

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE
DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017 Étape D

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 19 SEPTEMBRE 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 35 - HUIS CLOS

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE BELLEMARE
Me AMÉLIE CARDINAL
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)
accompagnés de monsieur Pierre Habre, madame
Agustina Vuletich, madame Nathalie Landé, madame
Josiane Marquis, madame Audrey Bazinet

PARTICIPANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);
accompagnée de monsieur Jean-François Blain

Me PAULE HAMELIN
Me NICOLAS DUBÉ
avocats de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);
accompagnés de monsieur Nazim Sebaa et monsieur
Anthony Vachon

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU
avocate de l'Association québécoise se la
production d'énergie renouvelable (AQPER);
accompagnée de monsieur Pascal Cormier

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante, section Québec (FCEI);
accompagné de monsieur Antoine Gosselin

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);
accompagnée de madame Nicole Moreau

Me FRANKLIN S. GERTLER
Mme EUGÉNIE VEILLEUX
représentants du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);
accompagné de monsieur Jean-Pierre Finet

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques, de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique et du Groupe d'initiatives et de
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM)
accompagné de monsieur Jean Schiettekatte.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR (suite)	
VINCENT REGNAULT	
RAPHAËL DUQUETTE	
CAROLINE DALLAIRE	
CATHERINE SIMARD	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
RÉINTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	35
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	37
DISCUSSION	68
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU	69
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	86
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	114
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	144
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIault	199

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>	
E-4 (Énergir) :	Commenter les informations présentées à la pièce A-0398 déposée par la Régie et la précision pour la courbe (demandé par la Régie)	153
E-5 (Énergir) :	Valider le prix moyen de l'appel d'offres 2021 (demandé par la Régie)	160
E-6 (Énergir)	Vérifier si Énergir réfère à des instruments financiers de type Futures ou Forward, à la pièce B-0732, à la page 52 (demandé par la Régie)	179
E-7 (Énergir) :	Fournir le type et le détail de couverture, incluant les frais associés, soit les concessions et coûts totaux de la couverture; fournir la quantité de couverture, soit les volumes correspondant aux achats de GNR en dollars US prévus à la couverture et leur base de détermination; relativement aux volumes d'achat de GNR en dollars US non prévus ou non sujets à la couverture de change, fournir le taux de change appliqué en tenant compte du taux de change lors de la date de règlement et du taux de change lors de la date de paiement des approvisionnements de GNR en dollars US; et fournir les coûts associés à la variation du taux de change assumés par Énergir pour les volumes d'achat en GNR non couverts, non prévus par la stratégie de couverture (demandé par la Régie)	186

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce dix-neuvième
2 (19e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-neuf (19)
8 septembre deux mille vingt-deux (2022) en huis clos
9 par visioconférence. Dossier R-4008-2017 Étape D :
10 Demande concernant la mise en place de mesures
11 relatives à l'achat et la vente de gaz naturel
12 renouvelable. Poursuite de l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est pour dire que, conformément aux discussions
15 de vendredi dernier sur les huis clos, veuillez
16 vous identifier clairement dans Teams. On a un
17 « Montreal Guest ». Je n'ai aucune idée c'est qui.
18 Je ne le laisserai pas rentrer dans l'audience à
19 huis clos. Veuillez vous identifier correctement
20 avec votre nom. Et si vous savez c'est qui
21 « Montreal Guest », bien, veuillez le faire savoir
22 au greffier. On a également un Francis Desjardins.
23 Je ne sais pas avec qui il est affilié. Si vous
24 avez un analyste ou une personne qui travaille chez
25 vous Francis Desjardins et qui est autorisé à

1 être... qui a signé les ententes de
2 confidentialité, bien, faites-le savoir au greffier
3 qui laissera la personne entrer dans l'audience.

4 Maître Hamelin?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Paule Hamelin
7 pour l'ACIG. Madame, Monsieur les Régisseurs. On a
8 eu un petit enjeu technique ce matin. Alors, il y a
9 eu effectivement un « Montreal Guest ». C'est
10 monsieur Anthony Vachon qui est avec nous ce matin
11 en direct du bureau. Alors, on va essayer de régler
12 ça à la pause pour qu'on puisse voir son nom.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Est-ce qu'il a signé l'entente de confidentialité?

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Oui, tout à fait. Tout à fait.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Alors, on va le laisser entrer à ce
19 moment-là. Et les problèmes de connexion, ce n'est
20 pas nouveau. Il y en aura toujours éventuellement
21 avec Teams, là, puis n'importe quelle plate-forme.
22 Alors, s'il vous plaît n'attendez pas neuf heures
23 moins deux (8 h 58) pour vous connecter. Je ne dis
24 pas que c'est le cas de votre cas, Maître Hamelin.
25 Mais si vous voyez qu'il y a des difficultés,

1 faites-le-nous savoir, parce que les personnes ne
2 seront pas admises. Ça, c'était le premier point ce
3 matin.

4 Le deuxième point était sur la question des
5 Conditions de service. Énergir avait proposé que
6 les modifications aux Conditions de service soient
7 faites dans le cadre de la première phase du
8 dossier tarifaire qui serait déposé quelque part en
9 novembre, décembre. On regarde ça. Et puis on
10 pensait que ça pourrait se faire dans le dossier
11 R-4008 aux dates suivantes. Et je vous les énumère.
12 Il y en a sept.

13 Jeudi treize (13) octobre, dépôt par
14 Énergir de la demande de modifications aux CFT pour
15 tenir compte des modifications aux définitions
16 prévues à la Loi au premier (1er) janvier deux
17 mille vingt-trois (2023); le jeudi vingt (20)
18 octobre, dépôt des DDR à Énergir par la Régie et
19 les intervenants; jeudi, vingt-sept (27) octobre,
20 dépôt des réponses aux DDR de la Régie et des
21 intervenants, par Énergir; jeudi, trois (3)
22 novembre, dépôt de la preuve par les intervenants;
23 jeudi, dix (10) novembre, dépôt des DDR par Énergir
24 aux intervenants... de la Régie aussi, mais...

25 Jeudi, dix-sept (17) novembre deux mille

1 vingt-deux (2022), dépôt des réponses aux DDR des
2 intervenants à Énergir et à la Régie et le
3 mercredi, vingt-trois (23) novembre, ça serait une
4 audience pour entendre les représentations des
5 participants, donc d'Énergir et des intervenants,
6 sur les modifications aux Conditions de service et
7 des tarifs proposés.

8 Alors, je voulais demander à l'ensemble des
9 intervenants ou des participants, ce qu'ils en
10 pensaient. Et je vous vois, Maître Thibodeau.
11 Alors, on va pouvoir commencer par vous.

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 Oui, alors bon matin, Madame la Présidente. Bon
14 matin à la formation. Donc, écoutez, évidemment, on
15 va se conformer. Je comprends que j'avais
16 effectivement donné la mauvaise réponse, vendredi
17 dernier, là-dessus. On l'a suggérée dans la cause
18 tarifaire, mais évidemment si la Régie préfère dans
19 le cadre du présent dossier avec l'agenda fourni,
20 on va se conformer sans problème.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci beaucoup, Maître Thibodeau. Est-ce qu'il y a
23 des procureurs des intervenants qui souhaitent
24 commenter le fait que ça soit dans le présent
25 dossier et ou le calendrier? Je n'en vois pas.

1 Je vais encore laisser un trente (30)
2 secondes. Alors, une fois, deux fois, trois fois.
3 Tout le monde a eu la chance de communiquer? Ah...
4 Maître... non, maître Neuman n'a pas de commentaire
5 à faire sur ce sujet-là.

6 Et enfin, le dernier point à l'ordre du
7 jour, avant qu'on recommence, c'est la lettre de
8 l'AQPER. Alors, Maître Boudreau, vous avez déposé
9 ce matin une lettre demandant la permission de
10 déposer une preuve confidentielle à laquelle les
11 autres participants aux travaux devraient signer
12 une entente de confidentialité avec vous.

13 Évidemment, c'est un petit peu à la
14 dernière minute. Alors, je vais devoir voir avec
15 les autres participants s'ils ont des commentaires
16 à faire, mais je ne sais pas si vous voudriez
17 ajouter des commentaires sur votre lettre ou des
18 commentaires additionnels à votre lettre?

19 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

20 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
21 Monsieur les Régisseurs. En effet, pour mes
22 collègues intervenants puis le demandeur, je vais
23 profiter du moment qu'on a ce matin pour réitérer
24 qu'est-ce qui a été énoncé dans ma lettre, mais
25 également pour la compléter, au besoin.

1 Vendredi soir, j'ai recommandé à ma cliente
2 de déposer une preuve additionnelle relative aux
3 coûts de production et d'opération des projets GNR
4 au Québec. Ça faisait suite à la journée d'audience
5 qu'on a eue, le vendredi, seize (16) septembre
6 dernier.

7 Dans le cadre de cette audience-là, il y a
8 eu des lignes de questions de certains intervenants
9 puis des déclarations du Demandeur qui semblait
10 affirmer que les prix de production du GNR étaient
11 influencés à la hausse par la dynamique de l'offre
12 et de la demande du produit GNR au Québec actuel,
13 mais que cette hausse-là ne serait pas
14 nécessairement justifiée pour des coûts réels
15 augmentés de production.

16 Or, la réalité des producteurs est bien
17 différente. Et c'est dans ce sens-là que l'AQPER
18 demande à la Régie de déposer cette preuve
19 additionnelle.

20 La preuve additionnelle qu'on entend
21 déposer, c'est un modèle financier actuel d'un
22 projet GNR typique au Québec. C'est des
23 informations qui sont extrêmement confidentielles.
24 Puis c'est à la suite d'une rencontre d'urgence
25 tenue par l'équipe tactique GNR de ma cliente,

1 vendredi après-midi, qu'un des membres a accepté de
2 partager cette information-là avec la Régie.

3 Donc, pour reprendre, en effet, il s'agit
4 d'informations extrêmement confidentielles. Les
5 membres de ma cliente n'étaient pas nécessairement
6 ouverts à partager ce genre d'information-là, étant
7 donné la nature sensible de l'information.

8 Mais après des discussions vendredi après-
9 midi, là, un des membres a gentiment accepté de les
10 partager, évidemment, en ce sens-là, il va falloir
11 mettre des mesures pour protéger la nature des
12 informations. Donc, on aimerait qu'on... en fait,
13 là, on demande, là, que cette information-là soit
14 entendue à huis clos et que les Intervenants et le
15 Demandeur qui souhaitent avoir accès à ces
16 informations-là, signent des ententes de
17 confidentialité avec l'AQPER et peut-être, là, pour
18 ajouter, là, on annonçait également une
19 proposition, là, quant au déroulement de l'audience
20 puis le calendrier.

21 Étant donné que c'est une portion très
22 limitée de notre preuve qui est confidentielle, et
23 étant donné également que l'information qui est
24 contenue à cette preuve-là ne va pas être partagée
25 avec les autres membres de l'AQPER et même notre

1 président, monsieur Durany, donc, on estime qu'il
2 serait plus facile et plus efficace de présenter
3 cette preuve, cette portion limitée de la preuve à
4 huis clos, à la suite de la présentation de la
5 preuve d'Énergir et de la FCEI et de poursuivre la
6 présentation de notre preuve, là, qui va rester au
7 moment qui était convenu au calendrier de
8 l'audience.

9 Et donc, c'est ce qui termine, là, les
10 représentations par rapport à cette demande-là pour
11 le dépôt d'une preuve additionnelle.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Deux questions pour vous, Maître Boudreau, pour
14 donner du temps à... si on devait accéder à votre
15 demande, parce que je vais quand même requérir les
16 commentaires de tous, mais si on devait accéder à
17 votre demande, si on devait vous glisser à la
18 dernière place de la liste des Intervenants à faire
19 leur preuve, donc, vous passeriez en dernier, ce
20 qui pourrait donner du temps à Énergir et aux
21 autres Intervenants de prendre connaissance de
22 votre preuve, est-ce que vous auriez des objections
23 à ça?

24 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

25 Oui, évidemment, ça fonctionnerait également, là,

1 notre proposition c'était plus, étant donné qu'on
2 était sensibles, là, aux enjeux de on-and-off de
3 huis clos, là, mais, là, je comprends que peut-être
4 que le huis-clos reprendrait alors à la fin de
5 l'audience, c'est bien ça?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, bien, c'est à ce moment-là, effectivement, ça
8 serait... le huis clos serait jusqu'à la FCEI, on
9 passerait en public et à la toute fin, avec vous,
10 on passerait, on retournerait en huis clos pour la
11 portion, on pourrait faire la portion publique
12 avant, là, de votre... si vous voulez composer
13 votre... faire deux panels, un public, un huis clos
14 et puis, est-ce que vous vous engageriez au même
15 titre que maître Thibodeau l'a fait pour Énergir,
16 de passer au travers les notes sténographiques dans
17 un délai quand même assez court, parce que, là,
18 les... là, à ce moment-là, les argumentations sont
19 le vingt-huit (28), vingt-neuf (29), vous passeriez
20 le vingt-deux (22) probablement, alors, ça serait
21 dans les vingt-quatre (24) à quarante-huit (48)
22 heures, de les envoyer à tout le monde, vos
23 propositions de caviardage à tous les autres
24 procureurs par courriel.

25

1 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

2 Oui, Madame la Présidente, en ce sens-là, oui, on
3 va procéder au caviardage dans le délai requis, là,
4 oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Alors, à ce moment-là, je vais demander à
7 Énergir en premier, puis aux autres Intervenants,
8 ensuite, s'ils ont des commentaires à faire sur la
9 demande de l'AQPER. Alors, Maître Thibodeau?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Alors, oui, bonjour. Donc, écoutez, de notre côté,
12 on n'a pas, on va s'en remettre à la décision de la
13 Régie, là, par rapport à ça. On est d'accord avec,
14 par contre, le cas échéant...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je m'excuse, Maître Thibodeau... Maître Boudreau,
17 monsieur Durany...

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce qu'il a fait partie... Gérard Mounier...

22 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce qu'il a fait partie du cercle de la finance

1 internationale de Montréal?

2 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

3 Je sais qu'il est de formation, que sa formation
4 est... c'est un banquier, là. Il faudrait que je
5 vérifie cette information-là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Si vous pouviez vérifier...

8 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

9 Est-ce que je pourrais ravoir le nom de l'événement
10 ou le...

11 Me NICOLAS ROY :

12 Le Cercle de la finance Internationale de Montréal.
13 Si c'est lui, on aurait été sur le même conseil
14 d'administration plusieurs années. Alors, j'en fais
15 une déclaration d'intérêt. Mais ça fait plusieurs
16 années, là, qu'on ne s'est pas vu ni parlé. Mais je
17 voudrais être sûr, si c'est lui, bien, que tout le
18 monde le sache, s'ils veulent... les gens veulent
19 commenter, bien, justement.

20 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

21 O.K. Donc, simplement pour m'assurer d'avoir le bon
22 nom, là, le Cercle de la Finance Internationale de
23 Montréal. Oui, parfait. Je vais faire les
24 vérifications.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Boudreau. Maître
3 Thibodeau, je m'excuse, je vous ai interrompu ou
4 pas laissé la chance de vous exprimer.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Il n'y a pas de souci. De toute façon, ça va être
7 court. Écoutez, de notre côté, on va s'en remettre
8 à la décision de la Régie, là. Je vous confirme...
9 Je ne fais pas parti du Cercle, de mon côté, donc
10 il n'y a pas de problème. Donc, le cas échéant, par
11 contre, je pense que c'est une bonne idée que
12 l'AQPER passe en dernier, le temps qu'on puisse
13 consulter les documents qui soient déposés, là. Et
14 encore une meilleure idée, que ce soit l'AQPER qui
15 procède au caviardage des notes sténographiques.
16 Donc, on vous appuie là-dessus.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie, Maître Thibodeau. Est-ce qu'il y
19 a d'autres procureurs des intervenants? Maître
20 Sicard.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Bonjour. Alors, je comprends que... Hélène Sicard,
23 pour l'ACEF de Québec, d'abord, pour bien
24 m'identifier. Je comprends la problématique de
25 l'AQPER, par contre, si... et je comprends qu'il

1 faut du temps aussi, puis c'était gentil de vouloir
2 nous le donner, pour signer les ententes de
3 confidentialité, consulter la preuve et la
4 retourner. Par contre, si la présentation de cette
5 preuve, qui est nouvelle, qu'on n'a jamais vue,
6 qu'on n'a jamais entendue, qui est une petite
7 surprise de fin de dossier, est faite à la toute
8 fin des preuves de tous les intervenants, bien,
9 nous, on n'aura pas l'opportunité d'y réagir
10 lorsque notre témoin va présenter sa preuve
11 puisqu'on ne l'aura pas encore entendue. Alors, ça,
12 ça peut poser un problème. Est-ce qu'on va vouloir
13 y... Et c'est vraiment, ce sont des chiffres, ce
14 sont des choses de ce style-là. Alors, c'est... En
15 principe, l'analyste qui devrait... et le témoin
16 qui devrait s'adresser... Et j'ai perdu votre
17 image, Madame la Présidente, j'ai maintenant les
18 analystes en image sur la caméra. Mais...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 On ne comprend pas pourquoi la caméra est...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Se promène?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 La caméra réagit aux bruits, alors je pense que...

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Ah, bon. O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... c'est les micros, ils sont peut-être ouverts,
5 il y a peut-être un micro ouvert là-bas.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Et je m'excuse, là, je n'ai pas mis mon... micro,
8 oreille, là, mais je les aurai pour plus tard, tout
9 à l'heure. Alors...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais sachez que je vous écoute pareille, même si
12 vous ne me voyez pas, je vous écoute pareil.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 O.K. Alors... Et vous m'entendez? Voilà. Alors,
15 c'est le commentaire que j'aurais à faire. C'est
16 une problématique, là, qu'on ne puisse pas réagir
17 immédiatement parce qu'on aura présenté avant cette
18 preuve.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie, Maître Sicard. On va essayer d'en
21 tenir compte pour voir comment on pourrait résoudre
22 cette situation. Est-ce qu'il y a d'autres
23 procureurs qui souhaiteraient commenter la demande
24 de maître Boudreau? Maître Neuman.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Oui. Bonjour, Madame la Présidente; Madame,
3 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-
4 AQLPA-GIRAM. Alors, nous sommes tout à fait
5 d'accord avec le fait que l'AQPER puisse déposer
6 cette preuve supplémentaire, c'est sur la base de
7 la pertinence évidente. Nous... Pour ce qui est des
8 engagements de confidentialité, s'il était possible
9 à l'AQPER de les transmettre en version Word, ça
10 serait beaucoup plus facile pour les trois
11 signataires qui ont déjà signé les autres ententes
12 de confidentialité, d'apposer leur signature et de
13 vous les retourner sous format PDF dûment signé.
14 Pour ce qui est du calendrier, quant à nous, si
15 c'était possible, par exemple que les engagements
16 de confidentialité soient échangés peut-être ce
17 matin ou au plus tard, pendant l'heure du midi...

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Madame la Présidente?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui?

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Je suis désolé. Je dois intervenir. On a... Je ne
24 sais pas si vous entendez, mais on a une alarme
25 d'incendie ou de... qui sonne ici dans nos bureaux.

1 Un revirement de plus, lundi matin. On va devoir
2 prendre une pause, Madame la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Il n'y a pas de problème. Avertissez-nous si vous
5 êtes en mesure de... ou vous n'êtes pas en mesure
6 de retourner dans vos bureaux, là.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Puis on va prendre une pause. Je vais peut-être
11 garder maître Boudreau quelques... Vous êtes
12 autorisé à quitter.

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Je... Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je veux juste... On ne voudrait pas être
17 responsable de malheurs.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Quel moyen le plus efficace d'aviser la Régie?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors...

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Je vais... Quelle manière? Voulez-vous que j'avise
24 la Greffière par courriel?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 S'il vous plaît.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Parfait. Je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Si vous êtes capable avec votre téléphone, là. Mais
7 là, je vais vous inviter à quitter vos bureaux puis
8 à vous mettre en sécurité.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Merci, au revoir.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Alors, donc je vais compléter tout à l'heure.

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 On va prendre une pause. Mais, en fait, je vais...

16 Maître Boudreau, on va prendre une pause, mais je
17 vous invite à réfléchir sur le moyen de faire
18 parvenir l'entente de confidentialité le plus
19 rapidement possible. Et si vous êtes en mesure de
20 faire parvenir aujourd'hui, suite à l'entente de
21 confidentialité, la preuve en tant que telle aux
22 intervenants, ce qui pourrait leur permettre d'en
23 prendre connaissance, à tout le moins, avant qu'ils
24 puissent faire leur preuve eux-mêmes... présenter
25 leur preuve. Alors, là-dessus, on va prendre une

1 pause.

2 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et puis...

6 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

7 Simplement pour mentionner, Madame la Présidente,
8 que les ententes sont prêtes puis la preuve est
9 également prête à être déposée, là. Donc, ça
10 pourrait être fait assez rapidement ce matin, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, je vais vous encourager à envoyer
13 immédiatement les ententes de confidentialité...
14 Oui, oui. Mais, là, je suis prise avec le fait
15 qu'Énergir n'est pas là, puis il ne peut pas
16 entendre, ça fait que... Mais c'est juste pour
17 dire, vous pouvez préparer le courriel, puis on
18 verra suite à la... après avoir entendu tout le
19 monde, là, si vous êtes autorisée à l'envoyer. O.K.
20 Alors, on va prendre une pause. Et puis, on va
21 attendre le message des gens d'Énergir qui sont en
22 sécurité pour pouvoir continuer. À plus tard.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour. Je me demandais si on était techniquement
3 tous en ligne. Maître Thibodeau, on comprend que
4 vous êtes en sécurité ainsi que tout votre groupe?

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Oui. Écoutez, je rassure tous ceux qui se sont
7 inquiétés, qui nous ont envoyé leurs prières. Ça va
8 bien, tout le monde est correct ici. Probablement
9 quelqu'un qui a simplement brûlé ses toasts ce
10 matin. Donc, nous sommes de retour.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait, je vous remercie. Nous étions avec maître
13 Boudreau et maître Neuman.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, alors Madame la Présidente, je mentionnais
16 simplement que ce que nous souhaitions, un peu dans
17 le sens des propos de l'ACEF de Québec, que les
18 documents soient déposés le plus tôt, mais aussi
19 que le témoin puisse témoigner le plus tôt
20 possible. Ça serait peut-être...

21 Je ne sais pas si ça serait même faisable
22 en fin d'après-midi, à la fin de la journée de
23 l'audience d'aujourd'hui ou sinon au début de la
24 journée de l'audience de demain. Mais tout ça pour
25 que cette preuve supplémentaire orale, aussi, ait

1 lieu avant les preuves orales des autres
2 intervenants. Et je vous remercie bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Neuman?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous préférez qu'il fasse une preuve sur le fond,
9 avant que vous ayez pu étudier les documents?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Non, on veut avoir le temps d'étudier, mais si les
12 documents arrivent ce matin. Je ne sais pas si
13 c'est faisable, je ne sais pas si c'est réaliste.

14 Bon, s'ils arrivent plus tard dans la
15 journée, dans ce cas, on a besoin d'un peu plus de
16 temps pour les étudier. Ça pourrait être que la
17 preuve orale de l'AQPER sur le sujet pourrait avoir
18 lieu demain, mais demain le plus tôt possible.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Mais si l'AQPER peut nous envoyer les documents.
23 Bien, si on peut régler les engagements de
24 confidentialité et recevoir la preuve écrite ce
25 matin, ça serait génial.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, ce que vous souhaitez, si je comprends bien,
3 pour résoudre la question, ça serait de dire que
4 dès la fin des témoignages d'Énergir...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... qui est prévue demain...

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... ça serait de passer l'AQPER... Vous croyez
13 avoir eu assez de temps, à ce moment-là, pour
14 étudier la preuve qu'il déposerait et poser vos
15 questions?

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, en une journée. Puis comme vous le savez, il
18 arrive parfois que certains intervenants
19 travaillent après les heures ouvrables, ça arrive
20 parfois. En fait, ça arrive tout le temps. Donc, on
21 aura le temps pour être près demain. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait, je vous remercie. Est-ce qu'il y a
24 d'autres procureurs qui souhaitent commenter la
25 demande de l'AQPER? Mais je vais revenir à maître

1 Thibodeau et maître Sicard pour voir d'ici à vingt-
2 quatre (24) heures, pendant que la fin du
3 témoignage d'Énergir...

4 Évidemment, vous n'avez pas la preuve sous
5 les yeux, ça vous est difficile d'évaluer, mais...

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 La FCEI passerait après l'AQPER.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 La FCEI passerait après l'AQPER, effectivement. À
10 ce moment-là... Je sais que vous n'avez pas...

11 Maître Boudreau, je ne sais pas si vous pouviez me
12 dire ça fait combien de pages. Je sais que c'est
13 des chiffres.

14 Des fois, ce n'est pas nécessairement
15 simple à analyser, mais ça fait cinq pages,
16 cinquante (50) pages? J'espère que ce n'est pas un
17 cinq cents (500) pages.

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 Juste un instant, je vais valider quelque chose.

20 Donc, le document, c'est un fichier Excel. C'est
21 des informations financières qui s'y trouvent. Je
22 pense qu'évidemment, je m'attends à ce que tous les
23 intervenants puis le demandeur veuillent consulter
24 puis utiliser le document, mais je pense que
25 l'utilité du document va surtout se révéler avec

1 l'interprétation de messieurs Mounier, Lamontagne
2 et de Laporte, qui vont intervenir comme témoins
3 pour interpréter ce document-là de nature plus
4 technique et financière. Ça reste un document...
5 C'est ça, c'est un tableau Excel avec, je dirais,
6 là, une dizaine de feuillets qui présentent des
7 informations.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres procureurs? Maître
10 Therriault.

11 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

12 Bonjour, Madame la Présidente. Jean-Philippe
13 Therriault pour la FCEI. En fait, j'essaie de voir,
14 là, dans le séquençement du temps, où se placerait
15 la preuve de la FCEI suite à la présentation de la
16 preuve additionnelle par l'AQPER. Simplement pour
17 nous donner suffisamment de temps pour intégrer
18 l'information qui sera présentée, là, parce que de
19 ce que je comprends de ma consœur, maître
20 Boudreau, c'est vraiment la présentation qui va
21 permettre de donner son plein sens, là, au document
22 qui va être déposé. Donc, peut-être que ce
23 serait... ce serait peut-être... - excusez-moi
24 l'expression, là - mais intense, là, d'avoir la
25 présentation de la preuve de la FCEI directement

1 après la preuve additionnelle de l'AQPER, là, sans
2 qu'il y ait un minimum de délai, là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et quel serait ce minimum de délai nécessaire?

5 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

6 Bien, en fait, il faudrait que je vous revienne,
7 mais... Laissez-moi revenir pour... à la Régie, le
8 plus rapidement possible pour voir le temps qui
9 serait requis. Mais je voulais juste porter à
10 l'attention de la Régie ce fait-là pour que ça
11 rentre en considération.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais vous n'avez pas d'objection en tant que telle
14 à la...

15 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

16 Non.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... à la présentation d'une preuve supplémentaire
19 de la part de l'AQPER?

20 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

21 Non, non, non. Pas par rapport à la preuve.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Alors, est-ce qu'il y a des... Je vais
24 préciser ma question : est-ce qu'il y a des avocats
25 ou des procureurs des intervenants qui s'objectent

1 à la présentation même d'une preuve supplémentaire
2 de la part de l'AQPER? Puis ensuite, on pourra
3 discuter... Si oui, faites-le savoir; si non, on
4 demandera à maître Boudreau... Parce qu'à date, là,
5 il n'y a pas personne qui s'objecte à la
6 présentation de la preuve. On pourra demander à
7 maître Boudreau d'envoyer les engagements de
8 confidentialité et puis ensuite la preuve, et puis
9 on pourra discuter. Parce qu'il reste quand même
10 pas mal de temps à la preuve d'Énergir, là. Ça fait
11 qu'on pourra discuter par la suite, à quel meilleur
12 endroit, elle pourrait se glisser.

13 Est-ce qu'il y a donc un procureur qui
14 s'objecte à la présentation de la preuve de
15 l'AQPER? Je n'en vois pas. Alors, Maître Boudreau,
16 ce qu'on va vous demander de faire, c'est d'envoyer
17 rapidement les engagements de confidentialité; et
18 sur réception des engagements de confidentialité,
19 d'envoyer la preuve. Et puis, on pourra discuter,
20 ensuite, où vous vous insérez le mieux, là, pour
21 faire respecter les droits de tout le monde.

22 Bonjour, Maître Sicard.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bonjour. Juste demander, s'il vous plaît, Maître
25 Boudreau - c'est plus facile de demander, là,

1 directement - vous assurer que les analystes, qui
2 ont déjà signé des ententes de confidentialité avec
3 Énergir, là, ils sont sur le site, vous y avez
4 accès, soient aussi inclus dans l'entente de
5 confidentialité. Donc, dans notre cas, c'est
6 monsieur Jean-François Blain et moi-même. Mais vous
7 allez devoir, là, vérifier pour chacun des
8 procureurs parce qu'on suit l'audience en même
9 temps, puis sur l'heure du midi ou le plus tôt
10 possible, on va être en mesure de vous les
11 retourner. Merci.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Dans ce sens-là, je ne sais pas si c'est plus
14 simple pour maître Boudreau, comme je l'ai suggéré,
15 une version Word de l'entente de confidentialité,
16 chaque intervenant indiquerait lui-même ou elle-
17 même la liste des personnes qui sont signataires.
18 Mais si... Il me semble que ça irait plus vite,
19 comme ça. Mais de notre côté, c'est moi-même,
20 monsieur Jean Schiettekatte et monsieur André
21 Belisle. Mais ça ne veut pas nécessairement dire
22 que les trois engagements de confidentialité vont
23 vous arriver simultanément. Donc, ce serait plus
24 simple si c'était en blanc puis en Word, puis on
25 compléterait nous-mêmes.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Boudreau, avant de vous quitter, la Régie
3 aimerait également que vous nous reveniez
4 rapidement sur monsieur Mounier, là, à savoir s'il
5 a fait partie... - j'ai pris le nom à quelque part
6 - du Cercle...

7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

8 Le Cercle... oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... de la Finance Internationale de Montréal, là,
11 afin ... s'il y a lieu, que maître Roy puisse faire
12 sa déclaration d'intérêt.

13 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

14 Oui. On a fait le suivi, là, on attend sa réponse.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie beaucoup.

17 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

18 Par rapport aux ententes... aux engagements de
19 confidentialité, puis je profite, là, du fait qu'on
20 est tous là. De notre côté, ce à quoi on a accès,
21 c'est les... on a accès aux courriels, là, de tous
22 les avocats qui sont impliqués dans le dossier. Par
23 contre, on n'a pas la liste complète des courriels
24 des analystes. Je ne sais pas s'il y a... Je ne
25 sais pas si la greffière pourrait nous transmettre

1 cette liste de courriels-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Maître Thibodeau, avez-vous la fameuse liste, la
4 liste des courriels des analystes?

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 De tous les analystes?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Avec les procureurs. Je ne sais pas si vous l'avez.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Je vois un hochement de tête peu convaincu devant
11 moi. Donc, possiblement, là. Sinon il y a toujours
12 moyen de l'envoyer aux procureurs. Puis les
13 procureurs, nous, on s'occupera de les transmettre
14 aux analystes pour sûr qu'il y a personne qui tombe
15 entre deux chaises. C'est une option aussi. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Quant à nous, ça nous convient, aux procureurs
20 seulement, puis on peut faire la retransmission à
21 l'interne. Je vous remercie beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Merci beaucoup. Alors, Maître Thibodeau,
24 on serait prêt maintenant à continuer la preuve
25 d'Énergir.

1 PREUVE D'ÉNERGIR (suite)

2

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Parfait. Puis si ça vous va, je vais rajouter deux
5 petits points d'intendance, rendu là de toutes
6 façons...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Allez-y! Il vous reste encore un dix minutes avant
9 dix heures (10 h).

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Oui, ça va être une première chose au niveau des...
12 Vous avez parlé des demandes de renseignements pour
13 Archaea. C'est en train de se déposer. Vous l'avez
14 peut-être vu passer. Simplement vous confirmer que
15 c'est en train de se déposer. Donc, à la pause,
16 vous pourrez aller voir ça avec hâte, sans
17 problème.

18 Et l'autre point d'intendance, on avait
19 trois engagements qui avaient été pris à la fin de
20 la semaine dernière. Les engagements 1 et 2, on
21 serait prêt à répondre dès maintenant verbalement,
22 à moins que la Régie préfère qu'on vous revienne
23 plus tard par écrit, mais on pourrait y répondre
24 tout de suite verbalement; et l'engagement numéro
25 3, probablement d'ici la fin de la journée, on

1 aurait la réponse.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Alors, verbalement, c'est correct.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Parfait. Donc, je demanderais aux témoins de
6 rallumer leurs caméras. Puis après ça, de toute
7 façon, on va poursuivre avec les contre-
8 interrogatoires.

9

10 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce dix-neuvième
11 (19e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

12

13 VINCENT REGNAULT,

14 RAPHAËL DUQUETTE,

15 CAROLINE DALLAIRE,

16 CATHERINE SIMARD,

17 MARC-ANTOINE BELLAVANCE,

18

19 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
20 solennelle, déposent et disent :

21

22 RÉINTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

23 Q. **[1]** Donc, l'engagement numéro 1, la question va
24 être dirigée vers, je crois, monsieur Duquette ou
25 monsieur Regnault. L'engagement numéro 1 était de

1 fournir la date de retrait des soumissions 11, 12
2 et 19 de l'appel d'offres.

3 M. RAPHAËL DUQUETTE :

4 R. Bonjour tout le monde. Donc, la réponse pour
5 l'offre numéro 11, la date de retrait est le treize
6 (13) avril vingt vingt-deux (2022); pour l'offre
7 numéro 12, le treize (13) avril vingt vingt-deux
8 (2022); et l'offre numéro 19, le onze (11) février
9 vingt vingt-deux (2022).

10 Q. **[2]** Merci beaucoup. Et pour ce qui est de
11 l'engagement 2, c'était, le cas échéant, de fournir
12 les motifs de non-conformité de l'offre numéro 10
13 de l'appel d'offres deux mille vingt et un (2021).

14 R. Donc, la réponse à cette question, le
15 soumissionnaire a indiqué lui-même lors du dépôt de
16 son offre qu'il déposait l'offre à des fins de
17 discussion seulement, comme je le disais
18 précédemment dans les réponses que j'ai données, je
19 crois, vendredi, on a eu des discussions, bien sûr,
20 avec le soumissionnaire. Par contre, la structure
21 de prix qui était proposée, c'est-à-dire un prix
22 variable par le soumissionnaire ne concordait pas
23 avec ce qu'on recherchait, ce que recherchait
24 Énergir, c'est-à-dire un prix fixe. C'est pourquoi
25 il s'est ensuite retiré. En fait, il ne s'est pas

1 retiré parce qu'il avait déjà mentionné qu'il ne
2 voulait pas... que son offre n'était pas
3 engageante.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Donc, Madame la Présidente, ça compléterait de
6 notre côté. Donc, on serait déjà prêt à poursuivre
7 les contre-interrogatoires.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Et nous étions rendu au contre-
10 interrogatoire de l'ACIG. Bonjour, Maître Hamelin.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

12 Rebonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur
13 les Régisseurs. Paule Hamelin pour l'ACIG. Bonjour
14 aux membres du panel. Il y a certaines des
15 questions que j'avais qui vous ont déjà été posées
16 vendredi. Donc, ça va peut-être être plus court que
17 ce que j'avais escompté. Ce qui va faire l'affaire
18 de tous compte tenu du retard dans le présent
19 calendrier.

20 Q. **[3]** J'ai tout d'abord certaines questions au niveau
21 des mécanismes qu'Énergir propose dans sa preuve
22 pour atteindre vos cibles réglementaires. On a
23 parlé naturellement de l'appel d'offres et du
24 recours au marché spot. Donc, je vais avoir
25 certaines questions qui vont traiter plus

1 spécifiquement du marché spot.

2 Un de mes confrères, en fait c'est maître
3 Therriault de la FCEI, vendredi passé, a fait
4 référence à la DDR 10 de la FCEI. On n'a pas besoin
5 de la mettre à l'écran. Mais pour les fins des
6 notes sténographiques, c'est la pièce B-0756 à la
7 question 6.5 à la page 27. Et on retrouve ça aussi
8 aux notes sténographiques de vendredi à la page 45.
9 Et dans cette réponse à la question 6.5, vous
10 disiez, Énergir disait que :

11 Énergir ne priorise pas les projets de
12 gré à gré qui sont ceux qui découlent
13 du premier mécanisme
14 d'approvisionnement (projets en
15 développement). L'ordre présenté à la
16 référence (v) est plutôt un
17 séquençement. L'ensemble des
18 mécanismes sera utilisé, en parallèle,
19 par Énergir.

20 Selon les limites de prix proposées
21 par Énergir (prix moyen maximal de
22 25 \$/GJ et prix maximal pour un
23 contrat unique de 45 \$/GJ), il est
24 possible qu'Énergir doive faire une
25 demande spécifique pour un contrat. Il

1 pourrait en résulter qu'Énergir doive
2 effectivement laisser passer des
3 contrats sur la base d'un prix trop
4 élevé.

5 Est-ce que je dois conclure que ces
6 caractéristiques liés au prix, que ce soit le prix
7 moyen ou le prix maximal, selon votre proposition
8 vont également s'appliquer au mécanisme de marché
9 spot?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Vous voulez dire, Maître Hamelin, que les achats
12 qu'on ferait sous le marché spot, sous le troisième
13 mécanisme seraient assujettis au vingt-cinq dollars
14 (25 \$) le coût moyen puis au quarante-cinq
15 dollars le gigajoule (45 \$/GJ) maximum?

16 Q. **[4]** C'est exactement ma question, oui.

17 R. Oui, oui. Donc je confirme.

18 Q. **[5]** Donc, par exemple, si vous deviez recourir à un
19 approvisionnement de court terme qui serait au-delà
20 du quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ),
21 automatiquement, vous devriez obtenir une
22 approbation de la Régie?

23 R. Exact.

24 Q. **[6]** J'ai compris également de votre preuve que le
25 recours au marché spot se ferait dans le contexte

1 d'un séquençement, là, seulement l'année où vous
2 devez atteindre une cible, c'est exact? Dans
3 l'année, je devrais dire, dans l'année où vous avez
4 une cible à atteindre.

5 R. Bien, en fait oui. Puis j'ajouterais peut-être
6 simplement pour compléter qu'on pourrait avoir
7 recours à du marché spot si la demande volontaire
8 est supérieure à la cible, puis qu'on n'a pas les
9 approvisionnements pour y répondre.

10 Q. **[7]** Et il n'y aurait pas de recours au marché spot
11 dans d'autres circonstances?

12 R. C'est difficile de répondre dans l'absolu, Maître
13 Hamelin. Je vous dirais que, en principe, non. Mais
14 il y a des circonstances évidemment qui sont
15 difficiles à prévoir qui pourraient faire en
16 sorte... Mais ce que je vous dirais, c'est que,
17 effectivement, dans la stratégie qu'on a mise de
18 l'avant, les circonstances dans lesquelles on
19 pourrait faire appel au marché spot, c'est pour
20 répondre à une cible d'une année donnée ou répondre
21 à une demande volontaire qui est supérieure.

22 Q. **[8]** D'accord. Pour l'approbation du contrat
23 d'Archaea vous avez prévu une marge de sécurité de
24 vingt pour cent (20 %). On en a déjà parlé. Donc,
25 je comprends que vous contractez plus de GNR en vue

1 d'atteindre la cible réglementaire. Est-ce qu'on
2 doit comprendre que, justement, le recours à cette
3 marge de sécurité pourrait aussi permettre de
4 réduire le risque de recourir au marché spot?

5 R. Tout à fait. Puis c'est justement ce qu'on tente
6 d'éviter, parce qu'on est convaincu que ces
7 contrats-là qu'on est capable d'obtenir, par
8 exemple, avec Archaea de longue durée sont à
9 meilleur prix que les prix qu'on retrouve sur le
10 marché spot.

11 Q. **[9]** D'accord. Dans la pièce B-0812 que vous avez
12 déposée récemment, ce que je comprends, c'est que
13 si la Régie acceptait le contrat d'Archaea, vos
14 besoins pour la période de vingt vingt-trois, vingt
15 vingt-quatre (2023-2024) et vingt vingt-quatre,
16 vingt vingt-cinq (2024-2025) seraient comblés,
17 c'est exact?

18 R. En fait, je nuancerais peut-être simplement un peu
19 de la façon suivante, dans le sens où,
20 effectivement, le contrat d'Archaea va nous
21 permettre de rencontrer la cible de deux pour cent
22 en vingt vingt-trois-vingt vingt-quatre (2023-2024)
23 et l'intention d'Énergir, là, qui a été annoncée
24 dans les réponses, dans une réponse à une DDR, en
25 fait, c'est de ne pas avoir à passer directement de

1 deux à cinq pour cent, là, au premier (1er) octobre
2 vingt vingt-cinq (2025) pour l'année vingt vingt-
3 cinq-vingt vingt-six (2025-2026), mais d'y aller
4 progressivement, donc, en vingt vingt-trois-vingt
5 vingt-quatre (2023-2024), on a un deux pour cent.

6 On lancerait, on voudrait avoir pour vingt
7 vingt-quatre-vingt vingt-cinq (2024-2025), on
8 viserait, là, un deux cent dix millions de mètres
9 cubes (10 Mm3) environ, là, qui est en fait le
10 milieu entre le cent vingt (120), entre le deux
11 pour cent puis le cinq pour cent, pour atteindre,
12 donc, le cinq pour cent l'année subséquente, qui
13 est en vingt vingt-cinq-vingt vingt-six (2025-
14 2026).

15 Puis je vous dirais, puis le seul... puis
16 gardons juste à l'esprit, là, que, là, on parle de
17 cibles réglementaires, d'atteindre des cibles
18 réglementaires, mais évidemment, si la demande
19 volontaire, là, pour toutes sortes de raisons,
20 dépassait, là, les approvisionnements qu'on a
21 contractés de long terme. À ce moment-là, on en
22 contracterait suffisamment pour répondre à cette
23 demande volontaire là.

24 Me PAULE HAMELIN :

25 Q. [10] D'accord. Donc, en fonction de la réponse que

1 vous venez de me donner puis des réponses que vous
2 m'avez données au début de mes premières questions,
3 je comprends que dans l'ordre des choses, en
4 principe, il n'y aurait pas de recours au marché
5 spot avant l'année vingt vingt-cinq pour l'atteinte
6 du cinq pour cent?

7 On oublie s'il y a une question de demande
8 volontaire qui serait plus grande.

9 R. Vous avez raison, là, de dire ça, effectivement.

10 Q. **[11]** Est-ce que c'est exact de dire aussi qu'à ma
11 connaissance, à date, là, dans l'ensemble du
12 dossier du GNR, Énergir n'a pas eu à recourir au
13 marché spot jusqu'à date, pour dire s'il y a un
14 marché ou pas, là, mais...

15 R. Excusez, là, c'est parce qu'on est obligés de faire
16 appel à notre mémoire, là, parce que j'ai
17 l'impression qu'on était plusieurs à ne pas y être
18 à cette époque-là, mais à l'époque où L'Oréal a
19 commencé à consommer du GNR, effectivement, il y a
20 eu un recours au marché spot qui a été fait, à
21 cette époque-là. Mais c'est le seul dont on se
22 souvient, ici.

23 Q. **[12]** D'accord. Et dernièrement, si j'ai bien
24 compris, là, suite à vos efforts en août-septembre,
25 vous avez décidé de ne pas recourir au marché spot,

1 parce que d'une part, il n'y avait pas de volume et
2 les prix étaient trop élevés, c'est exact?

3 R. Oui, c'est exact.

4 Q. **[13]** Je vous réfère à votre preuve principale,
5 maintenant, pas besoin d'y recourir, on va parler
6 des appels d'offres. C'est la pièce B-0732, à la
7 page 15.

8 Vous expliquez que vous considérez lancer
9 un appel d'offres à l'automne, je pense, vingt
10 vingt-deux (2022), là, on y est, et en vingt vingt-
11 trois (2023), pour combler vos besoins de, en GNR,
12 est-ce que d'autres appels d'offres pourraient être
13 prévus si, par exemple, il n'y a pas assez de
14 volumes qui vous sont proposés à l'automne vingt
15 vingt-deux (2022), donc prévoir peut-être un appel
16 d'offres dès le printemps vingt vingt-trois (2023).
17 Est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez?

18 M. RAPHAËL DUQUETTE :

19 R. C'est envisageable, là, on va voir le résultat, là,
20 de l'appel d'offres de l'automne, puis si besoin
21 est, là, c'est envisageable.

22 Q. **[14]** D'accord. Je vous réfère maintenant à la pièce
23 B-0810, à la page 9, puis peut-être que cette fois-
24 ci, ça serait, je demanderais à madame la greffière
25 de l'afficher. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une

1 pièce confidentielle. Je pense que c'est la DDR, je
2 crois, 0031, de la Régie, de mémoire. La pièce
3 B-0810, la page 9. Parfait, je vous remercie.
4 Alors, on voit, à partir du troisième paragraphe de
5 cette réponse-là. On réfère à la méthode, en fait
6 le modèle ACV et vous indiquez que :

7 Le modèle ACV nécessite que les
8 données relatives notamment à
9 l'extraction, au traitement, au
10 transport de la charge d'alimentation
11 utilisée pour produire le combustible
12 en plus des données relatives à la
13 combustion du combustible soient
14 disponibles pour une période de 24
15 mois consécutifs, des données qui ne
16 sont pas disponibles à Énergir à court
17 terme et dans tous les cas.

18 Alors, d'un côté, vous indiquez que vous avez
19 besoin de données sur une période de vingt-quatre
20 (24) mois. Par ailleurs, il y a une note de bas de
21 page, la note 4.

22 Je vais vous demander, Madame la Greffière,
23 juste de descendre un petit peu pour qu'on puisse
24 la voir. Donc, à la note 4, vous indiquez :

25 Une demande d'approbation temporaire

1 de l'IC peut être faite si les données
2 sont disponibles pour au moins 3 mois
3 consécutifs.

4 Et vous faites référence à l'article 91(1)RCP.
5 Alors, est-ce que je dois comprendre de cette
6 réponse, que la valeur de l'IC qui serait calculée
7 en fonction des données sur trois mois, pour le
8 modèle ACV est valable par rapport à la
9 réglementation RCP?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. En fait, j'ai comme l'impression que vous avez...
12 Votre question, en fait, c'était ce que le
13 règlement disait. Donc, effectivement, le règlement
14 semble ou indique qu'il est possible d'avoir un IC
15 temporaire après trois mois de production,
16 effectivement.

17 Q. [15] Parfait. Est-ce que vous savez si le modèle
18 ACV mis de l'avant, selon... Puis là, vous en
19 parlez dans votre réponse. Mis de l'avant par le
20 RCP, tient compte des émissions évitées
21 attribuables au traitement des intrants du GNR?

22 M. RAPHAEL DUQUETTE :

23 R. Oui, donc c'est notre compréhension, à l'heure
24 actuelle, mais comme on le dit dans plusieurs
25 réponses aux questions sur le RCP, on est toujours

1 à analyser le règlement et on va revenir
2 définitivement avec plus de détails sur les
3 processus à mettre en place lors de l'étape E.

4 Q. **[16]** Donnez-moi deux petites secondes. Je vous
5 réfère maintenant... On peut enlever... Merci,
6 Madame la Greffière, la page de l'écran, puis je
7 n'ai pas besoin qu'on aille au prochain document,
8 mais je vais vous y référer. C'est toujours dans la
9 preuve principale. C'est la pièce B-0732, à la page
10 16.

11 C'est quand on parlait des différentes
12 caractéristiques qu'Énergir considérait pour les
13 propositions d'achat de GNR. Vous vous souviendrez,
14 on avait comme la description du projet. Après ça,
15 il y avait comme le point B, c'était le prix soumis
16 et l'intensité carbone du GNR produit.

17 Et en note de bas de page... Puis soyez
18 bien à l'aise, si vous préférez qu'on le mette à
19 l'écran, là, on peut le faire aussi, là, ce n'est
20 pas... je voulais juste essayer d'y aller plus
21 rondement. Mais dans la note de bas de page, à côté
22 de l'intensité carbone du GNR, vous aviez indiqué
23 dans votre correspondance du trois (3) mai vingt
24 vingt-deux (2022):

25 Énergir mentionne qu'elle modifiera sa

1 preuve relative à l'Étape D du dossier
2 afin de retirer les références à la
3 notion d'intensité carbone. La
4 référence a tout de même été conservée
5 ici puisque cet élément a fait partie
6 des informations demandées lors de son
7 plus récent appel d'offres.
8 L'intensité carbone ne vient toutefois
9 pas interférer par la suite, lors de
10 la détermination des critères.

11 Alors, ma première question, c'est : est-ce que
12 l'IC a été considéré lorsqu'il a été question pour
13 Énergir d'évaluer les différentes opportunités
14 d'affaire ou... au niveau d'un ancien appel
15 d'offres comme en novembre vingt vingt et un
16 (2021)?

17 M. VINCENT REGNAULT :

18 R. Non, la réponse, c'est non. Ça n'a pas été
19 considéré dans l'attribution des... dans
20 l'évaluation, là, des différentes propositions.
21 C'est une information qu'on souhaitait obtenir pour
22 s'éduquer sur la question. C'est à ça que ça a
23 servi.

24 Q. [17] O.K. Je vais mettre de côté l'évaluation des
25 critères, là, pour la sélection ultime des

1 soumissionnaires. Mais juste pour comprendre,
2 comment cette information-là, elle était demandée à
3 la base? Là, vous dites que c'était pour vous
4 éduquer. Mais comment les soumissionnaires ou les
5 gens qui proposaient des projets vous présentaient
6 cette information, sous quelle base?

7 M. RAPHAËL DUQUETTE :

8 R. Les soumissionnaires nous soumettaient des
9 estimations de leur intensité carbone relative à
10 leur projet, qui étaient basées sur plusieurs types
11 de méthodes de calcul propres à leur projet.

12 Q. **[18]** Est-ce que vous êtes en mesure de me dire
13 c'étaient quoi les méthodes de calcul?

14 R. Il y a plusieurs méthodes, là, qui sont
15 disponibles, là, sur le marché. Ça peut être fait
16 par des firmes indépendantes, ça peut être fait à
17 partir de logiciels, comme GHGenius. Et puis...
18 Donc, c'est les deux méthodes, là, principales, là,
19 qui ont été utilisées par les différents
20 soumissionnaires.

21 Q. **[19]** Et est-ce que vos documents d'appel d'offres
22 faisaient référence à cette information-là
23 d'intensité carbone? Je ne parle pas des critères
24 de sélection, mais quand on a fait la demande
25 d'appels d'offres au niveau de l'appel aux

1 soumissionnaires, est-ce qu'on... vous avez demandé
2 de façon spécifique cette information-là et
3 selon... et quelle méthode était utilisée, là?

4 R. On a spécifié qu'on voulait avoir accès à cette
5 information-là. Puis on a spécifié qu'on souhaitait
6 que la méthode du GHGenius soit utilisée pour avoir
7 des intensités carbone... une uniformité, là, sur
8 l'estimation des intensités carbone. Mais c'était
9 de l'information qui était demandée. Donc, les
10 soumissionnaires ont utilisé les méthodes qu'ils
11 préféraient. Donc, il y a eu plusieurs types de
12 méthodes, là, qui ont été utilisées par les
13 soumissionnaires.

14 Q. **[20]** O.K. Est-ce que... Puis vous m'excuserez si
15 je... avec la multitude de documents qui est au
16 dossier. Est-ce que ça a déposé, cette... votre...
17 la demande d'appel de soumissions qui contiendrait
18 l'information par rapport à l'IC? Sinon, est-ce que
19 je peux vous demander de la produire au dossier
20 comme engagement?

21 R. Je suis pas mal... On va vérifier, là, laissez-nous
22 deux secondes, là. Mais je suis pas mal certain
23 qu'on a déposé les documents qui ont été publiés...

24 M. VINCENT REGNAULT :

25 R. Oui.

1 M. RAPHAËL DUQUETTE :

2 R. ... pour l'appel d'offres.

3 M. VINCENT REGNAULT :

4 R. On va vous retrouver la cote, Maître Hamelin, là.

5 Mais moi aussi, je suis assez certain qu'on les a
6 déposés.

7 Q. **[21]** O.K. Pardon, j'ai vu les critères utilisés
8 après ça, pour la sélection.

9 R. Oui.

10 Q. **[22]** Mais je n'ai pas, malheureusement, l'ensemble
11 de la documentation, j'apprécie, merci. Et juste
12 pour être bien certaine, est-ce que... je peux
13 continuer quand même? Vous voulez...

14 R. Allez-y, continuez, on cherche, pendant ce temps-
15 là.

16 Q. **[23]** D'accord. Vous avez indiqué qu'il y avait,
17 j'ai compris, comme plusieurs méthodes, vous en
18 avez parlé de deux, mais après ça, vous avez parlé
19 qu'il y avait eu d'autres méthodes. Est-ce que,
20 outre le recours à une firme indépendante ou
21 GHGenius, j'imagine, là, je ne sais pas si je le
22 prononce comme il faut, est-ce qu'il y a d'autres
23 méthodes qui ont été utilisées par les
24 soumissionnaires?

25

1 M. RAPHAËL DUQUETTE :

2 R. De mémoire, oui, là, mais désolé, là, ma mémoire me
3 joue des tours, là, je ne me souviens pas, là, des
4 autres méthodes, là, qui ont été utilisées, là.
5 Mais oui, il y a plusieurs méthodes qui ont été
6 utilisées par les soumissionnaires.

7 Q. **[24]** Je vais vous demander de peut-être juste me
8 confirmer l'ensemble des méthodes qui ont été
9 utilisées, pour la détermination de l'IC, à titre
10 d'engagement?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Madame la présidente, par contre, avant de prendre
13 l'engagement, je... peut-être référer à ma
14 consoeur, là, à la Demande de renseignements numéro
15 9 du ROÉÉ, la question 3.2 où on fournit justement
16 l'explication sur la méthode qui est utilisée dans
17 le cadre de l'appel d'offres, pour l'analyse
18 d'intensité carbone. Donc, la réponse aurait déjà
19 été fournie à la Demande de renseignements numéro 9
20 du ROÉÉ.

21 Désolé, je n'ai pas la cote B, là, mais la
22 question 3.2.

23 Q. **[25]** Parfait, je vous remercie, mais est-ce que ça
24 répondait, puis je vais, mes analystes vont
25 s'affairer à tout de suite aller voir, voir si j'ai

1 l'ensemble, là, des réponses. Est-ce qu'on y avait
2 toutes les méthodes utilisées? Ce qu'on me dit,
3 c'est que non.

4 Peut-être, Madame la Présidente, ce que je
5 pourrais faire, c'est continuer dans ma série de
6 questions, si vous me permettez, à la fin je vais
7 pouvoir vérifier à la pause, puis si jamais on juge
8 que... je ne sais pas si c'est possible, là, de
9 compléter, si jamais l'engagement n'est pas
10 complet?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Thibodeau?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Oui, on pourrait y revenir par la suite, il n'y a
15 pas de problème.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait, alors effectivement, là, on pourra
18 vérifier si l'ensemble des méthodes utilisées pour
19 déterminer l'IC sont au document, là, à la question
20 3.2 ou enfin, à la réponse à la question 3.2
21 d'Énergir au ROEE, puis on va essayer de trouver
22 nous aussi, là, la cote, là, pendant ce temps-là,
23 puis vous ferez vos vérifications pour voir si ça
24 reprend l'ensemble des méthodes.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Puis également, si on y retrouvait les documents
3 fournis aux soumissionnaires pour l'appel d'offres.

4 Alors, je vais vérifier ça tout à l'heure,
5 durant la pause.

6 Q. **[26]** Je comprends des réponses que vous venez de me
7 fournir, que vous jugiez quand même que c'était une
8 information qui était pertinente à obtenir pour les
9 fins de l'appel d'offres?

10 M. RAPHAËL DUQUETTE :

11 R. Oui, c'était de l'information pertinente, en effet.

12 Q. **[27]** Et on a parlé tout à l'heure de la note que
13 vous aviez en bas de page, là, sur le fait que
14 l'intensité carbone n'a pas, par ailleurs,
15 interféré par la suite dans la détermination des
16 critères?

17 Et, là, je comprends qu'Énergir n'a pas
18 tenu compte de l'IC pour le choix, finalement,
19 ultime des soumissionnaires, des projets retenus.
20 Est-ce que c'est ce que je dois comprendre?

21 R. Oui, effectivement.

22 Q. **[28]** D'accord. Outre le document qui a été fourni à
23 la Régie, je pense que c'est la pièce B-0748, à la
24 question 7.1, où on voit la détermination des
25 critères de sélection, est-ce qu'il y a eu d'autres

1 documents que vous avez utilisés pour justement
2 déterminer les soumissions à retenir?

3 R. La grille que vous avez est la grille qu'on
4 utilisait, là, donc pour analyser les offres.

5 Q. **[29]** D'accord. Si je reprends comme exemple dans le
6 contrat d'Archaea, c'est la pièce B-0790 à la page
7 8, on voit les critères de sélection, le quatrième
8 critère est celui du prix. Puis entre parenthèses,
9 on a donc « sources des intrants, point de
10 livraison, durée, volumes ». La source des
11 intrants, pouvez-vous me dire ce que c'est
12 exactement?

13 R. C'est le type d'intrant qui est utilisé pour...
14 c'est-à-dire le GNR.

15 Q. **[30]** Et ça ne comprend pas l'IC?

16 R. Non. Mais... Non, ça ne comprend pas l'intensité
17 carbone.

18 Q. **[31]** Pour les appels d'offres futurs que vous
19 prévoyez dont celui à l'automne, est-ce que vous
20 allez demander l'information quant à l'IC?

21 R. C'est ce qui est prévu.

22 Q. **[32]** Et vous allez demander de quantifier ou que
23 les soumissionnaires fournissent l'information
24 comment, quelle méthode?

25 R. On va demander dans la mesure du possible

1 d'utiliser la méthode qui est publiée dans le cadre
2 du Règlement sur les carburants propres au fédéral.

3 Q. **[33]** Vous voulez dire la méthode ACV?

4 R. La méthode ACV, c'est une dénomination générale. Il
5 y a un logiciel qui a été développé par le
6 gouvernement fédéral. On va demander d'utiliser ce
7 logiciel-là.

8 Q. **[34]** On me souffle à l'oreille la méthode de
9 vérification et de certification?

10 R. Vous voulez le nom de la méthode, le nom du
11 logiciel?

12 Q. **[35]** Bien, en fait peut-être juste m'indiquer où
13 dans le Règlement RCP, on peut retrouver la méthode
14 que vous allez suggérer. Quelle est l'information
15 que vous allez soumettre aux soumissionnaires?

16 R. Je ne me souviens pas du nom du logiciel. Ça va
17 sûrement me revenir dans les prochaines secondes,
18 là, mais en ce moment, là, je ne me souviens pas du
19 nom.

20 M. VINCENT REGNAULT :

21 R. Puis je ne veux pas vous interrompre dans votre
22 ligne de questions, Maître Hamelin, mais c'est
23 toutes des questions dont on va traiter dans le
24 cadre de l'Étape E de ce dossier-ci. Je vous laisse
25 aller, là, mais tout ce qui est la question du RCP,

1 pour moi, ça fait partie des choses dont on va
2 traiter beaucoup plus tard, ou plus tard, pas dans
3 ce dossier-ci. Puis je pense que, dans la mesure où
4 on vous a expliqué que l'intensité carbone n'avait
5 pas été considérée dans l'attribution du contrat,
6 je me questionne beaucoup sur... Je vous laisse
7 aller, j'imagine, mais je me questionne sur
8 l'utilité de toutes ces questions-là.

9 Q. **[36]** Je vois que vous remettez votre chapeau
10 d'avocat et vous faites une objection. Je vous
11 explique la problématique. Et j'aurai une question
12 peut-être pour vous puisqu'il n'y avait pas
13 d'objection formelle. Je comprends qu'on va parler
14 de l'intensité carbone à l'Étape E pour les fins de
15 leur valorisation, marché secondaire, et caetera.
16 Mais ici on est en train de déterminer les
17 caractéristiques des contrats à être approuvés et
18 éventuellement ces caractéristiques-là pour les
19 prochains appels d'offres et et caetera. Donc d'où
20 mes questions. Je vais vous demander, si la méthode
21 ne vous revient pas à l'esprit, peut-être de
22 prendre... Vous l'avez?

23 R. Bien, simplement, juste à cette question-là. La
24 méthode, monsieur Duquette vous a indiqué que
25 c'était la méthode qui était dans le Règlement.

1 T'sais, lisez le Règlement, puis vous allez trouver
2 la méthode. Elle est inscrite noir sur blanc dans
3 le Règlement.

4 Q. **[37]** Oui, bien, c'est juste parce que, pour les
5 fins du présent dossier, si vous le savez déjà,
6 alors, je vous demanderais, par souci d'efficacité,
7 de nous fournir l'information pour être certain
8 qu'on parle de la même chose parce que dans le
9 Règlement, on sait qu'il tient sur des centaines de
10 pages, alors...

11 Et si la démarche a déjà été faite parce
12 qu'on va déposer un appel d'offres sous peu, je
13 pensais que ça serait utile de l'avoir.

14 M. RAPHAEL DUQUETTE :

15 R. Le logiciel, c'est le « Open LCA ».

16 Q. **[38]** D'accord.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[39]** Je m'excuse, Monsieur Duquette, je ne vous ai
19 pas entendu, c'est le « Open... »?

20 R. « Open LCA ». Je peux le dire en français,
21 « Open LCA ».

22 Q. **[40]** Merci.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Q. **[41]** Et justement, sur cette question-là du fait
25 qu'on va pouvoir prévoir... On va demander l'IC, et

1 selon une méthode particulière, comment Énergir
2 prévoit... Est-ce qu'Énergir prévoit modifier les
3 caractéristiques pour demander la possibilité de
4 modifier les caractéristiques d'approbation des
5 contrats, après la présente étape, pour tenir
6 compte de l'IC?

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Mais la réponse à votre question, c'est non. Les
9 caractéristiques dont on demande l'approbation,
10 vous les avez au dossier. Donc, il n'est pas
11 question d'inclure dans les caractéristiques
12 l'intensité carbone.

13 Q. **[42]** Donc, est-ce que je comprends que ce n'est pas
14 quelque chose même que vous considérez faire à
15 l'Étape E?

16 Mme CAROLINE DALLAIRE :

17 R. Exactement. Énergir ne prévoit donc pas, en aucun
18 temps, inclure l'intensité carbone comme étant une
19 caractéristique pour l'approbation future de ses
20 contrats, indépendamment de l'entrée en vigueur du
21 RCP.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Q. **[43]** Pour clarifier, Madame la Présidente,
24 j'aimerais savoir, vous parlez de caractéristiques
25 requisés, c'est-à-dire comme une balise où on

1 demande évidemment les caractéristiques dans le
2 cadre de l'Étape D, vous dites qu'on ne fera pas de
3 demande pour que ça devienne une caractéristique
4 approuvée par la Régie pour nos contrats?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Exact.

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Donc, c'est ça. Puis juste pour répondre clairement
9 ou pour être certain que j'ai bien compris votre
10 question, mais... Donc, on n'a pas l'intention de
11 dire, par exemple, qu'un contrat pourrait faire
12 partie du carré de sable, comme j'ai appelé ça lors
13 de mon témoignage précédent, qu'un contrat doive
14 respecter une certaine intensité carbone. Ça ne
15 fait pas partie des choses qu'on souhaite faire.

16 Q. **[44]** Attendez une petite minute. Alors, sous
17 réserve, Madame la Présidente, de vérifier la
18 question de l'engagement dont on a discuté plus
19 tôt, ça compléterait mes questions que j'ai pour le
20 panel.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie beaucoup, Maître Hamelin. Juste un
23 instant. Alors, on va prendre une pause de quinze
24 (15) minutes. On va revenir à dix heures quarante-
25 cinq (10 h 45). Et lors de notre retour, on va être

1 avec maître Boudreau de l'AQPER.

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Et si vous me le permettez, Madame la Présidente,
4 je pourrai tout de suite indiquer si j'ai... au
5 retour de la pause.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Excusez-moi, Madame la Présidente. Dominique Neuman
10 pour SÉ-AQLPA-GIRAM. Est-ce qu'il serait possible
11 de savoir l'ordre des intervenants qui restent à se
12 succéder pour contre-interroger le panel d'Énergir?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, on a l'AQPER, le ROÉÉ et SÉ-AQLPA-GIRAM et
15 ensuite la Régie.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 O.K., merci bien.

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU

19 Madame la Présidente, avant de suspendre pour la
20 pause. On a eu une... Marie-Pierre Boudreau, de
21 l'AQPER. On a eu la confirmation de monsieur
22 Mounier qu'il avait effectivement, là, participé...
23 qu'il siège effectivement au CA du Cercle de la
24 Finance Internationale de Montréal.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais je pense... Oui, faites-le tout de suite.

3 Me NICOLAS ROY :

4 Alors, juste pour compléter, en termes de
5 déclaration d'intérêt. J'ai été plusieurs années
6 membre du conseil d'administration du Cercle de la
7 Finance Internationale de Montréal, j'étais le
8 secrétaire et monsieur Mounier aussi était au
9 conseil d'administration. Donc, on se connaît
10 depuis nombres d'années. Mais depuis que je suis à
11 la Régie, je... à mon souvenir, je ne lui ai jamais
12 reparlé. Alors, s'il y a quelqu'un qui a des
13 problèmes, réfléchissez, et revenez avec ça au
14 retour.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Là-dessus, on va vous laisser le quinze minutes
17 (15 min) pour prendre la pause. Et puis, on revient
18 à dix heures quarante-cinq (10 h 45).

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bonjour. Avant qu'on recommence, on a une
24 proposition à faire pour la preuve de l'AQPER.

25 Donc, ça serait : la preuve de l'AQPER, si

1 possible, il faudrait que ça soit déposée
2 aujourd'hui ou envoyée aux procureurs et dans la
3 mesure du possible aux analystes aujourd'hui.
4 L'AQPER passerait avant le FCEI, pour qu'ils
5 puissent... Mais les témoins... Donc, l'AQPER
6 ferait la présentation de sa preuve confidentielle,
7 serait contre-interrogée par Énergir et les autres
8 intervenants. Les témoins ne seraient pas libérés.
9 Les intervenants pourraient faire leur propre
10 preuve. Et à la fin, la Régie se met à la fin et
11 l'AQPER serait contre-interrogée par la Régie à la
12 fin de l'audience.

13 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

14 Bien noté. Donc, pour m'assurer de bien comprendre,
15 est-ce que la Régie est... évidemment, là, il y a
16 certains membres de notre panel de témoins, là, qui
17 ont des obligations cette semaine. Est-ce que je
18 comprends qu'ils seraient... en fait, là, ils
19 devraient être présents pour notre présentation de
20 la preuve, je comprends qu'ils devraient... qu'ils
21 vont être contre-interrogés à la fin de la semaine.
22 Mais est-ce que la Régie...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 En fait, je ne sais pas exactement quand la preuve
25 des intervenants va commencer. C'est

1 probablement... Selon le calendrier, en ce moment,
2 là, ça serait... théoriquement, ça serait demain.
3 Mais probablement que comme il est onze heures
4 quarante-cinq (11 h 45), qu'il reste trois
5 intervenants plus la Régie. Le contre-
6 interrogatoire d'Énergir va se continuer demain.
7 Suite au contre... À la fin de la preuve d'Énergir,
8 vous présenteriez la preuve de l'AQPER, preuve
9 publique et preuve huis-clos. Énergir et les autres
10 intervenants pourraient contre-interroger vos
11 témoins. Et suite à ça, jeudi, vous reviendriez à
12 la fin de tout pour pouvoir être contre-interrogée
13 par la Régie.

14 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

15 Juste un instant, s'il vous plaît. Donc, je
16 comprends bien que le contre-interrogatoire... Puis
17 excusez-moi, là, je vous fais... J'ai beaucoup de
18 sous-questions. Le contre-interrogatoire de la
19 Régie sera sur l'ensemble de la preuve de l'AQPER
20 confidentielle et non confidentielle?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien, ça serait... On n'en a pas discuté, mais on
23 pourrait être prêt à poser les questions sur la
24 position de l'AQPER sur la preuve jusqu'à
25 maintenant, donc la partie publique. Ça, je pense

1 qu'on pourrait la poser. Si vous avez des témoins
2 différents, puis que les témoins de la partie
3 publique ne sont pas disponibles jeudi, on pourrait
4 poser nos questions tout de suite. Mais les
5 questions sur la partie confidentielle à être
6 déposée, ça, elles seraient jeudi.

7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

8 C'est bon, c'est bien noté. Puis peut-être pour
9 ajouter à cet effet-là, Madame la Présidente, donc,
10 les ententes de confidentialité ont été envoyées à
11 tous les intervenants il y a une vingtaine de
12 minutes. Donc, on va attendre les engagements
13 signés de la part des intervenants et de leurs
14 analystes. Puis on va procéder également au dépôt
15 de la preuve additionnelle confidentielle au
16 dossier confidentiel de la Régie avec les
17 affidavits qui supportent les éléments
18 confidentiels de ce document-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Je vous remercie beaucoup. Maître Hamelin,
21 je vous ai vue tantôt. Est-ce que vous avez des
22 réponses? Est-ce que les réponses étaient
23 satisfaisantes ou vous avez besoin de poser des
24 questions supplémentaires?

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Alors, j'aurai besoin de poser des questions
3 supplémentaires puisque je ne pense pas que la
4 réponse qui a été fournie à la demande de
5 renseignements était complète.

6 Alors, tout d'abord, la demande que
7 j'avais, c'était la première demande, premier
8 engagement, c'était de nous fournir les documents
9 qui ont été remis dans le contexte de l'appel
10 d'offres, du dernier appel d'offres aux
11 soumissionnaires. Et je ne demande pas l'ensemble,
12 l'intégralité de l'oeuvre, mais qui fait, faisant
13 référence à l'IC plus particulièrement.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Maître Hamelin, là-dessus, ça va faire plaisir. Ce
16 matin, je ne me rappelle plus si ça avait été
17 déposé déjà dans le dossier, mais dans les réponses
18 aux DDR qui ont été déposées ce matin, les
19 documents ont été déposés. Donc, c'est à la pièce
20 Gaz Métro-2, Document 77. C'est une demande de
21 renseignements de SÉ-AQLPA-GIRAM. Et c'est à
22 l'annexe Q11.2.1. Donc je répète, la pièce Gaz
23 Métro-2, Document 77 Annexe Q11.2.1. Donc, les
24 documents d'appel d'offres ont été déposés.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Parfait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Juste pour ceux qui sont bilingues. Alors, c'est
5 B-0829 pour la version caviardée et la B-0830 pour
6 la version confidentielle.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Merci.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Et la deuxième question que j'avais, c'était, on a
11 parlé de différentes méthodes. Et dans la réponse
12 fournie dans la demande de renseignements, on
13 parlait de la méthode qui avait été proposée par
14 Énergir. Ma question était plutôt de savoir quelles
15 autres méthodes avaient été utilisées. On a parlé
16 de... Le témoin avait répondu que certains
17 utilisaient des firmes indépendantes ou encore la
18 méthode proposée par Énergir de GHGenius, mais
19 qu'il y avait d'autres méthodes qui avaient été
20 également utilisées. Alors, je voulais savoir
21 quelles étaient les autres méthodes utilisées.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 En fait donc, je vais laisser le témoin répondre
24 là-dessus.

25

1 M. RAPHAËL DUQUETTE :

2 R. Je peux répondre immédiatement. Il y a une autre
3 méthode qui a été utilisée. C'est GREET.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Je vous remercie. Ça complète mes questions, Madame
6 la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie beaucoup, Maître Hamelin. Comme
9 mentionné avant la pause, on retourne avec maître
10 Boudreau de l'AQPER pour le contre-interrogatoire.

11 DISCUSSION

12 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

13 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. J'aimerais en
14 profiter pour revenir à l'élément du calendrier
15 d'audience, si vous me le permettez, avant de...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Allez-y!

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 Donc, on m'informe que deux membres du panel ne
20 sont pas disponibles demain entre dix heures
21 (10 h)... c'est un rendez-vous qu'ils n'ont pas été
22 en mesure de déplacer, demain matin entre dix
23 heures (10 h) et onze heures (11 h). Et je
24 voulais...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est votre panel public ou confidentiel?

3 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

4 Confidentiel.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Entre dix heures (10 h) et onze heures (11 h),
7 de toute façon, honnêtement, là, je pense qu'on va
8 être encore dans le contre-interrogatoire
9 d'Énergir.

10 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

11 C'était mon impression, mais je voulais vous le
12 mentionner puis le valider avec vous d'avance.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

16 Donc, merci, pour ceci. Donc, bonjour à tous les
17 membres du panel. On peut maintenant commencer à
18 adresser les multiples points.

19 Q. **[45]** Donc, mes lignes de questions vont s'orienter
20 surtout relativement aux attributs
21 environnementaux.

22 Et en ce sens, l'AQPER voudrait, là,
23 valider, là, certains éléments relativement au
24 contrat qu'Énergir entend, qu'Énergir contracte,
25 puis entend contracter en ce sens.

1 Est-ce que les membres du panel ont une
2 bonne connaissance de la commercialisation des
3 attributs environnementaux par les producteurs de
4 GNR ici, et dans les autres juridictions en
5 Amérique du Nord?

6 M. RAPHAËL DUQUETTE :

7 R. On pense que oui, mais il existe plusieurs types,
8 là, d'attributs donc... et puis si on fait
9 référence au Règlement sur les carburants propres,
10 je vous dirais que non, puisqu'il n'y a aucune
11 vente, là, d'attributs qui a été essayée dans le
12 cadre de ce règlement-là encore.

13 Q. **[46]** On traite ici, de manière générale, du marché
14 qui existe par rapport aux attributs
15 environnementaux dans la... au Québec ou dans
16 d'autres juridictions, par exemple, la Colombie-
17 Britannique ou la Californie.

18 Est-qu'Énergir a une bonne connaissance de
19 ces marchés-là ou de la commercialisation qui s'y
20 fait?

21 M. VINCENT REGNAULT :

22 R. Je trouve qu'il y a des bonnes connaissances, c'est
23 difficile de savoir qu'est-ce que vous voulez dire
24 par « bonne connaissance », Maître Boudreau, là,
25 mais posez-nous vos questions, puis on va voir si

1 on est capables d'y répondre. C'est ce que je vous
2 proposerais, prenons cette route-là, parce que...
3 « bonne », ça peut être très vague, très vaste,
4 pardon, pas vague, vaste.

5 Q. [47] Donc, est-ce que dans vos contrats GNR, est-ce
6 qu'Énergir traite des attributs environnementaux,
7 avec les producteurs?

8 R. Oui, effectivement, généralement, la position qu'on
9 prend, c'est qu'on les acquiert avec le GNR.

10 Q. [48] Puis est-ce que, comment est-ce que les
11 attributs environnementaux, dans vos contrats, sont
12 définis?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Écoutez, Madame la Présidente, je référerais... les
15 contrats ont été déposés au dossier, là, dans le
16 dossier 4008, ils sont tous là, donc, évidemment,
17 je ne veux pas demander au témoin d'aller visiter,
18 c'est quand même des longues, des longues
19 définitions, des longues références, donc, je
20 référerais ma consœur, là, aux documents qui ont
21 été déjà déposés au dossier.

22 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

23 Q. [49] C'est bien noté. Dans quelle proportion, là,
24 je comprends, là, de la réponse des témoins,
25 qu'Énergir acquiert, de manière générale, les

1 attributs environnementaux. Est-ce qu'Énergir
2 acquiert la totalité des attributs environnementaux
3 du produit GNR?

4 M. VINCENT REGNAULT :

5 R. Excusez-nous, mais c'est parce qu'on a répondu à
6 une demande de renseignements qui... à une question
7 identique ou semblable, là. On essaie juste d'aller
8 la trouver. Puis on a tous été surpris par la
9 cloche anti-incendie encore une fois, mais qui a
10 sonné juste trois fois et qui s'est arrêtée. Donc,
11 so far, so good.

12 Regardez, on va faire ça un peu plus court,
13 là, parce qu'on n'arrive pas à trouver la réponse,
14 mais il y a une réponse à une question qui a été
15 déposée, mais de mémoire, là, dans l'ensemble des
16 contrats qui ont été signés, on a acquis tous les
17 attributs environnementaux, sauf pour... dans le
18 contrat avec [REDACTED] où il y avait un petit,
19 excusez-moi l'expression anglaise, un petit carve
20 out pour un type particulier d'attributs.

21 Q. [50] Est-ce que vous êtes en mesure de décrire, là,
22 quel... quel était ce type d'attribut
23 environnemental qui avait été exclus?

24 R. Faudrait prendre le contrat, Maître.

25 Q. [51] Donc, vous me réferez au contrat avec [REDACTED]

1 R. Oui, effectivement.

2 Q. **[52]** Et donc, est-ce que je comprends qu'Énergir
3 détient, à l'heure actuelle, un certain inventaire
4 d'attributs environnementaux?

5 R. Donc, effectivement, dans l'ensemble des contrats,
6 on a acquis ce qu'on appelait les attributs
7 environnementaux, là, qui sont décrits dans les
8 contrats, qui, à l'heure actuelle, constituent
9 essentiellement, pour l'essentiel, en fait, au
10 Québec, qui constituent, là, des crédits, qui
11 permettent, là, d'obtenir des crédits au niveau du
12 SPEDE. C'est à ça que ça sert, à l'heure actuelle.

13 Donc, on a une longue définition pour
14 couvrir bien des choses parce qu'on anticipe qu'il
15 va y avoir des législations qui vont être adoptées,
16 qui vont évoluer. Puis on voulait être certain de
17 capter l'ensemble des notions ou des avantages que
18 pourrait procurer le GNR, mais en date
19 d'aujourd'hui, ça sert exclusivement au SPEDE au
20 Québec, à réduire, là, les... ou à obtenir des
21 crédits au niveau du SPEDE.

22 Mme CAROLINE DALLAIRE :

23 R. Et Maître Boudreau, pour compléter la réponse de
24 mon confrère, de mon collègue. Si vous allez à la
25 pièce Gaz Métro-8, document 4, c'est la pièce B-

1 0763. À la section 4, vous avez, en fait, du détail
2 par rapport à la valorisation des attributs
3 environnementaux et, entre autres, on y parle du
4 contrat particulier où on n'avait pas acquis un
5 élément par rapport à ça.

6 Q. [53] Merci. Donc, là, je comprends qu'Énergir a
7 acquis des attributs environnementaux. Est-ce
8 qu'Énergir envisage de monétiser cet inventaire-là
9 d'attributs environnementaux?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Excusez-moi. Donc, en fait, pour répondre à votre
12 question, c'est certain que quand on va être en
13 mesure de valoriser des attributs environnementaux
14 quand ils vont avoir eu une certaine valeur en
15 fonction des législations qui vont s'appliquer, on
16 va le faire.

17 Mais en date d'aujourd'hui, notre
18 compréhension c'est qu'on n'a pas d'inventaire
19 d'attributs environnementaux, d'inventaire de
20 quelque chose à valoriser.

21 Q. [54] Pour poursuivre là-dessus, je comprends, par
22 contre, que vous les avez acquis par contrat. Est-
23 ce que les attributs environnementaux que vous avez
24 acquis de cette manière-là, est-ce que cette
25 provision-là ne serait effective qu'à compter d'une

1 certaine date? Est-ce que je comprends bien que les
2 contrats prévoient ça ou est-ce qu'Énergir les a
3 acquis à la date à laquelle le contrat est
4 intervenu?

5 R. Dans les contrats, évidemment, effectivement on
6 acquiert ce qu'on appelle, ce qu'on définit comme
7 étant les attributs environnementaux, à partir du
8 moment où on achète le GNR.

9 Q. [55] Et donc, est-ce qu'Énergir a une certaine
10 manière de suivre les attributs environnementaux
11 qui ont été acquis de cette manière-là, de les
12 identifier à l'interne?

13 R. Oui. Ce qu'on suit, c'est un inventaire de volume
14 de GNR. Puis juste, peut-être, « attributs
15 environnementaux », c'est un terme qui est assez
16 large. Donc, on ne peut pas suivre un attribut
17 environnemental.

18 On peut suivre, peut-être, éventuellement,
19 des UC. Ça, ça fait partie, c'est une chose qu'on
20 peut suivre. Mais suivre un attribut
21 environnemental, pour moi, puis avec respect, mais
22 ça ne fait pas de sens. Il n'y a pas de sens pour
23 moi.

24 Donc, c'est vraiment, on va suivre
25 éventuellement des éléments qui, en vertu de

1 certaines législations environnementales, vont
2 avoir une valeur. Mais aujourd'hui, il n'y en a pas
3 qu'on peut suivre vraiment, à part le SPEDE, comme
4 je vous le disais il y a un instant.

5 Q. **[56]** Peut-être pour clarifier ma question, en fait.
6 Il y a certains produits GNR qui ont une intensité
7 carbone plus faible ou plus élevée, qui vont
8 résulter en un plus grand nombre ou à un nombre
9 plus faible d'attributs environnementaux.

10 Donc, c'est en ce sens-là, que... Est-ce
11 qu'Énergir est en mesure de relier les attributs
12 environnementaux qu'elle a acquis au contrat ou aux
13 producteurs desquels elle les a acquis?

14 R. Bien, en fait, je suis en désaccord avec votre
15 prémisse comme quoi l'intensité carbone du GNR va
16 générer plus ou moins d'attributs environnementaux.
17 Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation-là.
18 Donc, je ne les suis pas.

19 Ce que je suis, c'est les volumes. Ce qu'on
20 suit, c'est les volumes de GNR. Puis ces volumes de
21 GNR-là vont, en fonction des différentes
22 législations qui pourraient être adoptées par le
23 Gouvernement provincial ou fédéral, générer, dans
24 le cas de la législation provinciale, des crédits
25 SPEDE.

1 Dans le cas de la législation fédérale qui
2 vient d'être adoptée, éventuellement des UC. Et ça,
3 on va être capable de suivre ça. Mais il y a...
4 Pour moi, on ne peut pas suivre un inventaire
5 d'attributs environnementaux généraux.

6 Q. **[57]** Mais merci, Monsieur Regnault. Un des
7 représentants d'Énergir mentionnait, là, lors de la
8 journée d'audience du seize (16) septembre que
9 certains producteurs avaient mentionné la
10 possibilité d'aller sur le marché de la Colombie-
11 Britannique avec Fortis. Est-ce qu'à la
12 connaissance d'Énergir, là, puis de sa connaissance
13 de ce marché-là extérieur, est-ce que Fortis prend
14 possession des attributs environnementaux dans ces
15 contrats de GNR?

16 R. En fait, on n'est pas absolument certain...

17 Q. **[58]** O.K.

18 R. ... mais on pense que oui, dans la mesure,
19 effectivement, où il y a un marché là-bas qui
20 existe, qui permet justement de valoriser, entre
21 autres, là, l'intensité carbone, contrairement au
22 Québec. Donc, on pense effectivement qu'en
23 Colombie-Britannique, ils acquièrent ces...
24 appelons-le « les attributs environnementaux » pour
25 les fins de la discussion, là. Mais en tout cas, la

1 caractéristique particulière qui fait en sorte
2 qu'ils peuvent valoriser l'intensité carbone d'un
3 GNR particulier.

4 Q. [59] Puis est-ce qu'Énergie, en ce sens-là,
5 pourrait... envisage de s'inspirer du modèle de
6 Fortis, par exemple, pour monétiser, de manière
7 éventuelle, là, les attributs environnementaux?

8 Me PHILIP THIBODEAU :

9 Peut-être préciser, Maître Boudreau, vous parlez de
10 monétiser ou de... en vertu de quel cadre
11 réglementaire exactement vous faites référence ou
12 en vertu de quel programme?

13 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

14 Donc, en fait, c'est basé sur la valeur du SPEDE,
15 soit le marché fédéral, soit le SPEDE au Québec. De
16 monétiser ces attributs environnementaux là.

17 Puis... Juste un instant.

18 M. VINCENT REGNAULT :

19 R. Donc... Bien, la question de la valorisation des
20 différentes formes que peuvent prendre les
21 attributs environnementaux, c'est évidemment
22 quelque chose qui est d'intérêt pour nous parce que
23 ça fait partie des choses qui pourraient permettre
24 de réduire, effectivement, ultimement le coût du
25 GNR. Donc, est-ce qu'on va le regarder? Bien, oui.

1 C'est certain qu'on va le regarder quand les cadres
2 réglementaires vont être mieux définis puis mieux
3 connus, puis quand il y aura des marchés qui
4 existeront pour le faire.

5 Q. [60] Puis par exemple, il existe à l'heure actuelle
6 certains intervenants dans ces marchés-là qui
7 produisent des crédits-carbone pour les membres qui
8 participent... les entreprises qui participent au
9 SPEDE. Est-ce que c'est quelque chose... Donc, ce
10 n'est rien de réglementaire, là, c'est un marché
11 qui existe simplement du fait, de la valeur, bon,
12 des crédits-carbone qui sont produits ou des
13 attributs environnementaux. Est-ce qu'Énergir
14 envisage de participer à ce marché-là sans que ça
15 soit en vertu, là, d'un... sans qu'il y ait un
16 encadrement réglementaire spécifique, là, mais
17 plutôt de manière de gré à gré, d'acquérir et de
18 vendre ces attributs environnementaux là ou
19 crédits-carbone?

20 Mme CAROLINE DALLAIRE :

21 R. En fait, pour l'instant, ce n'est pas quelque chose
22 qu'on fait. Mais définitivement, dans le cadre de
23 l'Étape E, si des clients ont des besoins
24 spécifiques ou s'il y a des opportunités pour
25 valoriser certains contrats, d'une façon ou d'une

1 autre, ça va définitivement être regardé. Donc, je
2 pense que c'est une discussion qu'on va avoir à
3 l'Étape E.

4 Q. [61] Et peut-être pour continuer, là, en ce sens,
5 au niveau des tarifs, est-ce qu'Énergir
6 envisagerait d'établir des tarifs différenciés sur
7 la base de l'intensité carbone d'un produit GNR?
8 Donc, par exemple, si on se retrouve avec un
9 produit GNR avec une intensité carbone entre zéro
10 et soixante grammes de CO₂ (0-60 g/CO₂) équivalent,
11 est-ce qu'on pourrait avoir un certain tarif versus
12 un produit carbone qui a une intensité carbone
13 négative allant de... t'sais, entre moins cent et
14 zéro (-100-0) et... et cætera, là?

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Au niveau des tarifs, Madame la Présidente, ça a
17 été déterminé que ça allait à... le cas échéant,
18 être traité dans le cadre de l'Étape E.

19 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

20 Donc, Madame la Présidente, par rapport à... les
21 discussions, par rapport à ces questions-là,
22 j'aimerais simplement avoir l'ouverture d'Énergir
23 pour émettre une proposition par rapport au coût
24 d'acquisition du GNR, là, à la fin de cette étape D
25 ici.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Je suis désolé, mais c'est peut-être moi qui ai mal
3 saisi, mais pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

4 Donc, pour fins de proposition, dans le cadre de
5 l'étape D, je n'ai pas saisi votre nuance?

6 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

7 Donc, en fait, comme il était discuté, là, de la
8 possibilité potentielle de séparer le coût d'achat
9 du GNR et le tarif qui serait demandé au
10 consommateur, on veut vérifier, là, on veut, en
11 fait, tenter d'explorer l'ouverture d'Énergir par
12 rapport à l'établissement d'un tarif différencié
13 pour émettre nos recommandations à la fin de
14 l'étape D, par rapport au prix qui devrait être
15 accepté par la Régie, là, à la fin de l'étape D.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Simplement préciser là-dessus, il y a des
18 correspondances qui ont été échangées déjà
19 évidemment, on a dit c'est quelque chose qui serait
20 étudié, dans le cadre de l'étape E.

21 Il n'y a toujours pas de position
22 officielle qui a été déposée par Énergir là-dessus,
23 mais ce qu'on a mentionné, c'est que c'est quelque
24 chose qui serait étudié dans le cadre de l'étape E.

25 Et évidemment, pour ce qui est du concept

1 de détacher le prix de vente du prix d'achat, on
2 parle vraiment d'un moyen terme, donc, ce n'est pas
3 dans le cadre de l'étape D, que ça serait
4 déterminé.

5 Donc, je vous dirais que tout ça serait
6 traité à partir de l'étape E du dossier.

7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

8 C'est bien noté.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Thibodeau, la formation pense qu'Énergir
11 serait en mesure d'indiquer s'il a l'intention de
12 procéder à un tarif qui sera à déterminer dans le
13 cadre de l'étape E. Là, on ne vous demande pas la
14 méthodologie qui serait retenue, et cetera, mais au
15 moins de savoir si vous avez l'intention de
16 proposer ou de faire une proposition quelconque sur
17 un tarif basé sur l'intensité carbone.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Je vais laisser les témoins répondre à ça,
20 évidemment, dans la mesure où... si une intention a
21 été prise, là, si une décision a été prise là-
22 dessus, mais je vais laisser les témoins répondre
23 là-dessus.

24 Mme CAROLINE DALLAIRE :

25 R. En fait, comme je le mentionnais, lors de la

1 présentation jeudi passé, on regarde différentes
2 solutions pour réduire le prix du GNR et avoir un
3 effet positif pour notre clientèle, pour l'achat
4 volontaire.

5 On regarde, effectivement, on est
6 conscients qu'il y a des clients avec des besoins
7 particuliers qui peuvent vouloir mettre la main sur
8 des unités de GNR avec une intensité carbone
9 moindre.

10 Donc, c'est quelque chose qui est
11 effectivement exploré, qu'on va vouloir aborder
12 avec vous dans l'étape E. Ce qui se dessine, par
13 contre, je vous dirais, ce n'est pas au niveau
14 tarifaire ce qui viendrait, selon nous,
15 complexifier beaucoup de modèles, là, mais pour
16 l'instant, nos analyses se dirigent davantage vers
17 une cession temporaire de contrat, par exemple, qui
18 ultimement aurait un effet similaire, mais ne
19 viendrait pas complexifier le tarif.

20 Donc, c'est le genre de chose qui est
21 exploré. Ne m'en tenez pas rigueur si jamais c'est
22 quelque chose d'autre qui est présenté, donc, c'est
23 en cours d'évolution, mais c'est le genre
24 d'élément, là, qui est exploré avec les équipes
25 actuellement.

1 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

2 Q. **[62]** Et pour continuer avec cette ligne de
3 questions, est-ce qu'Énergir serait en mesure,
4 puis... de transférer les attributs
5 environnementaux qui sont associés à ce produit GNR
6 là au client?

7 Donc, ce seraient des attributs
8 environnementaux qui auraient été transférés à
9 Énergir, dans le cadre d'un contrat antérieur et
10 est-ce qu'Énergir sera en mesure de transférer les
11 attributs environnementaux associés aux clients qui
12 paient ce tarif-là ou, là, si je comprends, ça
13 serait la cession de contrat?

14 R. La mécanique précise à ce niveau-là sera à
15 déterminer dans l'étape E. Je vous dirais
16 qu'aujourd'hui, je n'ai pas les réponses ou les
17 détails à cette question-là, là. Ça sera des choses
18 à effectivement, à déterminer.

19 Q. **[63]** Je passerais maintenant à une autre ligne de
20 questions relatives aux programmes de subvention.
21 Il avait été mention lors de la dernière... ça a
22 été traité lors des dernières journées d'audience.
23 Énergir a notamment affirmé que certains programmes
24 permettaient ou ne permettaient pas aux producteurs
25 de vendre à l'extérieur du Québec. Concernant le

1 programme du PSP GNR, est-ce qu'Énergir a
2 connaissance d'un producteur qui bénéficie du PSP
3 GNR et qui aurait vendu de son produit à
4 l'extérieur du Québec?

5 M. RAPHAËL DUQUETTE :

6 R. La réponse est non. Et je n'ai pas connaissance
7 d'aucun projet qui aurait bénéficié de la
8 subvention et qui vendrait sur un autre marché.
9 Ceci dit, de mémoire, il n'y a aucun des projets
10 qui a bénéficié du programme PSP GNR qui injecte en
11 ce moment.

12 Q. **[64]** Merci. Madame la Présidente, ça complète pour
13 mes questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie, Maître Boudreau. Alors, ça va
16 être à maître Gertler pour le ROÉÉ. Maître Gertler?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Oui. Vous m'entendez?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous entends, mais je ne vous vois pas.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 J'essaie de remédier à ça, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 J'avais vos pastilles. J'avais le carré mais noir.

25 Mais, là, vous êtes complètement disparu. Je ne

1 sais pas si vous êtes... Ah, vous êtes revenu en
2 pastille.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Ah, me voilà, ça a l'air. Ça va?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Vous êtes un petit peu... On vous capte la moitié
7 du visage.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Ça, c'est mieux?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Excellent! Allez-y!

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Je voulais juste avant de commencer mentionner que
14 nous avons transmis à notre consoeur qui représente
15 l'AQPER l'engagement de confidentialité. Et je vous
16 mentionne, en lien un peu avec notre discussion
17 l'autre jour, évidemment, on n'avait pas le loisir
18 de discuter du libellé, et je remarque que c'est
19 pour une durée indéterminée et qu'on nous demande
20 de reconnaître que l'AQPER peut prendre des
21 procédures en injonction.

22 Je n'ai jamais compris. Enfin, je comprends
23 à quoi ça sert, mais c'est comme être contraint...
24 ça pourrait constituer des preuves contre nous.
25 C'est comme si... Parce que l'injonction, ce n'est

1 pas universellement disponible. Puis on doit
2 reconnaître à l'avance que ce serait un remède, un
3 recours qui pourrait être possible. Alors, ce sont
4 les types de choses que je vous ai mentionné
5 l'autre jour qui devraient être revues. Moi, je
6 n'ai pas mordu quand on m'avait dit, bien, est-ce
7 que c'est la Régie qui devrait s'en occuper. Peut-
8 être que c'est ça, peut-être que c'est ça qu'il
9 faut. Ce n'est pas une critique de ma consœur.
10 C'est le type de document qui est courant à la
11 Régie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais pour l'instant, si vous ne demandez pas à la
14 Régie d'intervenir, je vais juste vous conseiller
15 il y a un comité de liaison du Barreau.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Entre les procureurs. C'est peut-être un forum sur
20 lequel vous pourriez demander que le comité se
21 penche.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Oui, bien je vais le refaire, mais c'est des choses
24 dont j'ai déjà parlé dans le cadre du comité
25 justement.

1 Q. **[65]** Bon, alors Franklin Gertler pour le ROEÉ.
2 Bonjour aux témoins. J'ai... j'ai deux lignes de
3 question essentiellement, une sur les
4 approvisionnements du GNR et les autres... et donc
5 les Conditions et l'autre sur la certification.
6 Alors juste pour que je comprenne, puis peut-être
7 monsieur Regnault qui pourrait faire la vue
8 d'ensemble. Je comprends que d'après la preuve et
9 suivant ma compréhension que l'achat de quantité de
10 GNR à des prix convenables qui vous permettraient
11 d'attendre les cibles de livraison suivant les
12 règlements provinciaux, tels que modifiés en deux
13 mille vingt-deux (2022), constitue un défi de
14 taille pour Énergir présentement.

15 M. VINCENT REGNAULT :

16 R. Je pense que c'est effectivement un beau défi qui
17 nous est lancé, de rencontrer ces cibles-là
18 collectivement.

19 Q. **[66]** Hum. Madame la Greffière, je vous demanderais
20 d'afficher s'il vous plaît la pièce B-0736... 0736,
21 que... qui est le... que je ne pense pas soit un
22 document confidentiel, qui est finalement la
23 demande de renseignements numéro... les réponses
24 d'Énergir à la demande de renseignements numéro 26
25 de la Régie. Très bien. Maintenant je vous

1 demanderais d'aller à la page 13 s'il vous plaît.

2 Et c'est... nous sommes dans la réponse à la
3 question 6.1.2 et où la Régie vous a demandé...

4 c'est ça :

5 Veillez préciser s'il existe une
6 relation entre le prix et l'intensité
7 carbone des approvisionnements en GNR,
8 notamment sur la base des résultats
9 des appels d'offre pour des
10 approvisionnements en GNR tenus par
11 Énergir au cours des trois dernières
12 années.

13 Et là, si on tourne, si on va sur l'autre page,
14 nous sommes à la page 14, il y a le graphique je
15 pense qui ne porte pas de numéro, mais on le voit,
16 c'est celui-là exactement. Puis là j'aimerais vous
17 demander si... bien je comprends d'abord que vous
18 avez émis certaines mises en garde par rapport aux
19 données qui sont là parce qu'elles viennent pas
20 nécessairement... elles ne sont pas tous établies
21 sur la même méthodologie et autres. Mais j'aimerais
22 simplement que vous me disiez que si vous confirmez
23 qu'il y a une corrélation suivant laquelle une
24 intensité carbone moindre se traduit par un prix
25 plus élevé du GNR.

1 R. C'est... Maître Gertler, je pense que la... la
2 réponse à votre question, là, elle se trouve au
3 dernier paragraphe de cette réponse-là.

4 Q. **[67]** O.K.

5 R. Où est-ce qu'on voit une certaine tendance, là,
6 je... j'hésite à utiliser le mot « corrélation »
7 parce que c'est... dans mon esprit de juriste de
8 formation, là, un peu plus fort, là, mais il semble
9 y avoir effectivement une tendance. De toute
10 évidence, il y a une tendance.

11 Q. **[68]** O.K. Alors, pour vous, c'est la réponse qui se
12 trouve en bas de la page... en bas de la réponse,
13 juste avant le titre de... de la demande numéro 7,
14 c'est bien cela?

15 R. Exact.

16 Q. **[69]** Puis maintenant, j'aimerais que vous m'aidiez
17 ou nous aidiez dans la compréhension du graphique,
18 s'il vous plaît.

19 Est-ce que j'aurais raison de conclure que
20 les contrats conclus par Énergir et reflétés au
21 graphique, que ces contrats démontrent que
22 l'intensité carbone va d'environ moins trois cents
23 grammes équivalent de CO₂ par mégajoule (300 g
24 CO₂/MJ)?

25 Ça, c'est à droite du graphique, jusqu'à

1 environ cinquante-deux grammes équivalant de CO2
2 par mégajoule (52 g CO2/MJ) qui est à l'autre
3 extrémité, en bas... J'ai dit à droite avant, mais
4 c'est à gauche. Puis en bas, pas à droite, qu'on
5 retrouve ces chiffres-là ou les contrats d'ordre
6 d'intensité carbone?

7 R. J'avais, en fait, peut-être, juste deux choses. La
8 première chose, c'est que ce ne sont pas des
9 contrats qui ont été conclus par Énergir, c'est
10 vraiment des propositions qui nous ont été faites
11 dans le cadre de l'appel d'offres.

12 Puis la deuxième chose, comme on le
13 mentionne aussi dans le paragraphe tout de suite en
14 dessous du graphique, c'est que ça demeure des
15 intensités carbone approximatives qui ont été
16 calculées par chacun des proposants.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Madame la Greffière, pourriez-vous baisser pour
19 qu'on voit le texte? Merci.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Q. [70] Ça, Monsieur Regnault, j'ai reconnu d'emblée
22 que vous avez des réserves. Ça, je comprends, mais
23 nous on essaie simplement d'avancer pour être en
24 mesure de comprendre. Puis c'est vraiment la
25 compréhension du graphique que je recherche.

1 Est-ce que j'ai raison dans ma lecture, de
2 penser qu'il y a un inventaire d'offres... Pas de
3 contrat... merci pour la précision... qui vont
4 d'environ moins trois cent (-300) jusqu'à plus
5 cinquante (+50)?

6 R. Oui, vous avez raison quand vous affirmez ça.

7 Q. [71] O.K., merci. Et est-ce que j'aurais raison de
8 dire également, avec les limites qu'on connaît, que
9 les contrats les plus dispendieux correspondraient
10 aux offres avec l'indice carbone plus favorable?

11 R. C'est la tendance qui se dégage, effectivement,
12 Maître Gertler.

13 Q. [72] Merci. Et quand on regarde la portion, si on
14 veut, où il y a le plus de petits points bleus, à
15 droite, puis je vous suggère que c'est dans la zone
16 que j'appellerais « moins cinquante (-50 g CO₂/MJ)
17 à plus cinquante grammes équivalent de CO₂ par
18 mégajoule, (+50 g/CO₂/MJ).

19 Est-ce que c'est ces contrats-là qui
20 correspondraient à des prix de vingt dollars
21 (20 \$/GJ) jusqu'à environ quarante dollars
22 canadiens par Gigajoule (40 \$/GJ)?

23 R. Oui et non, dans le sens, Maître Gertler, où il y a
24 effectivement plusieurs contrats qui sont entre
25 moins cinquante (-50 g CO₂/MJ) et plus cinquante

1 grammes équivalent de CO₂ par mégajoule
2 (-50 g CO₂/MJ) qui sont entre vingt (20) et
3 quarante (40). Mais il y en a qui sont au-dessus.
4 Puis il y en a qui sont aussi entre le vingt (20)
5 et quarante (40), mais qui ont des intensités
6 carbone plus basses. Mais je pense que la meilleure
7 chose... je pense...

8 Maître Gertler, je comprends, mais le
9 graphique parle pas mal par lui-même. On peut en
10 parler longtemps, mais je pense que le graphique, a
11 à tout le moins positionné les points par rapport
12 aux prix puis leur intensité carbone. Référons-nous
13 au graphique, c'est lui qui parle.

14 Q. [73] Merci. Maintenant, est-ce que vous serez
15 d'accord avec moi que d'un point de vue climat,
16 l'important n'est pas le pourcentage de quelque
17 chose qu'on appellerait le GNR ou qu'on appellerait
18 ultérieurement « gaz de source renouvelable », ce
19 n'est pas le pourcentage de GNR livré par Énergir
20 qui serait important, mais bien la quantité du
21 carbone GES associée ou produite pour satisfaire
22 des besoins énergétiques de vos clients du point de
23 vue climat, je vous parle.

24 R. C'est un vaste débat que vous ouvrez ici, Maître
25 Gertler. Je dirais, directionnellement, vous avez

1 raison, il y a probablement aussi beaucoup d'autres
2 choses qui est important pour le... que le... pour
3 le climat. Cela dit, la perspective d'Énergir,
4 évidemment, c'est celle du cadre réglementaire dans
5 lequel elle évolue, qui est d'atteindre des cibles
6 qui sont exprimées en volume. Donc, c'est un peu la
7 réponse que j'ai pour vous, là.

8 Q. [74] Mais, Monsieur Regnault, à ce moment-là...
9 Bien, évidemment, moi je ne parle pas du climat
10 puis qu'est-ce qui peut être fait par rapport aux
11 sables bitumineux ou est-ce qu'on a le droit de
12 construire des grandes maisons à Laval ou est-ce
13 qu'on conduit des SUV V8. Je vous parle de l'action
14 d'Énergir. Je vous pose la question : est-ce que ce
15 n'est pas plus important ou est-ce que... ce n'est
16 pas la chose importante, c'est la quantité de
17 carbone, donc l'impact sur le climat de la
18 satisfaction des besoins de vos clients? Ce n'est
19 pas ça qui a...

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Madame la Présidente...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Gertler, là, c'est moi qui vais vous
24 arrêter. Parce que, là, si vous voulez une
25 discussion avec vos députés, c'est le temps, là, on

1 est en période d'élection. Mais vous sortez du
2 cadre : « Qu'est-ce qui vaut mieux? » Ce n'est pas
3 une question à débattre ici. Si vous voulez poser
4 des questions sur les caractéristiques, sur les
5 prix, sur les... Je vous encourage à le faire.
6 Mais, là, vous tombez dans une discussion
7 philosophique. Et bien que je ne sois vraiment pas
8 contre les discussions philosophiques, tant que ça
9 parle de philosophie réglementaire pertinente. Mais
10 là, vous sortez vraiment du cadre.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Madame la Présidente, évidemment, je vais modifier
13 ma question alors... puisque c'est vous qui
14 s'objecte à ma question. Mais mon point, c'est
15 simplement que et pour la Régie, et pour Énergir...
16 Énergir arrive ici avec une preuve comme de quoi,
17 ils veulent décarboner leur réseau. Alors, vous
18 appelez ça « décarboner » ou qu'est-ce qui est
19 important pour le climat, la phrase ou l'expression
20 que j'ai prise. La question est à savoir : qu'est-
21 ce qui... et selon Hydro, excusez-moi pas Hydro-
22 Québec, mais Énergir, est important. Alors, je vous
23 soumets que je ne suis pas du tout dans une
24 question électorale. La preuve d'Énergir, c'est à
25 l'effet qu'ils visent la décarbonation de leur

1 réseau. Puis en même temps, on me dit que qu'est-ce
2 qui est important, c'est simplement de rencontrer
3 des cibles réglementaires. Alors, je pense que j'ai
4 le droit d'explorer cette question-là avec eux.
5 Mais je vais me plier à votre décision.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. **[75]** Alors, à ce moment-là on va confirmer que,
10 pour vous, c'est l'actuelle réglementation que vous
11 suivez en matière de recours au GNR comme mesure
12 pouvant contribuer à la décarbonation de votre
13 réseau?

14 Mme CAROLINE DALLAIRE :

15 R. En fait, effectivement... En fait, on fait
16 énormément de choses à l'intérieur du cadre
17 réglementaire qui est en vigueur. Alors, c'est sûr
18 qu'on se... on respecte la réglementation en
19 vigueur et comme je le disais dans la présentation,
20 jeudi, on poursuit avec autre chose aussi, la
21 biénergie, l'efficacité énergétique. Donc, le GNR,
22 c'est un élément, mais toujours dans le cadre
23 réglementaire en vigueur.

24 Q. **[76]** Bon. Maintenant, pour revenir à notre tableau,
25 je vais vous poser la question suivante : est-ce

1 que vous êtes d'accord avec moi que suivant un
2 comportement économique normal, l'atteinte de la
3 cible volumétrique au moindre coût vous inciterait
4 à vous approvisionner en GNR, qui se trouve plus
5 dans la portion droite du tableau, en ce qui a...
6 son indice carbone.

7 Là, autrement dit, le meilleur prix est à
8 voir dans ceux qui ont... du GNR qui a un indice
9 carbone plus élevé?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Donc, je vous dirais que jusqu'à ce que le cadre
12 réglementaire de la RCP, là, soit adopté par le
13 gouvernement fédéral, sans rentrer dans des grandes
14 distinctions, là, je suis généralement d'accord
15 avec l'affirmation que vous avez faite.

16 Ceci dit, avec cette réglementation-là, il
17 y a une valeur qui est accordée à l'intensité
18 carbone de chacun des... de chaque GNR qui est
19 produit, je pense qu'on va devoir, là, pas
20 réévaluer cette stratégie-là, mais prendre en
21 considération d'autres éléments, pas seulement le
22 prix.

23 Puis ceci dit, là, je vous dirais à part,
24 parce que ce graphique-là, il est fait en fonction
25 d'une seule caractéristique, c'est-à-dire celle du

1 prix, mais il y a toutes sortes d'autres choses qui
2 peuvent influencer l'intérêt à l'égard d'un contrat
3 qu'on pense, je ne sais pas, spontanément à la
4 distance du réseau, et cetera.

5 Donc, il y a beaucoup de composantes, là,
6 qui font en sorte qu'un contrat est plus
7 intéressant qu'un autre.

8 Q. [77] O.K. Alors, on s'entend que dans le cadre du
9 présent dossier, la Régie doit se pencher sur les
10 caractéristiques du GNR qui sont le prix, la
11 quantité, la durée. C'est des caractéristiques qui
12 sont proposées. C'est bien cela?

13 R. Oui.

14 Q. [78] Est-ce que vous serez disposé à considérer
15 d'autres seuils ou un éventail de seuils pour ces
16 paramètres-là, en fonction de leur intensité ou
17 teneur en carbone GNR fourni?

18 R. En fait, la réponse courte à votre question, Maître
19 Gertler, c'est non. Les caractéristiques, là, dont
20 on demande l'approbation, elles sont prévues là.
21 Toute la question de la valorisation des... par
22 exemple, des unités de conformité qui pourraient
23 être, qui pourraient être créées ne font pas partie
24 des caractéristiques dont on demande l'approbation.

25 Q. [79] Bien, je ne vous demande pas si vous serez

1 disposé à les proposer. Je vous demande de nous
2 éclairer sur : est-ce que c'est quelque chose qui
3 pourrait être considéré? Qui peut être d'un intérêt
4 pour Énergir et pour la société, pour la Régie?

5 R. C'est ça. Bien, la question de la... puis, là, je
6 vais avoir l'impression de me répéter. Vous
7 m'excuserez, là, si effectivement je me répète, là,
8 mais la question de la valorisation des, par
9 exemple, des unités de conformité, c'est
10 effectivement une chose sur laquelle on va se
11 pencher, qui va éventuellement être traité dans le
12 cadre de l'Étape E, là, mais il n'y a pas de
13 velléité de la part d'Énergir d'inclure, d'une
14 façon ou d'une autre, dans les caractéristiques des
15 contrats dont on demande l'approbation, d'inclure,
16 donc, la question de l'intensité carbone.

17 Ça ne veut pas dire qu'on ne le considérera
18 pas, mais ça veut dire qu'on ne va pas demander à
19 ce que notre carré de sable, pour revenir à cette
20 image-là que j'utilise depuis jeudi dernier, que ce
21 carré de sable là inclut d'une quelconque façon,
22 les intensités carbone.

23 Q. **[80]** O.K. Mais moi, j'aimerais ça comprendre
24 pourquoi?

1 Mme CAROLINE DALLAIRE :

2 R. Maître Gertler, la réponse à cette question-là a
3 été répondue, je pense, en suivi de... en
4 complément de preuve. Je vous référerai à la 8
5 Doc. 4, qui est la B-0763, à la section 1, donc
6 toute la question d'une stratégie de
7 diversification du porte-feuille
8 d'approvisionnement. Le pourquoi Énergir propose
9 des caractéristiques qu'elle a soumis dans sa
10 preuve et... bien les raisons qui sous-entendent ce
11 choix-là sont bien exprimées dans la preuve.

12 Q. **[81]** Excusez-moi, j'ai pas saisi le numéro de pièce
13 à laquelle vous référez.

14 R. Alors c'est la B-0763.

15 Q. **[82]** O.K. Puis y a-t-il une page?

16 R. Oui, bien en fait toute la section 1 traite, bon,
17 de la question que vous abordez, donc c'est aux
18 pages 4 à 13.

19 Q. **[83]** Alors je pense que vous m'avez... que vous
20 m'éclairai... vous pouvez m'éclairer, mais j'ai... ma
21 compréhension de qu'est-ce que... ça, qu'est-ce que
22 vous allez présenter à l'étape E se rapporte
23 surtout justement à la valorisation des... des
24 attributs environnementaux, c'est bien ça? C'est le
25 sujet?

1 R. En fait, comme je le disais tout à l'heure, je
2 pense que c'était lors du contre-interrogatoire de
3 l'AQPER. Et effectivement, la question de la
4 valorisation des unités de conformité dans le cadre
5 de la RCP, donc la nouvelle réglementation fédérale
6 qui arrive. Mais on veut aussi aborder la question
7 de la cession possible temporaire de contrats de
8 GNR auprès de clients qui ont des besoins
9 spécifiques concernant l'intensité carbone. Donc,
10 c'est un... c'est un sujet qu'on souhaite également
11 explorer ou pour lequel on souhaite proposer une
12 avenue dans le cadre de l'étape E.

13 Q. **[84]** O.K. Maintenant... puis là, vous avez le droit
14 de... de reprendre selon votre compréhension, mais
15 moi je vous suggère que les questions que je vous
16 pose sont par rapport à la décarbonation du réseau
17 d'Énergir. Et pour mes clients ce n'est pas la
18 question de comment est-ce qu'on va commercialement
19 faire la valorisation des attributs ni des cessions
20 temporaires de contrat. Moi, je vous parle de
21 qu'est-ce... est-ce que c'est maintenant ou plus
22 tard que vous allez proposer des mesures qui vont
23 faire en sorte que votre... que le GNR que vous
24 mettez dans votre système soit véritablement de
25 meilleure qualité possible en termes de carbone qui

1 va être émis dans sa... dans la combustion?

2 R. Alors définitivement, la question de la
3 décarbonation est à l'ordre du jour dans l'étape D.
4 La décarbonation du réseau d'Énergir passe par
5 l'injection de GNR dans son réseau et l'étape D va
6 permettre la définition ou la détermination des
7 caractéristiques pour aller signer les contrats qui
8 éventuellement vont permettre d'atteindre dix pour
9 cent (10 %) de GNR dans son réseau. Et toute
10 injection de gaz naturel renouvelable permet de
11 déplacer du gaz naturel fossile, donc oui on vise
12 la décarbonation de notre réseau et je pense
13 qu'avec l'étape D ça va être un grand succès si on
14 réussit à aller chercher les caractéristiques pour
15 atteindre le dix pour cent (10 %).

16 Q. [85] Merci. Là, je passe à l'autre sujet, Madame la
17 Présidente, qui est la certification. Là, je ne
18 prétends pas avoir tout suivi parfaitement au cours
19 des années, mais il me semble que Element Markets
20 était un de vos fournisseurs de GNR, n'est-ce pas?

21 Me. PHILIP THIBODEAU :

22 Vous voulez savoir si présentement Element Markets
23 est un fournisseur de GNR d'Énergir, Maître
24 Gertler?

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui.

3 M. RAPHAEL DUQUETTE :

4 R. Donc, oui, en ce moment c'est un de nos
5 fournisseurs de GNR.

6 Q. **[86]** Merci. Et Madame la Greffière, je vous
7 demanderais d'afficher le C-ROEE-0182. Très bien.
8 Il s'agit d'un communiqué...

9 R. Désolé, je veux juste revenir sur ma réponse. Je me
10 suis trompé. Ils ne livrent plus en ce moment,
11 depuis décembre vingt, vingt et un (2021).

12 Q. **[87]** Ah... Alors, c'est un contrat qui est terminé,
13 c'est ça?

14 R. Exactement.

15 Q. **[88]** O.K. Bon, en tout cas, ça s'appelle
16 maintenant, apparemment, Anew. On le voit dans le
17 document, on décrit l'évolution de la structure
18 corporative.

19 Puis je voulais juste attirer l'attention
20 sur le fait que Anew, certifier selon la
21 certification Green-e, produit sur le marché du
22 GNR. Est-ce que vous étiez au courant de cette
23 nouvelle-là?

24 R. Non, on n'était pas au courant de cette nouvelle.

25 Q. **[89]** Maintenant, moi, ma compréhension, vous me

1 corrigez, c'est que l'approche ou le service
2 offert par EcoEngineers, que ça serait simplement
3 la traçabilité. Essentiellement de la traçabilité
4 du produit qui est vendu comme GNR. Est-ce que
5 c'est bien ça?

6 R. Donc, il y a un aspect de traçabilité, mais il faut
7 vérifier s'il s'agit bien de GNR qui est injecté,
8 les volumes qui sont réellement injectés, s'il y a
9 un circuit physique qui peut emmener le GNR. Donc,
10 oui, ils regardent la traçabilité, mais pas
11 uniquement.

12 Q. **[90]** Je n'ai pas compris, excusez-moi,
13 « physique »? Qu'est-ce que vous avez dit?

14 R. Il y a une interconnexion possible entre Énergir et
15 le Producteur.

16 Q. **[91]** O.K. Et depuis le temps qu'on en parle, est-ce
17 que vous êtes opposés à l'approche de la
18 certification selon... une certification avec un
19 certain profil public de Green-e?

20 R. On n'a jamais mentionné qu'on était opposé. On
21 regarde toutes les possibilités puis Green-e est
22 une de ces possibilités-là.

23 Q. **[92]** Puis vous avez, je pense, même participé... Je
24 ne sais pas si vous participez encore, mais à
25 l'élaboration de normes de certification de Green-e

1 pour le GNR?

2 R. On a effectivement participé, dans le passé. On a
3 fait partie d'un groupe. On a regardé l'avancement
4 des travaux, effectivement.

5 Q. **[93]** O.K. Maintenant... Je ne sais pas si on a
6 besoin d'y aller, mais vous avez peut-être pris
7 connaissance de la réponse de ROÉÉ à la question
8 2.1 de la Régie relativement à l'effet positif
9 qu'il pourrait avoir à la certification Green-e sur
10 les ventes de GNR de vos acheteurs volontaires.
11 C'est la pièce C-ROÉÉ-0178, aux pages 3 à 5. Puis
12 dans la réponse... puis je ne pense pas qu'on a
13 besoin d'y aller, mais dans la réponse, au début de
14 la réponse, à la question 2.1, le ROÉÉ a répondu :

15 Le ROÉÉ se base principalement sur
16 deux motifs pour estimer que la
17 certification Green-e pourrait avoir
18 une incidence favorable sur l'intérêt
19 de la clientèle envers le GNR, sur la
20 possibilité de valoriser la
21 certification et la perspective de
22 l'accès au nouveau marché.

23 Alors, moi, j'aimerais... qu'est-ce que j'aimerais
24 savoir : est-ce que vous y voyez cette possibilité
25 qu'il pourrait avoir, pour vos clients volontaires,

1 une possibilité de valoriser la certification
2 pour... qui aurait pour effet de les rendre plus
3 intéressés à acheter du GNR comme volontaire? On
4 parle sur le logo de la marque sur les produits,
5 les emballages, le matériel promotionnel des
6 acheteurs d'énergie renouvelable certifiée?

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Donc, ce que vous dites, Maître Gertler, c'est :
9 est-ce que si on avait le logo, finalement, de
10 Green-e, là, ça ferait en sorte qu'il y aurait plus
11 de clients intéressés à acheter du GNR? C'est ça
12 que vous nous demandés?

13 Q. [94] Bien, je pense que c'est un peu réducteur,
14 Monsieur Regnault, mais je dis : est-ce que vous
15 avez regardé, est-ce que vous êtes ouverts, est-ce
16 que vous êtes d'accord qu'une marque ou une
17 certification de cette nature-là pourrait favoriser
18 l'achat volontaire de GNR?

19 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

20 R. Bonjour, Maître Gertler. Donc, je répondrais avec,
21 évidemment, une certification, t'sais, avec un
22 effort marketing ne nuirait pas évidemment à la
23 demande volontaire. Par contre, je pense qu'il est
24 un petit peu prématuré de présumer du succès ou non
25 d'une démarche marketing de la sorte, là, à ce

1 moment-ci, là. Donc, ça serait ce que je vous
2 répondrais pour l'instant.

3 Q. **[95]** Maintenant... Merci. Parce que, moi, je veux
4 comprendre : pour vos clients commerciaux et
5 institutionnels et industriels, est-ce que vous
6 n'en avez pas déjà ou vous êtes, j'imagine
7 familier, qui ont des... utilisent des logos du
8 Forest Stewardship Council, de LEAD, de ISO, de
9 CSA, UL et d'autres? Est-ce que j'ai raison de
10 penser ça?

11 R. Oui. Non, je peux vous dire qu'il y a bon nombre de
12 clients qui, en effet, utilisent des certifications
13 et qui mettent de l'avant leurs certifications
14 entre guillemets, là, « environnementale ».

15 Q. **[96]** O.K. Alors... Mais vous n'avez pas... À ce
16 moment-là, vous n'avez pas... Vous dites « c'est
17 prématuré », pourquoi ça serait prématuré de
18 regarder de ce côté-là?

19 R. Ce que je mentionnais, Madame la Présidente, c'est
20 prématuré de présumer de l'effet positif, là, de
21 venir quantifier à quel point cet élément-là
22 pourrait avoir un effet, une retombée positive.
23 Donc, on ne vient pas nier qu'il pourrait y en
24 avoir une, mais de là à venir le qualifier ou du
25 moins de quantifier, c'est là que ça devient

1 prématuré.

2 Q. [97] Mais vous avez... « Prématuré », ça veut dire
3 que plus tard, on va y arriver?

4 M. RAPHAËL DUQUETTE :

5 R. À l'heure actuelle, on a déjà en place un processus
6 de suivi avec EcoEngineers puis avec le Bureau de
7 normalisation du Québec qu'on va tester auprès de
8 notre clientèle dans les prochains mois. C'est sûr
9 qu'on va rester alerte puis on va rester à l'écoute
10 des besoins de la clientèle, puis on va voir leurs
11 besoins. Puis s'il y a des besoins spécifiques,
12 bien, on n'est pas fermé à l'idée d'introduire des
13 notions ou des certifications qui vont répondre à
14 ce besoin-là spécifique.

15 Q. [98] O.K. Mais je veux être « fair » envers vous.
16 Pour le moment, vous n'avez pas étudié cette
17 possibilité-là d'une certification de Green-e, la
18 notion Green-e?

19 R. On a regardé l'ensemble des certifications
20 disponibles. À l'heure actuelle ce que je peux dire
21 aussi, c'est que, avec la Canadian Gas Association,
22 on regarde la possibilité d'avoir une certification
23 qui serait peut-être, au niveau de l'ensemble des
24 utilités gazières, peut-être uniforme. Puis
25 l'ensemble des certifications, si on regarde

1 Green-e en est une d'elle. On regarde l'ensemble
2 des certifications disponibles. Puis on va prendre
3 une décision si besoin est d'aller vers une ou vers
4 l'autre.

5 Q. **[99]** Vous dites que Green-e serait une possibilité?
6 C'est ça? Je n'ai pas saisi qu'est-ce que vous avez
7 dit.

8 R. On ne ferme pas la porte à Green-e.

9 Q. **[100]** Et qu'est-ce que ça prend... Quelle est la
10 forme de... C'est des réunions du Canadian Gas
11 Association? Il y a un projet ou un rapport?

12 R. Il n'y a pas eu de réunion encore. Il va y avoir
13 des prochaines... une première réunion qui va avoir
14 lieu dans les prochains mois. C'est ça. Comme je
15 dis, on va regarder les besoins de notre clientèle
16 aussi. Je pense qu'il faut que ça réponde aux
17 besoins de notre clientèle. Si ça ne répond pas aux
18 besoins de notre clientèle, on n'ira pas de l'avant
19 avec une certification.

20 Q. **[101]** O.K. Qu'est-ce que j'essaie de comprendre, il
21 n'y a pas de document ou étude préliminaire ou
22 quelque chose de cette nature-là présentement?

23 R. Non. Non. Il n'y a rien de cette nature.

24 Q. **[102]** O.K.

25 Madame la Présidente, donnez-moi juste une minute,

1 je vais consulter et je reviens, mais je pense que
2 j'ai terminé.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Gertler. Je vais vous attendre.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Madame la Présidente, ça va faire le tour pour le
7 ROEÉ. Je visais midi. Il est midi et trois.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie, Maître Gertler. On va aller à la
10 pause lunch. On va revenir à treize heures (13 h).
11 Et on reviendra avec SÉ-AQLPA-GIRAM.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour. Bonjour, Maître Thibodeau.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Alors bonjour. Il nous manque un joueur encore.

18 Donc, il devrait arriver sous peu. Par contre ce
19 que je vous suggère, on aurait la réponse à
20 l'engagement numéro 3...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 ... qui avait été demandé hier. Donc, si ça vous
25 convient, on pourrait tout de suite y aller à ma

1 manière, donc donner une réponse verbale à
2 l'engagement numéro 3.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Allez-y!

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Donc, la question de l'engagement numéro 3 était de
7 fournir les volumes qui étaient autoconsommés par
8 Énergir, donc les volumes et les pourcentages en
9 date du premier (1er) septembre deux mille vingt-
10 deux (2022). Donc Madame Simard.

11 Mme CATHERINE SIMARD :

12 R. Oui, l'autoconsommation du GNR d'Énergir pour la
13 période du premier (1er) janvier deux mille vingt-
14 deux (2022) au trente et un (31) août deux mille
15 vingt-deux (2022) est de un million trente-deux
16 mille cent dix mètres cubes (1 032 110 Mm³). On
17 parle ici de vingt-cinq (25) installations pour
18 lesquelles cent pour cent de leur consommation a
19 été constituée de GNR. À noter que, avant la date
20 du premier (1er) janvier deux mille vingt-deux
21 (2022), il n'y avait pas d'autoconsommation dans la
22 part d'Énergir.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je m'excuse, je vais vous faire répéter parce que
25 je ne prends pas des notes aussi rapidement que

1 monsieur Morin. Alors, c'est un million trente-deux
2 mille mètres cubes (1,032 Mm³) du premier (1er)
3 janvier deux mille vingt-deux (2022) au?

4 R. Au trente et un (31) août deux mille vingt-deux
5 (2022).

6 Q. **[103]** Trente et un (31) août deux mille vingt-deux
7 (2022).

8 R. Et il vous manquait cent dix mètres cubes (110 m³)
9 pour faire le total. Un million trente-deux mille
10 cent dix mètres cubes (1 032 110 Mm³).

11 Q. **[104]** Parfait. Et, ça, ça donne... Vous deviez
12 donner aussi en pourcentage?

13 R. Exact. C'est vingt-cinq (25) installations pour
14 lesquelles le pourcentage est de cent pour cent
15 (100 %).

16 Q. **[105]** Vous avez combien d'installations au total?

17 R. Au total... Si les vingt-cinq (25) installations
18 sont le total des installations d'Énergir?

19 Q. **[106]** Oui. C'est parce que c'était le pourcentage
20 de consommation. Alors, en mètres cubes, le un
21 million trente-deux mille cent dix mètres cubes
22 (1 032 110 Mm³), c'est quel pourcentage de votre
23 consommation totale?

24 R. Ça, je ne pourrais pas vous le dire. Ce n'est pas
25 comme ça qu'on l'avait compris. On a vraiment sorti

1 la consommation de GNR pour les vingt-cinq (25)
2 installations. Puis c'est cent pour cent (100 %)
3 pour l'ensemble de ces vingt-cinq (25)
4 installations-là. Par contre, je ne serais pas en
5 mesure de vous dire s'il y a plus ou moins
6 d'installations pour Énergir.

7 Q. **[107]** Est-ce que vous pourriez compléter la
8 réponse? Parce que, là, c'était en pourcentage. Ça
9 fait que, là, si ça constitue deux pour cent (2 %)
10 de votre consommation totale ou quatre-vingt-dix-
11 huit pour cent (98 %), ça va faire une différence.

12 R. Oui, on va s'informer.

13 Q. **[108]** Je vous remercie.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Je comprends qu'on garderait ça sous le même
16 engagement numéro 3, histoire peut-être de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Absolument. C'est juste compléter l'engagement
19 numéro 3.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Excellent! Parfait. Et merci, Madame Simard, et
22 merci pour votre réponse qui a été suffisamment
23 longue pour permettre à notre cinquième joueur de
24 se rajouter. Donc, Madame la Présidente, on serait
25 prêt à continuer avec le contre-interrogatoire.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Juste, on va vous demander de compléter
3 l'engagement numéro 3. Auriez-vous la gentillesse,
4 Madame Simard, de nous dire, Énergir apparaît sous
5 quelle catégorie dans l'industriel, le commercial?
6 Dans quelle catégorie vous apparaîtriez dans votre
7 tableau?

8 Mme CATHERINE SIMARD :

9 R. On va ajouter ça à l'information à venir.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie. Alors, nous étions rendu à
12 SÉ-AQLPA-GIRAM. Est-ce que tous vos joueurs sont
13 là, Maître Thibodeau?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Oui. Tout le monde est de retour. Et je comprends
16 que maître Neuman est prêt. On pourrait y aller
17 avec le contre-interrogatoire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Maître Neuman.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. Merci beaucoup, Madame la Présidente. Madame
22 et Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour
23 SÉ-AQLPA-GIRAM. Je vais commencer par demander si
24 madame la greffière peut projeter une pièce que
25 nous avons déposée et dont je... que nous avons

1 déposée un peu plus tôt ce matin.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Maître Neuman...

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... d'une part, on ne vous voit pas. Si vous
8 pourriez allumer votre caméra. Et je ne sais pas si
9 ça vient de chez vous, mais il y a un « sillement »
10 dans le son.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Ma caméra est allumée. Je me vois moi-même sur
13 l'écran. Est-ce que vous me voyez ou pas encore?

14 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

15 De l'île-Perrot on vous voit, Maître Neuman.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Pardon?

18 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

19 De l'île-Perrot on vous voit.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. O.K. Mais sur l'écran, vous ne me voyez pas?

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Et de Vaudreuil-Dorion, on vous voit aussi, Maître
24 Neuman.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Pardon?

3 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

4 De l'île-Perrot on vous voit.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Non, ça va.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Neuman, la solution qu'on me dit est la
9 solution Windows, là. Si vous pourriez fermer et
10 réouvrir votre caméra peut-être que ça va aider.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 O.K. Bien enfin je la ferme et je réouvre. Est-ce
13 que c'est mieux?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, vous venez d'apparaître.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Bon, bien c'est bien. O.K. Alors c'est une... c'est
18 une apparition...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Et le sillement a disparu. Alors tout est beau.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bon, bien alors...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On peut passer au contre-interrogatoire.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[109]** Tout se règle en même temps. Donc...

3 attendez, j'ai... j'ai déposé un peu plus tôt une
4 pièce et je... je n'arrive pas à en retrouver le
5 numéro puisqu'il semble y avoir un problème d'accès
6 au site Web de la Régie en ce moment. J'ai déposé
7 une pièce un peu plus tôt, qui est... qui est ma
8 pièce SÉ-AQLPA-GIRAM-7, Document 2. Si madame la
9 greffière l'a, est-ce qu'elle peut le projeter?
10 Oui, je n'ai pas le numéro Régie, mais je... je
11 l'ai déposé un peu plus tôt ce matin. Et c'est...
12 ça a été bien reçu, ça a bien... j'ai bien reçu
13 l'avis que c'était sur le site. Oui, voilà. Donc,
14 ce tableau qui est présenté c'est un tableau qui
15 émane d'Énergir, qui fait partie de son mémoire
16 présenté au ministre de l'Énergie et des Ressources
17 naturelles le vingt et un (21) janvier deux mille
18 vingt-deux (2022). Juste une précision sur le
19 biogaz. Et je voudrais... je demanderais aux
20 témoins d'Énergir de me confirmer mon
21 interprétation. Dans ce tableau pour les cibles...
22 et je vois que c'est deux mille vingt-cinq (2025)
23 et deux mille trente (2030), on voit qu'il y a
24 une... une zone grise, c'est le cas de le dire,
25 dans le haut de chacun des bâtonnets, qui

1 correspond au biogaz capté dans des lieux
2 d'enfouissement technique. Est-ce que ma
3 compréhension est correcte, suite à des discussions
4 au préalable et aux représentations préalables
5 qu'Énergir a déjà faites sur le biogaz, que ces
6 graphiques, ce graphique est erroné et qu'il ne
7 faudrait pas tenir compte du biogaz capté dans les
8 lieux d'enfouissement technique aux fins du calcul
9 de la cible?

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. En fait, c'est pas une erreur, là, c'est simplement
12 que ce biogaz-là, il faut entendre le biogaz par...
13 le biogaz une fois raffiné et puis transformé en
14 méthane, là, interchangeable avec le méthane.

15 Q. **[110]** Ça répond à ma question, je vous remercie. On
16 n'a plus besoin du graphique, Madame la Greffière.
17 Je vais passer... attendez. Je vais passer à... à
18 mes autres notes. O.K. Nous avons posé un certain
19 nombre de questions dans notre demande de
20 renseignements écrite numéro 8 avec... qui était
21 relative au contrat avec Archaea, mais à laquelle
22 certaines réponses portent de façon plus générale
23 et peuvent avoir un effet sur l'Étape D comme
24 telle.

25 Mais d'abord, nous avons... ce que nous

1 aimerions savoir, nous avons... nous savons qu'il y
2 a eu un appel d'offres, nous savons qu'il y a eu un
3 certain nombre... une grille de pointage qui a été
4 utilisée. Est-ce qu'il vous est possible de... oui,
5 d'abord d'indiquer... Vous dites que vous tenez des
6 négociations de gré à gré avec les fournisseurs de
7 GNR. Vu que vous avez maintenant procédé à un appel
8 d'offres, est-ce que vous continuez encore d'avoir
9 des négociations de gré à gré avec d'autres
10 fournisseurs, qu'ils soient québécois ou
11 d'ailleurs?

12 M. RAPHAËL DUQUETTE :

13 R. Oui.

14 Q. **[111]** Ou est-ce que maintenant vous êtes en mode...
15 en mode... en mode d'appel d'offres?

16 R. Non.

17 Q. **[112]** Et que la partie de négociation est
18 terminée..

19 M. VINCENT REGNAULT :

20 R. Non, en fait la façon dont on a exposé un peu la
21 stratégie d'approvisionnement, c'est qu'il y avait
22 trois grands mécanismes, qui sont... qui peuvent
23 être menés en parallèle et qui se poursuivent
24 encore à l'heure actuelle. Entre autres, là, pour
25 permettre de supporter les projets québécois de

1 production de GNR.

2 Q. **[113]** O.K. On sait, vous l'avez indiqué, qu'il y a
3 huit fournisseurs québécois bénéficiant d'une aide
4 financière offerte par le ministère de l'Énergie et
5 des Ressources naturelles. D'abord, est-ce que vous
6 auriez le nom de ces huit fournisseurs et est-ce
7 que vous êtes en négociation avec tous ceux qui ne
8 font pas déjà l'objet d'un contrat?

9 R. Huit fournisseurs qui sont... Vous voulez dire,
10 qui... Qu'est-ce que vous voulez dire : « Huit
11 fournisseurs »?

12 Q. **[114]** Il y a huit fournisseurs de GNR québécois et
13 vous indiquez qu'il y a une quantité de huit
14 fournisseurs qui ont la caractéristique de recevoir
15 une aide financière offerte par le Ministère de
16 l'Énergie et des Ressources naturelles. Est-ce que
17 vous voulez que je cite à quel endroit de votre
18 preuve vous le mentionnez?

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Pouvez-vous nous référer, s'il vous plaît, Maître
21 Neuman, à l'endroit?

22 R. S'il vous plaît, Maître, merci.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[115]** Alors, attendez un instant, je vais...

25 Attendez un instant. C'est à la pièce B... euh...

1 attendez, je vais agrandir, je n'arrive pas à voir
2 le numéro. B-0654, Gaz Métro-1, document 33,
3 version caviardée, et sa version confidentielle B-
4 0655. Le tout en page 5, lignes 12 à 18.

5 Donc, moi, j'ai juste besoin de la version
6 caviardée.

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Je ne sais pas quelle version vous avez. Donnez-moi
9 une seconde.

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Est-ce que c'est possible de la mettre, s'il vous
12 plaît?

13 R. ... parce qu'on...

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, si c'est possible...

16 R. ... on veut juste être certain de...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 ... Madame la Greffière, est-ce que c'est possible
19 de la projeter, s'il vous plaît? B-0654, Gaz Métro-
20 1, document 33, version caviardée, page 5, lignes
21 12 à 18.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On a des petites difficultés, ici. Je ne sais
24 pas... Énergir... si vous ne fonctionnez pas avec
25 la pièce B, moi, j'ai « Gaz métro-1, document 33 »

1 qui a été produit en date du vingt et un (21)
2 janvier deux mille vingt-deux (2022).

3 Et c'est les caractéristiques des contrats
4 d'achat de GNR pour Nouvelle-Écosse, Neuville...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... et Chicoutimi.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui, c'était ce document-là. C'était dans ce
11 document que se trouvait l'information.

12 R. O.K. Alors, là, on a trouvé ce à quoi il était fait
13 référence. Donnez-nous juste un instant.

14 Q. **[116]** Je ne sais pas si c'est ce document qui est
15 projeté en ce moment à l'écran... oui, c'est 655.
16 Donc, en principe... Est-ce que Madame la Greffière
17 a la possibilité de montrer la page 5, lignes 12 à
18 18? Ça devrait être la même chose que dans la
19 version caviardée.

20 Oui. Donc, on y lit, et c'est un texte qui
21 n'est pas confidentiel puisqu'il se trouve aussi
22 dans la version caviardée, ligne 12 :

23 Les projets de Waga et Carbonaxion
24 sont récipiendaires d'une subvention
25 par décret du ministère de l'Énergie

1 et des Ressources naturelles (le MERN)
2 en 2020 et font donc partie du groupe
3 des huit premiers projets à bénéficier
4 d'une aide financière offerte par le
5 MERN dans le but de supporter les
6 producteurs québécois de GNR et le
7 développement de la filière.

8 Donc, ça, c'était huit, à la date du document qui
9 était le vingt et un (21) janvier deux mille vingt-
10 deux (2022). Peut-être qu'il y en a plus que huit,
11 aujourd'hui.

12 Est-ce que vous auriez, d'abord, la liste
13 de ces bénéficiaires, qu'ils soient huit ou un plus
14 grand nombre que huit? Et est-ce que vous êtes en
15 négociations avec chacun des huit qui n'a pas déjà
16 fait l'objet d'un contrat avec Énergir?

17 M. RAPHAEL DUQUETTE :

18 R. Ces huit producteurs-là sont identifiés. C'est des
19 données publiques. Donc, oui, on peut les nommer.
20 Je ne les sais pas par coeur, mais si vous me
21 laissez trente (30) secondes, je vais aller voir
22 sur le site du MERN et je vais vous sortir cette
23 information-là, mais c'est des données publiques,
24 là.

25 Q. [117] Et est-ce que vous êtes en négociation avec

1 chacun d'eux?

2 R. On parle avec chacun d'eux, oui.

3 Q. **[118]** Oui.

4 R. Lors de l'appel d'offres, donc une grille de
5 pointage a été utilisée et vous avez mentionné,
6 confidentiellement, donc le nombre de points
7 attribués à chacun des cinq critères que vous avez
8 utilisés. Est-ce qu'il est possible d'avoir, donc
9 j'imagine confidentiellement, le nombre de points
10 qui ont été spécifiquement obtenus par chacun des
11 soumissionnaires à chacun de ces critères?

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 Madame la Présidente, on avait déjà formulé une
14 objection, dans le cadre de DDR, à cette demande-
15 là, là.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Bien, par rapport à l'appel d'offres. On ne juge
20 pas que c'est pertinent, là, par rapport aux
21 critères qui sont demandés dans l'Étape D pour les
22 caractéristiques des contrats.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 L'objectif de la question est pour... elle permet
25 d'avoir une vue globale du marché. L'objection, en

1 réponse à notre DDR sur Archaea, était que l'on
2 n'avait pas besoin d'avoir cette information pour
3 décider du contrat d'Archaea. Donc, c'était une
4 objection basée sur Archaea. Ma question, ici, est
5 à l'Étape D, de façon globale. Ce serait pour avoir
6 une vision du marché pour voir s'il y a... en fait,
7 ce que montre le marché quant à la capacité des
8 soumissionnaires d'obtenir les points requis pour
9 chacun des cinq éléments qu'Énergie utilise dans sa
10 grille.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Mais, Madame la Présidente, pour ce qui est du
13 marché, les informations, relativement à l'appel
14 d'offres, pertinentes ont été déposées. Pour ce qui
15 est des pointages, je vais maintenir mon objection
16 par rapport à la pertinence.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Nous invitons la Régie à rejeter l'objection. Ce
19 que nous cherchons à avoir, c'est si... dans quel
20 mesure le pointage est réellement discriminant,
21 est-ce qu'il y a des écarts marqués entre les
22 résultats obtenus par les différents
23 soumissionnaires ou... Ce qui permet d'orienter les
24 choix...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Neuman... Oh. Ah, O.K. C'est parce que vous
3 aviez disparu, mais c'est chez nous, ce n'est
4 pas...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 O.K.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 On se demandait si ça faisait comme l'autre fois,
9 où tout était éteint, mais c'était juste
10 temporaire. Maître Neuman, la formation voit
11 difficilement le besoin de connaître le pointage
12 pour chacun des contrats, les contrats ne sont pas
13 devant nous. Expliquez-moi la pertinence, là, parce
14 que...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Pour chacun des soumissionnaires, parce qu'ils
17 n'ont pas obtenu des contrats, pour chacun des
18 soumissionnaires qui ont participé à cet appel
19 d'offres, donc présumément, ils ont obtenu un
20 pointage, ils ont été classés et...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, mais à quoi ça va nous servir dans la présente
23 audience pour déterminer les caractéristiques du
24 plan d'approvisionnement que de savoir les
25 pointages qu'une entreprise en particulier a reçu

1 suite à l'offre qu'ils ont faite?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Il ne s'agit pas d'évaluer l'entreprise, il s'agit
4 d'évaluer Énergir. Est-ce que sa grille est...
5 permet de discriminer entre les différentes offres
6 reçues? Est-ce qu'elle permet une sélection
7 utile...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, posez des questions sur la grille, mais pas
10 nécessairement sur les résultats obtenus suite à la
11 grille.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Bien, ma question était de savoir globalement,
14 c'est-à-dire de voir l'ensemble des résultats pour
15 voir : est-ce que tout le monde a à peu près les
16 mêmes points où est-ce qu'il y a des variations?
17 C'est essentiellement ça que nous cherchons à
18 savoir.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, posez les questions au témoin sur ce qui a
21 permis ou ce qui a fait, peut-être, achopper, mais
22 vous n'avez pas besoin de connaître les pointages
23 des résultats pour chacune des entreprises.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 D'accord. Donc, je vais poser ma question, comme

1 vous le suggérez. Donc, ma question s'adresse aux
2 témoins.

3 Q. [119] Donc, est-ce que les différents
4 soumissionnaires à cet appel d'offres, est-ce
5 qu'ils ont obtenu à peu près tous le même pointage
6 ou est-ce qu'il y a eu des différences plus
7 marquées quant aux résultats obtenus; et si oui,
8 est-ce que vous pourriez les décrire?

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Madame la Présidente... Puis je ne veux pas... Je
11 pense que maître Neuman déforme un peu les propos
12 que vous avez dits, là. À moins que je me trompe,
13 je comprends que la question du pointage n'est pas
14 pertinente. Maintenant, s'il y a des questions à
15 poser à savoir pourquoi un contrat en particulier a
16 été exclu ou non, pas de problème, on peut le
17 fournir. D'ailleurs, ça a été demandé la semaine
18 passée à titre de questions, puis les explications
19 sur le contrat précis ont été fournies. Mais se
20 mettre à entrer dans les détails des... je
21 comprends qu'on ne fournira pas par écrit les
22 pointages, mais si on le demande pour chacun des
23 contrats les pointages et les différentes sortes de
24 pointages et ça revient un peu au même.

25 Et au niveau de la pertinence, on est

1 carrément en droit.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bien justement, mon confrère me demande de poser
4 des questions spécifiques sur des entreprises
5 spécifiques, quant aux pointages spécifiques
6 qu'elles avaient obtenus, ce n'est pas ça que je
7 demande. Je demande globalement si les résultats
8 globaux de ces... obtenus via cet appel d'offres,
9 si ils permettent de montrer que le pointage donne
10 des résultats discriminants entre les différentes
11 soumissions reçues.

12 Justement, je ne veux pas aller dans le
13 sens que mon confrère suggère qui est de demander
14 une entreprise X, combien cette entreprise X a
15 obtenu. Ce n'est pas ça que je demande. Je demande
16 globalement.

17 M. VINCENT REGNAULT :

18 R. Bien globalement, monsieur, Maître Neuman, là,
19 c'est certain qu'il y a des différents pointages
20 qui ont été obtenus par les différentes
21 propositions, là, c'est à ça que sert la grille. À
22 la base, c'est de se faire une idée sur la valeur
23 de chacune des offres en fonction des critères qui
24 étaient prévus dans la grille.

25 Q. **[120]** Donc, quel genre de différences vous avez pu

1 constater? Qu'est-ce que vous avez pu constater du
2 marché, en regardant ces résultats obtenus de la
3 part des soumissionnaires à cet appel d'offres?

4 R. Il y en a de toutes sortes, Maître Neuman, c'est...
5 ils ont, dépendamment de chacune des offres, il y
6 en avait qui avaient des bons points, des moins
7 bons points et ce n'est pas possible de vous
8 répondre d'une façon précise à cette question-là
9 qui... qui, pour nous, n'a pas d'importance dans le
10 contexte actuel, là.

11 Il y en avait de toutes sortes, des sortes,
12 on va passer des heures à passer à travers chacun
13 des dossiers, si vous voulez aller là, là.

14 Q. **[121]** Vous proposez de garder cette grille et son
15 pointage pour l'avenir? Est-ce que j'ai bien
16 compris cela?

17 R. Cette grille-là, Maître Neuman, je pense que ce
18 qu'on a dit, c'est qu'elle va évoluer au fil du
19 temps. Elle ne fait pas partie de... mais ceci dit,
20 elle ne fait pas partie des caractéristiques dont
21 on souhaite, dont on demande l'approbation à la
22 Régie. Donc...

23 Q. **[122]** O.K. D'accord. Mais lorsque vous procéderez
24 par appel d'offres, puisqu'il continuera d'y en
25 avoir, vous aurez une grille et les cinq critères

1 que vous avez énoncés seront ces critères-là et
2 avec peut-être des variations, c'est la grille de
3 pointage que vous avez utilisée, qui servira
4 également. Est-ce que c'est bien cela?

5 R. Ce qu'on a dit, Maître Neuman, c'est qu'on est en
6 train de réfléchir au contenu de la grille. Le
7 contenu n'est pas finalisé. Directionnellement
8 parlant, Maître Neuman, la grille va demeurer,
9 devrait demeurer un peu semblable, mais
10 aujourd'hui, je ne peux pas vous dire elle va être
11 identique ou elle ne le sera pas, ou vous dire
12 quelles vont être les différences.

13 Q. **[123]** O.K. Est-ce que j'ai raison de comprendre que
14 la grille était connue? La grille, pas le pointage,
15 mais la grille, la liste des critères, des cinq
16 critères, était connue des soumissionnaires avant
17 qu'ils ne déposent leur soumission?

18 Est-ce que j'ai raison de comprendre ça ou
19 est-ce que s'ils l'ont connue seulement après avoir
20 déposé leur soumission?

21 R. Non, non, ils l'avaient effectivement avant de
22 déposer leur soumission.

23 Q. **[124]** Mais le pointage ne l'était pas? Le pointage
24 attribué à chacun des cinq critères, ça, ce n'était
25 pas connu et même aujourd'hui encore, c'est

1 confidentiel?

2 R. Exact.

3 Q. **[125]** C'est bien ça?

4 R. Exact.

5 Q. **[126]** Est-ce que vous pouvez expliquer l'avantage
6 que ça procure à Énergir de ne pas dévoiler le
7 pointage, avant d'appliquer... de l'appliquer aux
8 offres reçues?

9 R. Maître Neuman, je peux répondre à votre question,
10 mais je vais vous lire la réponse qu'on a donnée à
11 votre demande de... à votre question...

12 Q. **[127]** Oui.

13 R. ... en DDR, c'est ce que je vais faire, donc.

14 Q. **[128]** Oui, oui allez-y.

15 R. Voulez-vous vraiment que je lise une réponse?

16 Q. **[129]** Vous pouvez la lire, mais elle n'était pas,
17 elle n'était pas très limpide. Je peux la
18 ressortir, elle est devant, attendez...

19 R. Oui, bien ça, c'est une bonne suggestion. Sortez-la
20 puis posez-moi vos questions sur ce que vous
21 trouvez pas limpide, là, ça va peut-être être plus
22 rapide.

23 Q. **[130]** Attendez, il faut que je ressorte la
24 question. Ce n'est pas plus simple que... attendez,
25 bon, je vais... bon, c'est la réponse 11.2.2, à la

1 pièce B-0829.

2 Donc, au deuxième paragraphe...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 B-0829 n'existe pas.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 J'ai B... moi, j'ai B-0... j'ai un document de la
7 Régie qui porte le numéro B-0829. Je l'ai devant
8 moi. C'est la réponse Gaz Métro 2, Document 77, qui
9 a été déposée ce matin. Et je suis à la page 6 de
10 ce document. Est-ce qu'il est possible à madame la
11 greffière de la projeter? Oui, alors à la page 6,
12 la réponse 11.2.2. Oui. Donc, au deuxième
13 paragraphe de la réponse 11.2.2 il est indiqué :

14 Énergir a jugé qu'il était important
15 de se garder une marge de manoeuvre
16 pour l'analyse des offres lors de
17 leurs réceptions et d'évaluer à ce
18 moment le caractère approprié du poids
19 des critères et si le contexte avait
20 évolué entre le lancement de l'appel
21 d'offres et la réception des offres.

22 Donc, est-ce qu'il est correct de comprendre de
23 cette réponse qu'après avoir reçu les offres
24 votre... le nombre de points attribué à chacun des
25 critères a pu et même peut-être a évolué, c'est ce

1 que je vous demanderais de me confirmer, donc après
2 la réception des offres, que le nombre de points a
3 évolué de la part d'Énergir, le nombre de points
4 par critère.

5 R. Non, le nombre de points n'a pas évolué par
6 critère.

7 Q. **[131]** O.K.

8 R. Il est demeuré le même.

9 Q. **[132]** O.K. Mais le but de ne pas publier cette
10 information était de vous garder la marge de
11 manoeuvre pour pouvoir... pour pouvoir faire
12 évoluer ce nombre de points. Est-ce que j'ai...
13 est-ce que je comprends correctement la phrase que
14 je viens de lire?

15 R. Vous comprenez effectivement correctement, là. En
16 d'autres termes, si on avait réalisé
17 qu'effectivement - puis on revient un peu à votre
18 question d'il y a quelques minutes - mais si on
19 avait réalisé que finalement les critères ne
20 permettaient pas de discriminer les différentes
21 propositions entre elles, à ce moment-là on aurait
22 pu effectivement réévaluer la pondération de chacun
23 des critères... chacun des critères, ce qui n'a pas
24 été le cas, par contre.

25 Q. **[133]** D'accord. O.K. Je poursuis, toujours dans ce

1 même document, à la réponse 11.2.3. Et je vous
2 demanderais d'expliquer l'expression de
3 « holistique » que vous employez. Je vous demandais
4 comment...

5 Comment au présent appel d'offres et
6 en général Énergir évalue-t-elle le
7 « Profil du soumissionnaire »

8 Et entre parenthèses, ce sont les mots que vous
9 employez dans votre liste... liste de critères.

10 (dont expérience, capacité financière,
11 localisation en franchise ou hors
12 franchise...) ?

13 Quand on avait vu ça, on croyait qu'il serait
14 possible d'identifier une... de quelle manière
15 les... les soumissionnaires localisés en franchise
16 seraient... obtiendraient un meilleur pointage que
17 ceux qui sont situés hors franchise. Donc, je vous
18 demandais comment ce critère est appliqué. Et
19 Énergir indique qu'elle analyse de manière
20 holistique le profil du soumissionnaire. Donc, est-
21 ce que vous pouvez expliquer ce que vous entendez?
22 Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas moyen de
23 déterminer d'avance si... si un soumissionnaire qui
24 est situé hors franchise obtiendra quelques points
25 que ce soit de plus qu'un soumissionnaire qui est

1 situé hors franchise?

2 R. Donnez-nous juste un instant, on essaie de... de
3 vous donner une réponse précise, là.

4 Q. **[134]** Oui.

5 R. Bon. O.K. Excusez-nous, là. Il y avait une
6 incertitude, désolé.

7 Q. **[135]** Oui.

8 R. Donc, effectivement, c'est dans le profil du
9 soumissionnaire, là, qu'on... que c'est considéré,
10 là. Je réalise que c'est pas indiqué dans la...
11 dans la réponse, mais ça fait partie, là, des
12 différents éléments qui sont considérés dans
13 l'évaluation de ce critère-là.

14 Q. **[136]** Oui. O.K., mais quand vous dites que votre
15 évaluation holistique, j'essaie de comprendre ce que
16 cela implique. Est-ce que ça implique qu'il n'y a
17 pas de possibilité de savoir qu'un soumissionnaire
18 situé en franchise obtiendrait ne serait-ce qu'un
19 seul point de plus qu'un soumissionnaire qui est
20 situé hors franchise?

21 R. Un, il y avait un... Puis je pense qu'on l'a
22 mentionné précédemment, Maître Neuman, mais il y
23 avait un [REDACTED] qui était accordé au fait
24 qu'un Producteur était situé en franchise.

25 Q. **[137]** O.K. À votre réponse 11.2.5, on

1 s'interrogeait parce qu'un des critères que vous
2 citez dans votre preuve. Le texte est reproduit
3 dans la question. Le prix, et vous aviez indiqué,
4 puis c'est vos propres mots : « Dont la source des
5 intrants, le point de livraison durée, volume ».

6 On se demandait de quelle manière vous
7 teniez compte de la source des intrants dans le
8 prix. Et de votre réponse, je veux être sûr qu'on a
9 bien compris, c'est que la source des intrants sert
10 simplement à classer les prix selon le type
11 d'offres, mais ne sert pas de critère DE sélection
12 à l'étape « prix ». Est-ce que je comprends
13 correctement?

14 R. C'était de l'information, en fait, qu'on demandait,
15 plus générale, dans cette catégorie-là, mais
16 qu'ultimement, n'était pas utilisée pour
17 catégoriser ou pour classer chacune des
18 propositions qui nous étaient faites.

19 Q. **[138]** D'accord. Je vous demanderais de passer
20 beaucoup plus bas. Si Madame la Greffière peut
21 aller à la réponse 11.4.3. On va revenir, après,
22 aux autres réponses qui se trouvent un peu plus
23 haut, mais on va passer directement à 11.4.3. sur
24 l'acceptabilité sociale.

25 Et ce qui est indiqué... Et je voudrais

1 comprendre ce qu'Énergir fait exactement quant à
2 cet égard. À la réponse 11.4.3, Énergir semble
3 indiquer qu'elle va consulter des informations
4 publiques, donc des informations publiquement
5 disponibles.

6 Donc, si je comprends bien, ça serait des
7 informations médiatiques, pour l'aider à déterminer
8 le niveau d'acceptabilité sociale d'un projet, dans
9 l'évaluation de ce projet dans le cadre de l'appel
10 d'offres. Est-ce que c'est bien cela?

11 R. Oui. Bien, c'est un mélange, effectivement,
12 d'information qu'on reçoit par Archaea, par le
13 soumissionnaire.

14 Q. **[139]** O.K. Donc, si je comprends, vous êtes
15 proactifs. Vous allez voir, pour chacun des
16 projets, s'il y a des enjeux locaux qui... Bien,
17 locaux ou plus globaux qui se posent et qui
18 auraient été relatés par les médias quant à ce
19 projet-là?

20 R. Ça fait partie des vérifications qu'on peut faire,
21 oui.

22 Q. **[140]** O.K., d'accord. Je vais revenir à votre
23 réponse 11.2.7. Et une de nos préoccupations, c'est
24 que... bon, c'est de trouver à quel endroit, dans
25 les critères, vous tenez compte d'un élément que

1 vous avez, par ailleurs, déclaré être très
2 important et qui peut représenter un facteur de
3 risque de vingt pour cent (20 %). Donc, c'est
4 l'enjeu de fiabilité des approvisionnements.

5 Vous le savez, il y a eu des cas, par
6 exemple, Saint-Hyacinthe, ou Saint-Hyacinthe n'a
7 pas été en mesure d'obtenir la matière putrescible
8 qu'elle aurait souhaitée. Donc, elle ne pouvait pas
9 vous livrer ce qui était prévu au contrat, donc la
10 livrer moins. Et il y a d'autres cas où la
11 disponibilité de la matière première pose un enjeu
12 donc de fiabilité. Et on se... on avait cru que la
13 notion d'approvisionnement responsable vous
14 permettrait... serait le critère qui vous permet de
15 vérifier cet enjeu de fiabilité. J'ai lu votre
16 réponse et dans votre réponse, vous faites
17 référence à un formulaire... au formulaire sur
18 l'approvisionnement responsable, qui se trouve en
19 annexe du document d'appel d'offres que vous avez
20 déposé à notre demande. Et donc, on vous remercie.
21 Ce n'est pas la peine d'aller voir, mais dans ce
22 formulaire, il n'est pas question de l'enjeu de
23 fiabilité des sources d'approvisionnement; il est
24 question plus de la responsabilité corporative de
25 la compagnie elle-même, mais non pas de la... des

1 enjeux de fiabilité qui pourraient être posés quant
2 à sa capacité d'obtenir les matières premières
3 nécessaires à la production du biométhane. Et
4 j'envoie une confirmation juste après, à votre
5 réponse 11.2.7.1, pour vous confirmer que
6 l'information qui est demandée sur
7 l'approvisionnement responsable porte sur la
8 compagnie; le caractère responsable de la
9 compagnie. Et on vous félicite là-dessus, c'est
10 très bien. Mais on essaie de voir où... parce qu'on
11 ne le voit dans aucun des cinq critères que vous
12 avez où est-ce que vous... où vous... est-ce que
13 vous tenez compte de la fiabilité de
14 l'approvisionnement du fournisseur pour Ses propres
15 matières premières putrescibles ou est-ce que vous
16 n'en tenez compte à aucun endroit dans vos critères
17 d'évaluation?

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Madame la Présidente, je vais formuler une
20 objection, ici, là. C'était un des sujets qui
21 étaient annoncés par le SÉ-AQLPA-GIRAM dans ses
22 sujets pour l'Étape D. Vous avez rendu votre
23 décision D-2022-067 qui disait qu'au niveau de la
24 fiabilité des approvisionnements, de se limiter aux
25 moyens contractuels qui pourraient mis en place par

1 Énergir pour le gérer. Puis de manière plus
2 générale de la ligne de questions, également, dans
3 la même décision, il a été spécifié que les
4 critères de sélection liés aux lancements d'appel
5 d'offres, là, n'étaient pas pertinents dans le
6 cadre de l'établissement des critères de l'Étape D.
7 Donc, on aurait... je vais formuler une objection à
8 la question posée par mon confrère.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Neuman?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui. Bien, écoutez, je comprends l'objection.
13 J'essaie de voir si Énergir se... prévoit cet enjeu
14 au moment de la sélection, puisqu'il nous semble
15 qu'il est pertinent de savoir qu'un fournisseur a
16 pris les moyens nécessaires, a les moyens d'obtenir
17 la matière première dont il a besoin; sinon, il ne
18 reste pas grand-chose rendu à l'étape
19 contractuelle, si le fournisseur a déjà été
20 soumis... a déjà été choisi à l'étape contractuelle
21 de dire qu'il a l'obligation d'être fiable. Or
22 toutes les clauses qui pourraient être formulées
23 surviennent a posteriori une fois que le
24 fournisseur est déjà choisi. Donc, j'essayais de
25 voir si on essayait de sélectionner des

1 fournisseurs sur la base de leur capacité... de
2 leur fiabilité.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Neuman, je pense qu'on a déjà eu cette
5 conversation-là dans un autre contrat précédemment.

6 Vous pouvez poser des questions sur les clauses
7 qu'ils mettent en place, si jamais le client ne
8 fournit pas ou ne livre pas le GNR, mais sur les
9 moyens que prend le fournisseur avec ses propres
10 fournisseurs, vous allez un peu trop en amont.

11 Alors, limitez-vous, s'il vous plaît, au contrat
12 entre Énergir et son fournisseur.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Je posais des questions sur les moyens qu'Énergir
15 prend pour s'assurer qu'il choisit le bon
16 fournisseur. Essentiellement, c'est ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, vous pouvez poser des questions s'il a prévu
19 des clauses contractuelles à l'effet que si son
20 fournisseur ne livre pas, mais je pense que c'est
21 aller un peu loin en amont pour savoir c'est quoi
22 que le fournisseur prend lui-même avec ses
23 fournisseurs à lui pour faire du biogaz.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 O.K. Alors, bon, je prends note de vos propos,

1 Madame la Présidente. Donc, je vais poser la
2 question, effectivement.

3 Q. **[141]** Une fois que le soumissionnaire est choisi,
4 dans les clauses contractuelles et dans les
5 interrelations qu'Énergir a avec le fournisseur,
6 quels sont les moyens dont vous vous dotez pour
7 réduire votre risque de fiabilité, risque dont vous
8 avez déjà parlé, que vous avez traduit par une
9 quantification de vingt pour cent (20 %)
10 d'approvisionnements contractés supplémentaires,
11 quels sont les moyens que vous prenez avec votre
12 fournisseur une fois qu'il est déjà choisi pour
13 réduire votre risque à cet égard?

14 M. RAPHAËL DUQUETTE :

15 R. Il y a plusieurs clauses contractuelles dans les
16 contrats d'achat et vente qu'on signe avec les
17 producteurs qui mentionnent, entre autres, une
18 quantité contractuelle annuelle, des quantités
19 contractuelles minimales et des pénalités qui
20 peuvent découler du non-respect de la quantité
21 contractuelle annuelle minimale. Et aussi il y a
22 des pénalités pour les délais de livraison qui sont
23 aussi présentes dans certains contrats.

24 Q. **[142]** Est-ce que vous... Parmi vos droits
25 contractuels, est-ce que vous réservez la

1 possibilité de vérifier si le fournisseur prend les
2 mesures nécessaires pour pouvoir livrer de façon
3 fiable?

4 R. On a des clauses dans les contrats qui nous
5 permettent de faire des audits des producteurs.

6 Q. **[143]** Et l'audit porte là-dessus aussi, porte sur
7 la capacité du fournisseur d'obtenir les matières
8 premières nécessaires à la production du GNR?

9 R. Ce n'est pas spécifique à ça précisément, mais
10 c'est une définition assez large d'audit qui nous
11 permettrait effectivement de regarder ça.

12 Q. **[144]** O.K. D'accord. Je vais juste vérifier si...
13 J'avais d'autres questions, mais auxquelles des
14 réponses ont déjà été fournies. Attendez un
15 instant! D'accord. Ça complète mes questions. Je
16 vous remercie beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie beaucoup, Maître Neuman. On va
19 passer maintenant au contre-interrogatoire de la
20 Régie. Maître Cardinal.

21 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Bonjour aux membres du panel.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il y a beaucoup d'écho.

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Je viens de trouver le problème. C'était moi en
3 fait le problème. C'était vraiment mon micro
4 d'ordinateur qui était ouvert. Donc rebonjour. En
5 fait c'est un dossier un peu spécial. Donc,
6 l'interrogatoire sera partagé entre mon confrère
7 maître Bellemare et moi. Donc, j'ai le plaisir de
8 commencer aujourd'hui.

9 Q. **[145]** Ma première question... Et en fait ce que je
10 pensais faire, c'est essayer de référer le moins
11 possible à des pièces aux fins de les afficher.
12 Donc, si jamais vous êtes confortable avec mes
13 affirmations, on passe à autre chose, sinon on peut
14 l'afficher, sauf exception évidemment dans le cas
15 des graphiques et certains tableaux. Et d'ailleurs
16 on vient de déposer une pièce au SDÉ à laquelle je
17 vais faire référence dans ma première question.
18 Mais bref...

19 Ma première question porte sur une... le
20 fait que, en fait, Énergir, ne propose pas de
21 caractéristiques, ne propose pas d'approbation de
22 caractéristiques de volume dans le cadre de l'Étape
23 D. Par contre, dans la demande relative à
24 l'approbation des caractéristiques du contrat
25 d'Archaea, Énergir applique une majoration de vingt

1 pour cent (20 %) au volume. Donc, si la Régie
2 décidait d'imposer une caractéristique de volume
3 dans le cadre de l'Étape D, pouvez-vous commenter
4 l'option de l'établir en deux temps? Et, là, je
5 vais vous soumettre les propositions et vous pouvez
6 commenter après. En fait, ça serait dans un premier
7 temps d'établir un volume maximal applicable
8 jusqu'en deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-
9 six (2025-2026) équivalant à cinq pour cent (5 %)
10 des volumes avec une marge de sécurité de vingt
11 pour cent (20 %) et ça, ça serait dans un premier
12 temps.

13 Et dans un deuxième temps, on parlerait
14 alors d'un volume maximal applicable à compter de
15 deux mille vingt-six-deux mille vingt-sept (2026-
16 2027) et dont les paramètres seraient déterminés
17 dans le cadre de l'étape E du présent dossier.

18 R. Donc, c'est une... en fait, c'est une proposition
19 qui ressemble beaucoup à celle que le GRAME a faite
20 dans le cadre de sa preuve. On a aussi répondu à
21 une DDR de la Régie à ce sujet-là puis, donc, puis
22 si je me souviens bien, là, la réponse,
23 essentiellement, on dit : bien, c'est une
24 proposition qui est intéressante mais qu'on juge
25 qui n'est pas nécessaire, dans la mesure où...

1 bien, pour plusieurs raisons.

2 Dans un premier temps, il y a tout un
3 corpus de décisions de la part de la Régie qui ont
4 été rendues au fil du temps, qui fait en sorte à
5 notre sens, là, qu'il y a des barrières de
6 protection que certains peuvent voir avec une
7 limite volumétrique sont à notre sens, déjà
8 présentes. Ça, c'est la première chose.

9 La deuxième chose aussi c'est que d'établir
10 un pourcentage qui est fixe nous ôte une
11 flexibilité qu'on annonce, qu'on explique dans la
12 mesure où le vingt pour cent (20 %) aujourd'hui, il
13 est à notre sens justifié, mais c'est un
14 pourcentage qui va être appelé à évoluer au fil du
15 temps, en fonction de l'historique qui va se
16 développer, puis de comment les projets vont se
17 développer, comment les projets vont commencer à
18 produire. Éventuellement, rejoindre leur rythme de
19 croisière.

20 Donc, dans ce sens-là, on trouve que de
21 fixer un pourcentage défini, ce n'est peut-être pas
22 la chose la plus efficace, puis donc ça, c'est la
23 réponse à vos, à votre premier temps, là, à votre
24 première proposition, puis au niveau de votre
25 deuxième proposition, la réflexion qui nous vient

1 tout de suite à l'esprit, c'est qu'on parle, là, de
2 déposer quelque chose au courant des prochaines
3 semaines, voire les prochains mois, là.

4 On a invoqué le mois de novembre, puis on
5 n'aura pas d'historique additionnel pour nous
6 permettre de vous proposer autre chose que le vingt
7 pour cent (20 %).

8 Ça fait que je pense que c'est vraiment,
9 c'est vraiment quelque chose qu'on doit tenter de
10 laisser le plus flexible possible, pour nous
11 permettre justement de le faire évoluer en fonction
12 de l'historique.

13 Q. **[146]** Parfait. Juste, si vous me laissez une
14 seconde, s'il vous plaît, merci.

15 Parfait. Donc, je vais référer à une pièce
16 que la Régie vient tout juste de déposer, sous la
17 cote A-0398, c'est en soutien à ma prochaine
18 question, en fait.

19 R. Est-ce que vous allez la projeter?

20 Q. **[147]** Si madame la greffière peut l'afficher, s'il
21 vous plaît, oui.

22 R. Oui, s'il vous plaît.

23 Q. **[148]** Parfait. Donc, en fait, si j'ai bien pris des
24 notes, là, ce matin, Monsieur Regnault, vous avez
25 mentionné ce matin vouloir atteindre la cible de

1 cinq pour cent de façon graduelle, notamment en
2 visant, là, deux cent dix millions de mètres cubes
3 (210 Mm3) contractés en deux mille vingt-quatre-
4 deux mille vingt-cinq (2024-2025).

5 Et, là, je reviens avec l'idée de la
6 caractéristique de volume, là, mais en fait, si la
7 Régie devait choisir, là, d'imposer une
8 caractéristique de volume dans le cadre de l'étape
9 D, pouvez-vous également commenter l'option de
10 l'établir par la moyenne des cibles de deux années
11 consécutives, tel qu'il a été indiqué, là, par
12 monsieur Regnault et en y ajoutant une marge de
13 sécurité et qui, par laquelle serait illustré, là,
14 par la formule qu'on peut voir à la pièce A-0398
15 qu'on voit à l'écran et qui donnerait la courbe
16 aussi qui est illustrée, là?

17 Mme CAROLINE DALLAIRE :

18 R. En fait, notre première réaction, c'est que c'est
19 intéressant. Déjà, c'est positif. Je vous dirais
20 que vous nous demandez de commenter ça un peu comme
21 ça, à brûle-pourpoint, puis on essaie rapidement
22 d'évaluer les conséquences, mais de prime abord, on
23 trouve ça intéressant.

24 Ceci dit, je vous dirais qu'on peut trouver
25 des formules, des façons de contrôler le volume

1 d'achat. Mais Énergir a le même souci que la Régie,
2 je pense, et que les intervenants par rapport au
3 fait de, il ne faut pas acheter en quantité... je
4 vous dirais en trop grande quantité pour dépasser
5 les cibles fixées. Il n'y a aucune volonté en ce
6 sens-là. Donc, on veut éviter que les impacts sur
7 la clientèle soient trop grands et protéger notre
8 clientèle.

9 Et d'ailleurs la décision rendue par la
10 Régie qui oblige Énergir à ne pas dépasser le
11 vingt-quatre (24) mois d'âge sinon les unités
12 invendues, les surcoûts se retrouvent socialiser
13 dans le prix du GNR, nous limite déjà à un achat
14 trop grand de volume. Donc, c'est une barrière
15 naturelle qui existe déjà et qu'on ne souhaitera
16 pas dépasser parce qu'on va nuire à ce moment-là si
17 on la dépasse à la compétitivité du GNR. Et on ne
18 souhaite absolument pas aller là.

19 Donc, c'est sûr qu'il faudrait analyser un
20 petit peu plus longuement les graphiques pour
21 essayer de voir toutes les implications possibles.
22 Mais au-delà des formules, je pense que les règles
23 en place ou les décisions qui ont été rendues par
24 la Régie protègent déjà la clientèle.

25 Q. [149] En fait...

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. Je vais juste me permettre d'ajouter quelque chose
3 de vraiment plus technique en regardant le
4 graphique, là. La ligne pointillée qui représente
5 la moyenne des seuils avec la marge de vingt pour
6 cent (20 %), entre vingt vingt-cinq, vingt vingt-
7 six (2025-2026) et vingt vingt-six et vingt vingt-
8 sept (2026-2027), elle ne devrait pas être plate.
9 Ça devrait être une courbe progressive, ou une
10 ligne droite en fait qui a la même... une ligne
11 droit qui a la même pente jusqu'en vingt vingt-
12 huit, vingt vingt-neuf (2028-2029). Un peu de la
13 même façon que celle de, puis, là, on est dans les
14 technicalités, là, mais vingt vingt-trois, vingt
15 vingt-quatre (2023-2024). Désolé, Monsieur Morin.
16 Que la droite de vingt vingt-trois, vingt vingt-
17 quatre (2023-2024) jusqu'en vingt vingt-cinq, vingt
18 vingt-six (2025-2026). Donc, juste un petit
19 commentaire très technique, là, comme si vous
20 voulez aller plus loin dans cette veine-là, il
21 faudrait qu'il y ait à tout le moins cette
22 modification-là. Mais je rejoins les propos de
23 madame Dallaire sur le fait que ce soit, à notre
24 avis, il y a des barrières naturelles déjà
25 suffisantes en place.

1 Q. **[150]** En fait...

2 Mme CAROLINE DALLAIRE :

3 R. Si vous permettez, je rajouterais uniquement... Je
4 m'excuse. On pense tout haut. On voit que ça nous
5 éveille, c'est ça, plein de questions, le tableau
6 que vous nous montrez. L'élément aussi, c'est que
7 ces moyennes-là ne tiennent pas compte de la
8 demande volontaire, puis elle devrait dépasser le
9 seuil. Donc, si cette demande volontaire s'avérait
10 plus élevée plus que le seuil, ici je comprends que
11 ça n'en tient pas compte. Donc, je vois... je
12 comprends que la formule ne pourrait pas
13 s'appliquer simplement ici. Je vais juste revalider
14 quelque chose. Merci.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 En fait, je vous remerciais pour votre réponse
17 malgré le défaut dernière minute de ce graphique-
18 là. Mais si vous êtes plus à l'aise de prendre le
19 temps de dormir là-dessus et de revenir en
20 engagement avec davantage de commentaires, si vous
21 jugez qu'il y en a d'autres à faire, on pourrait
22 prendre l'engagement si tant est que vous le jugez
23 nécessaire.

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Écoutez, prenons-le l'engagement, puis si jamais il

1 y a un complément à fournir, on pourra vous revenir
2 demain avec un complément, plutôt un engagement
3 « de bene esse » pour sortir notre latin.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Parfait. Donc, Madame la Greffière, sauf erreur, on
6 est rendu à l'engagement numéro 4. Parfait. Donc,
7 l'engagement aux fins des notes sténographiques
8 serait de commenter le graphique, en fait de
9 commenter les informations présentées à la pièce
10 A-0398 qui a été déposée par la Régie. Comme ça, en
11 fait, si, Monsieur Regnault, vous pouvez ajouter la
12 précision pour la courbe, le petit détail
13 technique, ça serait contenu là-dedans au complet.

14

15 E-4 (Énergir) : Commenter les informations
16 présentées à la pièce A-0398
17 déposée par la Régie et la
18 précision pour la courbe (demandé
19 par la Régie)

20

21 Je vous remercie. Donc, ma prochaine question va
22 porter sur la liste d'attente, les clients sur la
23 liste d'attente. Donc là, je crois que c'est...
24 bien en fait je sais pas si vous êtes au courant,
25 là, par coeur, mais il y a présentement vingt-six

1 (26) clients affaires dont sept institutionnels qui
2 sont sur la liste d'attente. Je peux vous référer à
3 la pièce, si on en a besoin. C'est la pièce B-0775
4 à la page 2, qui est le tableau fourni en réponse à
5 la question 1.1 de la DDR 28 de la Régie. Donc, à
6 la page 2 de la pièce.

7 Donc, c'est ça, en fait on voit, là, que...
8 bon, si on enlève les résidentiels, là, on a vingt-
9 six (26) clients affaires dont sept institutionnels
10 qui sont présentement... qui sont sur la liste
11 d'attente, du moins tel qu'illustré dans la pièce,
12 là. Et dans sa preuve Énergir nous dit que
13 lorsqu'il a communiqué avec ses clients certains
14 d'entre eux ont manifesté le désir de consommer du
15 GNR pour se conformer à des exigences qui sont
16 liées à la consommation d'énergie renouvelable
17 comme l'exemplarité de l'État ou le respect de
18 politiques corporatives d'une entreprise, mais que
19 la trop grande facilité à se retirer de la
20 consommation du GNR crée un frein à leur projet
21 impliquant cette source d'énergie lorsque vient le
22 temps de les faire approuver par leur autorité.
23 Donc, est-ce que parmi les clients de la liste
24 d'attente, là, certains y sont en raison des
25 exigences liées à l'exemplarité de l'État ou à

1 certaines politiques corporatives et donc qu'elles
2 dépendent, là, grosso modo, là, d'une modification
3 à l'article 11.1.3.5 pour pouvoir s'engager?

4 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE :

5 R. Alors bonjour. Donc, clairement, là, parmi la liste
6 il y avait des clients qui avaient... qui avaient
7 soulevé le besoin qu'une telle clause soit mise.
8 Par contre, maintenant, là, est-ce que dans... dans
9 les sept clients institutionnels qu'on voit ici ou
10 les seize (16) commerciaux, là, est-ce que c'est
11 un... est-ce que pour ceux-là est-ce que c'est
12 un... c'est un besoin? Je ne saurais vous dire pour
13 l'instant, là.

14 Q. **[151]** Maintenant autre sujet, là, les délais de
15 début d'injection. Donc, la Régie a posé des
16 questions sous pli confidentiel et, Madame la
17 Greffière, si on peut l'afficher, cette fois-ci je
18 crois que c'est important, là, pour mettre en
19 contexte. C'est la pièce B-0811. C'est la DDR...
20 les réponses d'Énergir à la DDR-31 de la Régie. Et
21 c'est à la page 15, un petit peu plus bas, là, en
22 réponse à la question 7.3. Donc, en fait, la Régie
23 notait qu'Énergir avait revu à la baisse ses
24 prévisions de volumes livrés deux mille vingt-deux-
25 deux mille vingt-trois (2022-2023) et deux mille

1 vingt-trois-deux mille vingt-quatre (2024-2024),
2 puis elle lui demandait d'expliquer les baisses de
3 livraison. Donc, on voit que pour plusieurs projets
4 en fait Énergir fournit des explications pour
5 plusieurs projets dont certains, comme par exemple
6 GIGME, Petawawa, Saint-Pie, on parlait du décalage
7 de la date d'injection du projet. Est-ce qu'Énergir
8 est en mesure de fournir plus de raisons sur la
9 raison du décalage de la date d'injection? Comme
10 par exemple un retard dans la construction d'une
11 nouvelle usine?

12 M. RAPHAEL DUQUETTE :

13 R. Bien, je peux donner un peu plus d'information. À
14 haut niveau, GIGME, il est à la recherche de
15 financement. Même chose pour Petawawa, Saint-Pie.
16 Il y a eu des ennuis techniques qui ont mené au
17 décalage. Donc, là, j'ai répondu aux trois que vous
18 avez fait mention.

19 Q. **[152]** Parfait, merci. Maintenant, une question de
20 conciliation de données. Donc, Madame la Greffière,
21 je vous demanderais d'afficher, s'il vous plaît, la
22 pièce B-0816, qui est GM-8, document 8, à la page
23 6. C'est la présentation, en fait, d'Énergir. On me
24 dit qu'on a un problème technique.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Si ça peut vous aider, on a le document, nous,
3 devant nos témoins. Donc, si vous voulez poursuivre
4 sans les afficher à l'écran, c'est correct de notre
5 côté.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Q. **[153]** Parfait. Donc, on peut continuer comme ça, si
8 c'est correct avec vous. Donc, à la page 6 de la
9 présentation, Énergir indique que le prix moyen des
10 contrats résultant de l'appel d'offres de deux
11 mille dix-neuf (2019) était d'un certain montant.
12 Mais que le prix moyen pour les contrats de l'appel
13 d'offres de deux mille vingt et un (2021) était de
14 trente-six et quarante-quatre par gigajoule
15 (36,44 \$/GJ).

16 Et là, si on regarde à la pièce B-0732, aux
17 pages 26 et 27. Je ne sais pas si vos témoins sont
18 capables d'avoir accès à cette pièce sans qu'on
19 l'affiche, également.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Oui, juste un instant, on va y accéder.

22 M. VINCENT REGNAULT :

23 R. À quelle page vous avez référé?

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. **[154]** Pages 26, 27, où Énergir présente les

1 résultats de l'appel d'offres deux mille vingt et
2 un (2021). Et là, en fait, vers le bas de la page,
3 on parle que le prix moyen de toutes les
4 propositions pour deux mille vingt et un (2021),
5 est de trente-quatre et soixante-quatre dollars le
6 gigajoule (34,64 \$/GJ).

7 Donc, si c'était possible de concilier quel
8 est le prix moyen de l'appel d'offres de deux mille
9 vingt et un (2021)? Si ça requiert des
10 vérifications, aussi, on pourrait prendre
11 l'engagement de faire la validation.

12 R. Non, non, je pense qu'on a la réponse. Donnez-nous
13 juste un instant.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Cardinal, pourriez-vous répéter la page de
16 la pièce B-0732, s'il vous plaît?

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Oui. On est à la bonne page. En fait, Madame
19 Siliki, si vous voulez descendre juste un petit peu
20 plus bas parce que c'est pages 26 et 27. Donc, on
21 voit, dans le bas, à la ligne 5... et voilà.

22 Si vous restez là, le prix moyen de toutes
23 les propositions est de trente-quatre et soixante-
24 quatre dollars le gigajoule (34,64 \$/GJ).

25

1 M. RAPHAËL DUQUETTE :

2 R. Le tableau qu'on voit dans la présentation, là,
3 c'est le tableau identique, là, au tableau qu'on a
4 dans le complément de preuve, la pièce, là, GM8-E4-
5 B-0763, qui est déposée le dix-huit (18) juillet
6 vingt vingt-deux (2022). Donc, le tableau 2, à la
7 page 6, de ce complément de preuve là, il y a eu...
8 on l'a mentionné, là, les... il y a eu des
9 discussions avec les promoteurs, il y a plusieurs
10 promoteurs qui ont changé leur prix suite aux
11 discussions et... Bon, ce qu'on voit au tableau 2,
12 là, semble être les valeurs les plus à jour, là,
13 suite aux négociations et discussions qu'on a eues
14 avec les différents promoteurs ou les différents
15 soumissionnaires.

16 Q. **[155]** Donc, on comprend bien que la donnée qui doit
17 être retenue, c'est celle qui est à la pièce B-0763
18 au tableau 2?

19 R. C'est...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je m'excuse, Maître Cardinal, je vais juste...

22 Q. **[156]** Est-ce qu'il y a moyen de vérifier si ce
23 n'est pas juste une erreur cléricale? Parce qu'il y
24 a deux chiffres qui sont inversés, les deuxièmes et
25 troisièmes chiffres sont inversés. Ça fait que, là,

1 si... Des fois, si c'est une erreur cléricale ou
2 sinon, nous confirmer que c'est bel et bien suite
3 aux rediscussions ou à la révision des prix des
4 fournisseurs, mais ça serait bien de le vérifier,
5 s'il vous plaît.

6 M. RAPHAËL DUQUETTE :

7 R. Oui. J'avoue que ça fait... C'est un peu spécial,
8 là. Donc, on va vérifier, en effet, juste pour être
9 sûr. Puis, t'sais, juste pour rappeler, aussi, là,
10 on a déposé l'ensemble du tableau avec les offres
11 qui ont été fournies par les soumissionnaires, là,
12 dans notre preuve pour le contrat de Archaea. On va
13 revérifier, on va partir de ces valeurs-là, puis on
14 va vous revenir.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Q. **[157]** Parfait. Donc, ça serait maintenant
17 l'engagement numéro 5 qui serait de valider le prix
18 moyen de l'appel d'offres 2021

19

20 E-5 (Énergir) : Valider le prix moyen de l'appel
21 d'offres 2021 (demandé par la
22 Régie)

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Madame la Greffière ou Monsieur Morin, en fait, on

1 serait à l'engagement 6?

2 Me PHILIP THIBODEAU :

3 J'ai engagement 5 de mon côté.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 5. Commenter la pièce A-0398, est-ce que ce n'était
6 pas un engagement?

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 L'engagement numéro 4, ça...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ah, O.K.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 ... le « commenter le tableau que vous avez
13 déposé ». J'avais l'engagement... Peut-être que je
14 me trompe dans mes chiffre, j'avais l'engagement
15 numéro 4 pour « Commenter le tableau fourni par la
16 Régie. »

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vais vérifier, je vous remercie. On va laisser
19 ça à 5 pour l'instant et puis on va faire confiance
20 à nos greffiers.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. **[158]** Puis si on revient, maintenant, à notre
23 question de prix moyen, là. Pourquoi Énergir fait
24 référence au prix moyen de toutes les offres plutôt
25 qu'au prix moyen pondéré? Puis en fait, sous-

1 question, tout de suite, parce que je crois que ça
2 peut se répondre en un bloc, là. Est-ce qu'il
3 serait plus approprié, selon vous, de considérer le
4 prix moyen pondéré de l'ensemble des offres ou le
5 prix moyen pondéré par tranche de soixante millions
6 de mètres cubes (60 Mm3) ou cent millions de mètres
7 cubes (100 Mm3) en commençant par les offres les
8 plus basses, par exemple?

9 M. RAPHAËL DUQUETTE :

10 R. Dans les faits, là, dans la présentation, là, le
11 tableau qu'on a présenté, là, c'est présenté
12 effectivement qu'il y a une augmentation des prix
13 qu'on voit sur le marché.

14 On l'a présenté dans notre preuve, là, les
15 différents tableaux de moyenne pondérée, moyenne
16 globale, et caetera.

17 Dans les faits, ce n'est pas une
18 caractéristiques qu'on demande de faire approuver,
19 là, c'est seulement une information qu'on présente
20 pour amener, justement, l'information sur ce qu'on
21 voit sur l'évolution du marché puis l'augmentation
22 des prix, là, qui sont effectifs, là, bien depuis
23 quelques années.

24 Q. [159] Désolée pour cette intermission. Donc, ma
25 prochaine question, on retourne dans le sujet des

1 attributs environnementaux et de l'intensité
2 carbone. Donc, et là, je vous demanderais, Madame
3 la Greffière d'afficher la pièce, parce que c'est
4 une pièce qui vient d'un intervenant, donc, c'est
5 la preuve de l'ACIG qui est, bien en fait, non, en
6 fait pas besoin, ça va aller, je crois, là.

7 C'est qu'en fait, l'ACIG, ce qu'elle dit,
8 dans sa preuve, c'est que les clients industriels
9 ont des obligations liées au SPEDE. Donc, je crois
10 que c'est bien connu, là.

11 Pouvez-vous confirmer que la réglementation
12 relative au SPEDE, là, reconnaît un seul facteur
13 d'émission?

14 R. Oui. C'est notre compréhension aussi, la même que
15 vous, effectivement.

16 Q. **[160]** Considérant la réglementation relative au
17 SPEDE, justement, pouvez-vous indiquer, si selon
18 vous, un client industriel pourrait réduire ses
19 obligations relatives au SPEDE, en consommant du
20 GNR à plus faible intensité carbone, plutôt que
21 n'importe quel GNR?

22 R. C'est notre compréhension, effectivement, qu'à
23 l'heure actuelle, que vous utilisiez du GNR avec
24 une intensité carbone de quarante (40) ou de moins
25 cent cinquante (-150), ça vous donne le... ça donne

1 le même impact pour le même résultat au niveau de
2 la réglementation relative au SPEDE.

3 Q. **[161]** Par rapport, maintenant, au Règlement sur les
4 carburants propres, là. Pouvez-vous confirmer qu'il
5 n'y a pas de prix plancher, plafond, de l'intensité
6 carbone par gramme de CO₂?

7 M. VINCENT REGNAULT :

8 R. Vous dites de prix, de prix plancher, dans le sens
9 de la valeur qui est attribuée, une valeur maximale
10 ou une valeur minimale d'une intensité carbone?
11 Est-ce que c'est à ça que vous référez?

12 Q. **[162]** Oui, bien en dollars.

13 R. Ah, oui.

14 Q. **[163]** Oui, c'est ça exactement, il n'y a pas de
15 valeur en dollars, là, pour le gramme de CO₂.

16 R. C'est notre compréhension aussi que ça va être une
17 valeur qui va être déterminée par le marché.

18 Q. **[164]** O.K. Puis considérant cette absence de
19 valeur, justement, sur quelle base Énergir juge
20 qu'un prix de quarante-cinq dollars le gigajoule
21 (45 \$/GJ) de GNR est dans l'intérêt de la
22 clientèle?

23 R. Oui, c'est ça. Donc, en fait, pour nous, là, le
24 quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ), la
25 limite de quarante-cinq dollars le gigajoule

1 (45 \$)/GJ) n'a pas de lien avec le RCP ou la valeur
2 que le RCP pourrait accorder à une intensité
3 carbone de XYZ, le prix ou la valeur... le prix de
4 quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ) a
5 vraiment été identifié ou déterminé suite aux
6 résultats qu'on a obtenus, là, dans le cadre de
7 l'appel d'offres, où on voyait, là, qu'un quarante-
8 cinq dollars (45 \$) pouvait faire du sens comme
9 limite maximal, sans obtenir une autorisation
10 particulière, spécifique de la Régie pour un... un
11 contrat qui sortirait de ce paramètre-là. C'est une
12 limite, là, qui nous permettrait de capter
13 probablement une bonne partie, la majorité des
14 projets québécois. Donc... donc, c'est un peu comme
15 ça qu'on l'a... qu'on l'a établi pour... pour les
16 fins de la preuve.

17 Puis on me souffle à l'oreille, là, pour
18 éviter que quelqu'un d'autre intervienne, là, mais
19 on pense que c'est dans l'intérêt aussi de la
20 clientèle que de limiter, là, le prix... d'avoir
21 une valeur maximale de prix au-delà... au-delà de
22 laquelle il faut qu'on obtienne une autorisation
23 spécifique de la Régie, là.

24 Q. [165] Je vais juste reconsulter ce qu'on me souffle
25 sur le côté, merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [166] Excusez-moi. Je vais en profiter pendant
3 que... je veux juste bien comprendre votre réponse
4 parce que vous nous avez dit que dans votre appel
5 d'offres ou les critères de l'appel d'offres, la
6 localisation c'est [REDACTED] du
7 profil du... du soumissionnaire. Et là vous nous
8 dites : il y a un coût moyen de vingt-cinq dollars
9 (25 \$), mais je veux pouvoir monter jusqu'à
10 quarante-cinq dollars (45 \$)... vingt dollars du
11 gigajoule (20 \$/GJ) de plus pour pouvoir acheter des
12 produits québécois. C'est parce que c'est plus que
13 [REDACTED], là, vingt dollars du gigajoule
14 (20 \$/GJ), là, c'est... c'est beaucoup de points.
15 Alors j'aimerais faire le lien ici entre le vingt
16 dollars (20 \$) de plus du gigajoule (GJ) que le coût
17 moyen pour un produit québécois et le [REDACTED]
18 que vous accordez dans votre grille.

19 R. En fait, j'ai peut-être, là, ma langue... sans dire
20 que ma langue a fourchu, là, mais le... le quarante-
21 cinq dollars (45 \$) j'ai effectivement mentionné ou
22 j'ai fait le lien avec des projets québécois, là,
23 mais c'est pas... pas du tout nécessaire. Pas du
24 tout associé uniquement aux projets québécois. C'est
25 associé, là, à n'importe

1 quel type de projet. Puis là par contre je vais
2 être franc avec vous, j'ai de la misère à bien
3 saisir, là, votre question, là, puis à bien y
4 répondre. Je ne sais pas si avec la précision que
5 je viens de fournir j'y ai répondu, là, mais je...
6 je... c'est ça, j'ai de la difficulté à faire le...
7 à bien saisir, là, la... ce que vous essayez de...
8 d'éclairer, là, pour... de votre côté.

9 Q. **[167]** Ce qu'on essaie de comprendre, c'est qu'est-
10 ce qui justifie le quarante-cinq dollars (45 \$)
11 maximum? Parce que vous nous dites : ce n'est pas
12 la localisation, ce n'est pas l'intensité carbone,
13 ce n'est pas ci, alors qu'est-ce qui justifie
14 quarante-cinq dollars du gigajoule (45 \$/GJ)?

15 R. C'est... c'est vraiment... c'est vraiment le...
16 deux choses, là, c'est l'appel d'offres, les
17 résultats de l'appel d'offres nous ont... nous ont
18 conduit à proposer ce quarante-cinq dollars (45 \$)
19 du gigajoule et les diverses discussions qu'on peut
20 avoir avec des producteurs sur les coûts associés
21 à... de production, là, du GNR. Donc, je vous
22 dirais c'est vraiment ces deux éléments-là.

23 Q. **[168]** Mais vendredi dernier vous nous avez dit : le
24 quarante-cinq dollars (45 \$) c'est parce que
25 c'étaient des projets agricoles. On en avait

1 compris que c'était l'intensité carbone. Mais vous
2 avez dit aujourd'hui : non, non, non, l'intensité
3 carbone ça n'a rien à voir. Alors...

4 R. Bien puis c'est... c'est un peu... c'est la
5 preuve... on peut y retourner, là, mais le souvenir
6 c'est la justification qui est fournie dans la
7 preuve. En fait, le quarante-cinq dollars (45 \$) il
8 est... il est... il y a deux... deux... bien il
9 vient des appels d'offres puis il y a deux raisons
10 pour avoir ce quarante-cinq dollars le gigajoule
11 (45 \$/GJ)-là. Un, c'est pour donner une certaine
12 assurance ou rassurer en quelque sorte la Régie et
13 les consommateurs, qu'on n'ira pas au-delà d'un
14 quarante-cinq dollars (45 \$) sans venir voir la
15 Régie puis expliquer pourquoi on devrait payer plus
16 que quarante-cinq dollars (45 \$) le gigajoule pour
17 un contrat précis. Puis c'est aussi... la deuxième
18 raison c'est pour donner... envoyer un signal dans
19 le marché qu'on est capable, en fonction des
20 différentes caractéristiques d'un projet, de
21 fournir un prix qui est peut-être plus élevé que le
22 prix moyen, que qu'est-ce qu'on... qu'on demande.

23 Q. **[169]** Mais pourquoi qu'on devrait aller jusqu'à
24 quarante-cinq dollars (45 \$)? Parce que là quand
25 maître Sicard vous posait la question, et là je ne

1 me souviens plus, c'était trente et un (31 \$),
2 trente-trois (33 \$) ou trente-cinq dollars (35 \$),
3 qu'elle vous faisait mention, je pense que c'était
4 le trente-cinq dollars (35 \$). Là, vous nous...
5 vous avez... vous lui avez répondu que, bien, là,
6 vous ne seriez pas en mesure de répondre à certains
7 contrats.

8 Bien, là, est-ce que c'est vraiment, et
9 c'était la question de maître Cardinal, êtes-vous
10 en mesure, en quoi est-ce que c'est dans l'avantage
11 des consommateurs québécois que de payer jusqu'à
12 quarante-cinq dollars du gigajoule (45 \$/GJ) quand
13 vous n'avez aucun avantage au niveau des indices
14 carbone ou pour la localisation et puis...

15 J'ai vraiment besoin de mes lunettes. Oui,
16 pièce B-0732, page 34 de 68 :

17 Ce prix maximal enverra le signal aux
18 projets en développement, notamment
19 aux projets agricoles, que le fait
20 d'avoir un prix du GNR
21 significativement plus haut que le
22 prix moyen n'est pas un empêchement en
23 soi.

24 Alors pourquoi signaler les projets agricoles si ce
25 n'est pas à cause de l'indice carbone? Et je

1 m'excuse, Maître Cardinal, je vais vous retourner
2 le contre-interrogatoire, après ça.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Vous pouvez continuer, c'est correct.

5 Mme CAROLINE DALLAIRE :

6 R. Je vais me permettre de me lancer et je vais
7 inviter mes collègues à compléter, s'ils le
8 veulent.

9 En fait, les deux prix mentionnés doivent
10 vivre ensemble. Je pense que le quarante-cinq
11 dollars (45 \$/GJ) ne peut pas être le seul, et le
12 vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) non plus.

13 Ce qu'on dit, c'est que si nous n'avions
14 pas proposé le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ),
15 avec le vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) de prix moyen,
16 Énergir pourrait aller signer des contrats très
17 chers. Par exemple, un contrat très cher en petites
18 quantités. Ce qui fait que le prix moyen resterait
19 en bas de vingt-cinq dollars (25 \$/GJ). Donc, il
20 n'y aurait pas de limites aux contrats qu'on peut
21 aller signer.

22 On a proposé de fixer, en plus des raisons
23 données par monsieur Regnault, on a proposé de
24 mettre le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) pour
25 venir limiter, donner une balise supplémentaire en

1 plus du vingt-cinq dollars (25 \$/GJ). Le quarante-
2 cinq dollars (45 \$/GJ) sert aussi... Et je
3 rajouterais une autre raison pour laquelle on l'a
4 mis, d'allégement réglementaire. J'en ai parlé
5 beaucoup au moment de la présentation, jeudi. Donc,
6 l'allégement réglementaire, c'est vraiment très
7 important si on veut réussir à atteindre nos
8 cibles.

9 Et on a évalué qu'à quarante-cinq dollars
10 (45 \$/GJ), étant donné les résultats de l'appel
11 d'offres, c'est un prix qui nous permettait d'aller
12 contracter un nombre important de contrats sans
13 avoir à revenir à chaque fois à la pièce, à la
14 Régie. Et que ça nous permettait, le quarante-cinq
15 dollars (45 \$/GJ) d'aller atteindre les cibles
16 fixées, qui est quand même le but fixé par l'Étape
17 D.

18 Donc, et le quarante-cinq (45 \$/GJ) et le
19 vingt-cinq (25 \$/GJ). Les deux sont importants pour
20 nous.

21 Q. [170] Je m'excuse, Maître Cardinal. Mais à ce
22 moment-là, ça pourrait être un autre chiffre que
23 quarante-cinq (45 \$/GJ), ça pourrait être le
24 trente-cinq (35 \$/GJ) proposé par l'ACEFQ ou ça
25 pourrait être le trente et un (31 \$/GJ) qui est la

1 limite de Fortis parce que c'est votre concurrent
2 pour qui vous vous battez avec... Bien, « vous vous
3 battez », enfin, qui est votre concurrent direct
4 pour l'achat de GNR.

5 R. En fait, la caractéristique... Il a fallu s'arrêter
6 sur un prix, je vous dirais. Pourquoi quarante-cinq
7 (45 \$/GJ)? Pourquoi pas trente-cinq (35 \$/GJ)?
8 Trente-cinq dollars (35 \$/GJ) était trop bas, à
9 notre avis. À ce prix-là, on laissait des
10 opportunités sur la table ou on était dans
11 l'obligation de revenir voir la Régie. Et à ce
12 moment-là, ce n'était pas suffisant, à notre avis,
13 pour aller chercher l'allégement réglementaire dont
14 on avait besoin pour atteindre nos cibles.

15 Donc, je vous sou mets que le trente-cinq
16 (35 \$/GJ) était trop bas, à notre avis. Dans
17 certains cas, on va devoir aller au-dessus. On
18 jugeait que le quarante-cinq (45 \$/GJ) était
19 raisonnable, sachant que, contrairement à Fortis
20 qui a un prix moyen de trente et un dollars
21 (31 \$/GJ), nous, on allait avec un prix plus bas,
22 plus contraignant, un prix moyen de vingt-cinq
23 dollars (25 \$/GJ).

24 Donc, on ne pourra pas que signer des
25 contrats à quarante-cinq dollars (45 \$/GJ). Je suis

1 sûre que vous le comprenez bien. Il va falloir
2 aussi aller chercher des contrats plus bas, d'où le
3 vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) qui nous limite.

4 Mais le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) qui
5 nous permet d'aller chercher une certaine latitude
6 pour aller toujours atteindre nos cibles et qu'on
7 évaluait à un niveau très raisonnable, selon nous.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie et je retourne le contre-
10 interrogatoire à maître Cardinal.

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Q. [171] Merci beaucoup. Bien, en fait, ça a suscité
13 une petite question. Madame la Greffière, restez
14 dans le même document, mais à la page 34. Merci.
15 Donc, si on va, là, à peu près vers la ligne 19
16 où... Parce que, en fait, Monsieur Regnault, vous
17 avez mentionné, là, que le quarante-cinq dollars
18 (45 \$) n'avait pas de lien vraiment avec le RCP. Et
19 j'aimerais juste comprendre votre preuve quand on
20 dit :

21 Cette balise découle des données
22 brutes du dernier appel d'offres qui
23 montrent des projets agricoles
24 d'intérêt, notamment en lien avec le
25 RCP, dont le prix du GNR oscille

1 autour de 45 \$/GJ.

2 Donc, en fait, c'est pour essayer de comprendre ce
3 lien avec le RCP.

4 M. VINCENT REGNAULT :

5 R. Regardez, à la base, le quarante-cinq dollars
6 (45 \$), comme on le mentionne, là, vient des
7 résultats de l'appel d'offres. On trouvait que
8 c'était un prix qui... un prix maximum qui était
9 supporté par les données de l'appel d'offres. C'est
10 sûr qu'on ne peut pas se cacher les yeux puis ne
11 pas penser à la RCP puis faire un certain lien,
12 dans la mesure où effectivement le RCP va permettre
13 de valoriser une certaine intensité... les
14 intensités carbone de différents types de projets,
15 puis on sait que les projets agricoles ont des
16 intensités carbone qui sont particulièrement
17 basses.

18 Sauf que dans le grand portrait des choses,
19 à l'heure actuelle, on ne sait pas... on l'a
20 mentionné ici, je le vois bien, là, je le lis bien
21 comme vous, mais on ne sait pas la valeur ou la...
22 comment le marché va se développer autour de ça.
23 Donc, on ne veut pas... dans notre esprit, on ne
24 veut pas nécessairement... on ne veut pas tenir
25 compte de cette valeur-là ultime qu'on pourrait

1 obtenir avec cette réglementation-là.

2 Je pense que la justification, elle est
3 vraiment basée sur les résultats de l'appel
4 d'offres qui... puis j'ai fait un lien, tantôt,
5 avec les projets québécois parce que... sur lequel
6 on a eu la chance que maître Duquette est revenue.
7 Mais cette... ce lien-là, dans ma tête puis je
8 n'étais pas rendu jusque-là dans la réflexion que
9 j'ai fait à haute voix mais, en fait, les projets
10 québécois, on persiste à croire, je l'ai mentionné
11 au début des audiences, que les projets actuels
12 doivent se développer, doivent se réaliser pour
13 permettre de développer cette filière-là au Québec,
14 de GNR, puis éventuellement, qu'elle contribue à
15 l'atteinte des cibles puis à tous les autres
16 avantages qui sont associés au développement de
17 cette filière-là.

18 Donc, c'était beaucoup plus une question de
19 prix qu'on constatait dans l'appel d'offres qui
20 nous a amenés à établir ce quarante-cinq dollars
21 (45 \$) là. Puis aussi, bien, on savait que ce
22 quarante-cinq dollars (45 \$) là, bien, il va
23 faire... il va probablement être une balise
24 supérieure qui va nous permettre d'avoir des
25 discussions avec les projets québécois puis

1 permettre à cette filière-là de se développer.
2 Longue réponse, là, je suis désolé, là, mais
3 effectivement, là, on n'a peut-être pas pêché par
4 excès de clarté dans cette phrase-là,
5 effectivement.

6 Q. [172] Merci. Donc, je vais changer de sujet.
7 Maintenant, dans la foulée des propositions de
8 modification à l'article 11.1.3.5, Madame la
9 Greffière, si vous pouvez afficher la pièce C-ACIG-
10 0117 à la page 20. Donc, l'ACIG, en fait, se dit
11 d'accord avec Énergir sur la proposition de
12 mitigation des risques liés à l'achat d'un volume
13 important de GNR pour un seul client. Quand cette
14 quantité de GNR nécessite des achats au-delà du
15 seuil fixé par le Règlement, elle propose toutefois
16 une modification à l'article 11.1.3.5 pour y
17 inclure une précision quant à la situation du GNR
18 par rapport à la cible réglementaire. Et là, donc,
19 on peut voir ce qui est en gras, là. C'est :

20 Dans le cas où des volumes de GNR
21 doivent être acquis au-delà du seuil
22 fixé par le règlement afin de répondre
23 spécifiquement...

24 Et là, on a le reste de l'article. Et en fait, est-
25 ce que... Pouvez-vous commenter la proposition de

1 l'ACIG?

2 Mme CATHERINE SIMARD :

3 R. Oui, bonjour. Donc... Bien, évidemment, c'est une
4 proposition qu'on trouve intéressante. On s'est
5 posé exactement la même question au moment
6 d'élaborer notre proposition de modification aux
7 conditions de service.

8 Le petit bémol que je ferais par rapport à
9 ça, c'est qu'on ne pourrait pas seulement, à notre
10 avis, ajouter cette phrase-là, il faudrait inclure
11 une définition supplémentaire dans nos conditions
12 de service, pour référer à ce que c'est, là, le
13 seuil fixé par le Règlement.

14 Puis d'autre part, bien, on se disait que
15 de ne pas définir dans ce texte-là, cette
16 condition-là, bien nous permettait peut-être de
17 couvrir des cas de figure que l'on ne connaît pas
18 encore. Mais bref, on juge que l'ajout n'est pas
19 inintéressant.

20 Q. **[173]** Maintenant, ma prochaine ligne de questions
21 va porter sur la stratégie de couverture de risques
22 de change. Donc, si on peut afficher la pièce B-
23 0732, s'il vous plaît, à la page 52. En fait,
24 c'est, oui, 732, c'est bon. C'est à la page 52 s'il
25 vous plaît. À la section 7.1.2, où on voit :

1 « Description de la couverture choisie » et à types
2 de couverture, Énergir indique qu'elle :

3 [...] propose d'utiliser des contrats
4 de change à terme, transigés avec des
5 institutions financières et dont les
6 dates de règlement coïncident avec les
7 dates de paiement des
8 approvisionnements de GNR en dollar
9 américain.

10 En fait, en référence à l'instrument
11 financier qui est retenu à la stratégie de
12 couverture, soit les contrats de change à terme,
13 là, dont les règlements, les dates de règlements
14 coïncident avec les dates de paiements des
15 approvisionnements de GNR en dollars américains,
16 pouvez-vous préciser si Énergir réfère à des
17 instruments financiers de type Futures ou de type
18 Forward?

19 Mme CAROLINE DALLAIRE :

20 R. Malheureusement, nous n'avons pas la réponse à
21 votre question. La personne qui... notre experte
22 sur ce sujet n'est pas présente sur le, n'est pas
23 témoin aujourd'hui, alors, nous n'avons pas la
24 réponse à votre question.

25 Q. [174] Je vais juste vérifier deux secondes si on

1 doit prendre l'engagement, là. Merci. Oui, en fait,
2 donc, si c'est possible de prendre l'engagement de
3 vérifier, ça serait l'engagement 6, vérifier si
4 Énergir réfère à des instruments financiers de type
5 Futures ou Forward, à la pièce B-0732, à la page
6 52.

7
8 E-6 (Énergir) Vérifier si Énergir réfère à des
9 instruments financiers de type
10 Futures ou Forward, à la pièce B-
11 0732, à la page 52 (demandé par
12 la Régie)

13
14 C'est bien pris comme engagement? C'est
15 bien noté? Super, merci. En fait, je vais tenter ma
16 chance avec la prochaine question, c'est... qui
17 porte encore sur la stratégie de couverture de
18 risques de change, mais bon, c'est de la
19 clarification de la preuve, c'est la même pièce,
20 Madame la greffière, mais à la page 53, à partir de
21 la ligne 16, pour la période de couverture.

22 Bon, Énergir explique qu'elle :

23 [...] propose de couvrir les achats
24 des deux prochaines années, et qu'à
25 chaque nouveau dossier tarifaire, la

1 stratégie de couverture puisse
2 s'appliquer aux achats des deux années
3 suivantes.

4 Et dans le cadre... et, là, Énergir indique
5 que dans le cadre de ce dossier tarifaire, la
6 couverture serait mise en place uniquement pour les
7 achats des années deux mille vingt-trois (2023) et
8 deux mille vingt-quatre (2024) et à partir du
9 premier (1er) octobre deux mille vingt-trois
10 (2023), la couverture serait mise en place pour les
11 années deux mille vingt-quatre (2024), s'il y a une
12 nouvelle transaction et deux mille vingt-cinq
13 (2025).

14 En fait, quand Énergir parle de ce dossier
15 tarifaire, est-ce que vous faites référence au
16 présent dossier ou au dossier tarifaire en cours,
17 donc, deux mille vingt-deux (2022), deux mille
18 vingt-trois (2023)?

19 R. Donc, on réfère ici au dossier tarifaire deux mille
20 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023),
21 donc celui qui est en cours au moment du dépôt de
22 la preuve.

23 Q. **[175]** Puis dans le cas où la Régie approuvait la
24 stratégie à compter de quand pourrait-elle être
25 appliquée?

1 R. Ce serait applicable dès le premier (1er) octobre
2 deux mille vingt-deux (2022) selon notre
3 compréhension.

4 Q. **[176]** Puis est-ce qu'on comprend bien, là, que, à
5 chaque dossier tarifaire Énergir déposerait pour
6 approbation une stratégie de couverture?

7 R. La stratégie, l'idée, c'est de faire approuver la
8 stratégie de couverture ici dans le dossier 4008.
9 Donc, la Régie déciderait une fois sur cette
10 stratégie-là. Et ensuite, à chaque dossier
11 tarifaire, une vue serait présentée sur ce qui sera
12 couvert dans les deux prochaines années. J'espère
13 que ça répond à votre question. Puis je ne suis pas
14 certaine d'avoir été claire.

15 Q. **[177]** Oui, ça répond à ma question.

16 R. Parfait.

17 Q. **[178]** En fait, pouvez-vous expliquer la mécanique
18 de dépôt de la stratégie de couverture pour l'année
19 deux mille vingt-quatre (2024) parce qu'on veut
20 bien comprendre puis s'assurer qu'il n'y aura pas
21 de chevauchement d'application de stratégie?

22 R. Juste pour être certaine que je comprends bien, je
23 vais peut-être reformuler. Ce que je comprends,
24 c'est, votre question est, si, par exemple, la
25 stratégie est approuvée une fois, on donne une vue

1 pour deux mille vingt-trois, vingt vingt-quatre
2 (2023-2024) et ensuite, en deux mille vingt-quatre
3 (2024), on redonne une vue pour deux mille vingt-
4 quatre, deux mille vingt-cinq (2024-2025), on veut
5 être sûr que les contrats deux mille vingt-quatre
6 (2024) ne se chevauchent pas ou qu'il n'y a pas
7 double...

8 Q. [179] En fait, c'est parce que, c'est pour
9 comprendre vraiment le paragraphe à partir de la
10 ligne 19, parce que quand on dit :

11 Dans la cadre de ce dossier tarifaire,
12 la couverture serait mise en place
13 uniquement pour les achats des années
14 2023 et 2024. À partir du 1er octobre
15 2023, la couverture serait mise en
16 place pour les années 2024 ([...]) et
17 2025.

18 Donc, on parle de l'année tarifaire. C'est bien
19 pour ça qu'on parle deux fois de deux mille vingt-
20 quatre (2024). Mais en fait, c'est deux mille
21 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024),
22 on parle des années tarifaires si je comprends
23 bien. Et après :

24 À partir du 1er octobre 2023, la
25 couverture serait mise en place pour

1 les années 2024 [...].

2 Mais c'est l'année tarifaire deux mille vingt-
3 quatre, deux mille vingt-cinq (2024-2025)?

4 R. Bon. On aurait souhaité avoir notre expert avec
5 nous. Mais je vais tenter la réponse. Donc, on
6 parle vraiment ici de deux années financières
7 différentes. Quand on parle de deux ans, on parle
8 de deux années financières différentes. Donc
9 première chose. Et l'autre élément, c'est que, je
10 pense que, dans le paragraphe que vous avez lu,
11 l'élément entre parenthèses est important :

12 À partir du 1er octobre 2023, la
13 couverture serait mise en place pour
14 les années 2024 ([...]) et 2025.

15 Qui est une autre année financière. Et « s'il y a
16 de nouvelles transactions ». Donc si, depuis le
17 dépôt de l'année précédente, de la cause tarifaire
18 précédente, il y a de nouvelles transactions, donc
19 une nouvelle couverture pour ces nouvelles
20 transactions-là serait présentée.

21 Q. **[180]** Je vais juste prendre un instant. Merci.

22 Parfait. Donc, ma prochaine question vise à
23 déterminer un peu les éléments qu'Énergir... les
24 éléments d'information dont dispose Énergir aux
25 fins de prévoir la reddition de compte au rapport

1 annuel visant la stratégie de couverture de risque
2 de change. Donc si vous êtes en mesure de
3 m'indiquer, là je comprends que votre experte en la
4 matière n'est pas là, mais je vais vous énumérer
5 certaines informations, si vous me dites qu'Énergir
6 est en mesure de le fournir, parfait, puis sinon...

7 Par rapport au volume d'achat de GNR en
8 dollars US sujet à la couverture de change, est-ce
9 qu'Énergir serait en mesure de fournir le type et
10 le détail de couverture incluant les frais associés
11 soit les concessions et les coûts totaux de la
12 couverture?

13 R. On pense que oui mais malheureusement je ne suis
14 pas certaine, donc on va devoir consulter les gens
15 à l'interne.

16 Q. **[181]** Parfait, bien en fait ce que je pourrais
17 faire peut-être pour faciliter, là, c'est sûr que
18 ça fait... ça ferait un autre engagement, mais je
19 pourrais énoncer l'ensemble des informations qui
20 sont recherchées, on fait ça d'un coup, on tire sur
21 le « plaster » d'un coup, ça va être plus facile.

22 R. Donc, ce serait très facilitant.

23 Q. **[182]** Oui. O.K. Parfait. Donc, engagement numéro 7,
24 sauf erreur.

25 R. Parfait.

1 Q. [183] Donc, si Énergir est en mesure de... de
2 fournir éventuellement dans le cadre d'un suivi au
3 rapport annuel relativement au volume d'achat de
4 GNR en dollars US, sujet à la couverture de change,
5 premièrement, le type et le détail de couverture,
6 incluant les frais associés, soit les concessions
7 et coûts totaux de la couverture; ensuite, la
8 quantité de couverture, soit les volumes
9 correspondant aux achats de GNR en dollars US
10 prévus à la couverture et leur base de
11 détermination; ensuite relativement aux volumes
12 d'achat de GNR en dollars US non prévus ou
13 sujets... non sujets à la couverture de change,
14 premièrement ce serait le taux de change appliqué
15 en tenant compte du taux de change lors de la date
16 de règlement et du taux de change lors de la date
17 de paiement des approvisionnements de GNR en
18 dollars US; et finalement les coûts associés à la
19 variation du taux de change assumés par Énergir
20 pour les volumes d'achat en GNR non couverts, non
21 prévus par la stratégie de couverture. Donc, ça
22 compléterait pour l'engagement.

23

24 E-7 (Énergir) : Fournir le type et le détail de
25 couverture, incluant les frais

1 associés, soit les concessions et
2 coûts totaux de la couverture;
3 fournir la quantité de
4 couverture, soit les volumes
5 correspondant aux achats de GNR
6 en dollars US prévus à la
7 couverture et leur base de
8 détermination; relativement aux
9 volumes d'achat de GNR en dollars
10 US non prévus ou non sujets à la
11 couverture de change, fournir le
12 taux de change appliqué en tenant
13 compte du taux de change lors de
14 la date de règlement et du taux
15 de change lors de la date de
16 paiement des approvisionnements
17 de GNR en dollars US; et fournir
18 les coûts associés à la variation
19 du taux de change assumés par
20 Énergir pour les volumes d'achat
21 en GNR non couverts, non prévus
22 par la stratégie de couverture
23 (demandé par la Régie)

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Cardinal.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[184]** Si je peux me permettre d'ajouter une
7 question... pas... mais madame Dallaire, je crois
8 que... ou madame Simard sera en mesure de me
9 répondre. Est-ce que les coûts associés à la
10 couverture de change sont alloués au tarif GNR?

11 Mme CATHERINE SIMARD :

12 R. Oui.

13 Q. **[185]** Merci.

14 Mme CAROLINE DALLAIRE :

15 R. Et d'ailleurs, ça... vous me demandez, je voulais
16 demander une précision sur une des questions que
17 vous avez posées, Maître Cardinal, peut-être la
18 dernière. Quand vous parlez des coûts associés à la
19 variation du taux de change assumés par Énergir,
20 vous voulez dire... dans le fond c'est les coûts
21 qui se retrouveraient dans le tarif GNR? Est-ce que
22 j'ai raison de... de dire ça comme ça? Étant donné
23 la réponse de madame Simard.

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. **[186]** Je vais juste valider exactement. En fait,

1 l'information recherchée c'est vraiment les coûts
2 associés aux achats GNR en dollars US non prévus à
3 la stratégie.

4 R. Parfait, merci beaucoup.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 R. Puis peut-être, Maître Cardinal, pour... pour être
7 sûr de fournir la bonne chose, on a pris en note
8 l'essentiel de ce qui était fourni. Il y a une
9 personne qui pourrait peut-être vous fournir des
10 informations dès cet après-midi ou aujourd'hui et
11 plutôt que d'attendre les notes sténographiques, si
12 jamais c'était possible... je voyais... je présume
13 que vous lisiez des documents qui sont déjà écrits.
14 Si c'est possible de les envoyer par... par écrit,
15 là, ça simplifierait les choses de notre côté, on
16 pourrait transmettre ça puis s'assurer de répondre
17 à... exactement à toutes vos questions et sous-
18 questions, là, si... si c'est pas trop compliqué de
19 votre côté, ce serait apprécié.

20 Q. **[187]** Parfait, c'est pas compliqué du tout, donc ça
21 va être fait et ce sera déposé, là, sur... sur le
22 site.

23 R. Merci beaucoup.

24 Q. **[188]** Bienvenue.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Cardinal, je vois qu'il est quinze heures
3 (15 h).

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Il me reste une seule question. Est-ce que ça vous
6 convient?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Absolument..

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Après ça, vous seriez débarrassée de moi, ça serait
11 parfait.

12 Q. [189] Donc, ma dernière question. En fait, c'est
13 encore une question de suivi. Et là, pour... Bien,
14 je ne vous référerai pas. C'est la pièce B-0732,
15 mais c'est simplement Énergir qui dit que depuis la
16 cause tarifaire deux mille vingt, deux mille vingt
17 et un (2020-2021), elle dépose la pièce « Prévision
18 d'approvisionnement et de distribution GNR ».

19 Donc, j'imagine que c'est de connaissance
20 générale chez Énergir. Par contre, là, je vais vous
21 référer à une pièce que j'aimerais qu'on affiche,
22 Madame la Greffière, s'il vous plaît. Et c'est la
23 pièce B-0767, qui est GM-9, document 4, à la page
24 9.

25 Parfait. Donc, le tableau 2, en fait, qui a

1 été fourni à la réponse à la question 4 de la DDR
2 27 de la Régie. En fait, pourriez-vous commenter la
3 possibilité pour Énergir, à partir du prochain
4 dossier tarifaire, de modifier la pièce
5 « Prévisions d'approvisionnement et de distribution
6 de GNR » pour y ajouter un suivi des inventaires,
7 tel qu'il est présenté au Tableau 2? En fait, un
8 suivi des inventaires de GNR?

9 Mme CATHERINE SIMARD :

10 R. Oui, ça serait faisable.

11 Q. **[190]** Parfait. Donc, c'était simplement pour
12 valider la possibilité. Donc, ça met fin à mes
13 questions. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon merci. Maître Cardinal, j'ai deux petites
16 questions, avant qu'on cesse pour la journée. La
17 première étant suivie de celle-ci. C'est :

18 Q. **[191]** Est-ce que les coûts de couvertures et les
19 coûts d'audits pour faire les audits que vous
20 demandez qu'ils soient inclus, est-ce qu'ils sont
21 calculés ou seront calculés dans le coût moyen de
22 vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) que vous demandez?

23 R. Oui, en fait, les coûts de couverture seraient
24 inclus dans le tarif, alors que le vingt-cinq
25 dollars (25 \$/GJ) c'est un coût moyen

1 d'approvisionnement. Donc, c'est vraiment deux
2 choses qui sont distinctes. Je ne sais pas si ça
3 répond à votre question?

4 Q. **[192]** Alors, les coûts pour la stratégie de
5 couverture ainsi que les coûts pour l'audit, les
6 coûts « engineers », ça, principalement. Ça, ça
7 serait inclus dans le tarif GNR, mais ils ne
8 seraient pas calculés dans le tarif ou dans le coût
9 moyen de vingt-cinq dollars (25 \$/GJ), si j'ai bien
10 compris?

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[193]** O.K.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[194]** Merci. L'autre question est plus pour madame
15 Dallaire.

16 Mme CAROLINE DALLAIRE :

17 R. Oui.

18 Q. **[195]** Madame Dallaire, vous m'avez dit tantôt que
19 le prix de trente et un dollars du gigajoule
20 (31 \$/GJ) pour Fortis BC était de trente et un
21 dollars (31 \$/GJ) de coût moyen.

22 À la page 24 de 68 de la pièce B-07...
23 c'est un coût maximum? Est-ce que vous pourriez me
24 confirmer que c'est effectivement un coût maximum
25 plutôt qu'un coût moyen?

1 R. Je vous le confirme tout à fait. En fait, j'ai fait
2 un raccourci rapide dans ma réponse. Vous avez
3 absolument raison, c'est un prix maximum. Donc, j'y
4 allais en supposant que le prix moyen, donc de
5 l'achat des contrats pourrait, en théorie, être de
6 trente et un dollars (31 \$/GJ).

7 Mais vous avez raison, chez Fortis, c'est
8 un prix maximum de trente et un dollars le
9 gigajoule (31 \$/GJ). Merci de me corriger.

10 Q. **[196]** Je n'irai pas jusqu'à dire que ça vous fait
11 plaisir. Mais...

12 R. Je vous le permets, je vous le permets.

13 Q. **[197]** Est-ce que vous le savez si Fortis BC a un
14 coût moyen? S'il en publie un, c'est du domaine
15 public?

16 R. Donc, je vous confirme qu'il n'y a pas de
17 caractéristique à respecter concernant un prix
18 moyen. Ceci dit, est-ce qu'il en affiche un? Le
19 coût moyen de ces contrats ou... Ça, je ne sais pas
20 si c'est... Moi, je ne le connais, en tout cas,
21 si...

22 Q. **[198]** Non, c'est correct. Ce n'est pas... c'était
23 juste de savoir si vous le saviez. Est-ce que, la
24 dernière fois qu'on s'était parlé à ce sujet-là,
25 l'Étape D ou C, là, je ne me souviens plus

1 exactement, le prix maximum incluait les
2 installations de filtration, là, pour... je n'ai
3 pas un meilleur mot que ça, là, mais si Fortis
4 devait faire des installations de filtration pour
5 transformer le biogaz en GNR, c'était inclus dans
6 ce prix maximum là. Est-ce que vous savez si c'est
7 toujours le cas?

8 M. RAPHAËL DUQUETTE :

9 R. Selon notre information, ça n'a pas changé. Je ne
10 pense pas que ça ait changé depuis la dernière fois
11 qu'on s'est parlé.

12 Q. **[199]** Je vous remercie.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Il est trois heures et cinq (15 h 05). Je pense que
15 les témoins auront eu une bonne journée. Mais je...
16 Oui, je vais vous souhaiter de vous reposer. On va
17 reprendre demain matin à neuf heures (9 h). Maître
18 Boudreau, j'aimerais vous parler, s'il vous plaît,
19 parce que vous allez être celle qui va suivre
20 Énergir. Et là, on va jouer ça à l'oreille demain,
21 parce que je ne sais pas encore, on va regarder nos
22 questions ce soir, on peut en rajouter, on peut en
23 enlever aussi. Alors, je ne sais pas à quelle
24 heure, demain, on va terminer. Et vous m'avez dit,
25 tantôt, que les témoins, pour votre panel

1 confidentiel, n'étaient pas disponibles de dix
2 heures à onze heures (10 h-11 h). Est-ce que
3 votre... les témoins, pour votre panel public, eux,
4 sont disponibles? Est-ce que c'est les mêmes
5 personnes? Et si ce n'est pas les mêmes personnes,
6 est-ce qu'ils sont disponibles?

7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

8 En fait, de ce que je comprends, c'est qu'il y a un
9 membre de notre panel... c'est ça, c'est : il y a
10 membre de notre panel public qui n'est pas
11 disponible durant cette plage horaire là. Je vais
12 vérifier du côté de notre panel confidentiel, il
13 faudrait que je vous revienne.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parce que c'est surtout le panel confidentiel qui
16 doit passer avant, pour que les intervenants
17 puissent prendre connaissance de la preuve que vous
18 avez faite. Alors, si vous pouviez nous revenir
19 rapidement sur la disponibilité de vos témoins, ça
20 serait apprécié.

21 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

22 Voulez-vous que je tente de vérifier à l'instant,
23 puis vous le confirmer? Ou peut-être écrire à
24 Madame la Greffière.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, si vous pouviez vérifier puis envoyer un
3 courriel au SDÉ. Dans le fond, on va prendre les
4 messages, le SDÉ devrait être ouvert encore une
5 heure, une heure trente (1 h, 1 h 30) de temps.
6 Alors, si vous pouviez confirmer lequel... si vos
7 témoins pour le panel confidentiel seraient
8 disponibles, ça serait apprécié. Est-ce que c'est
9 bon? Parfait. Votre preuve écrite est déposée,
10 hein? Il me semble.

11 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

12 Oui. Notre preuve écrite est déposée.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, O.K. Maître Gertler, vous êtes apparu,
15 sûrement que vous voulez nous dire quelque chose?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Oui. Bien, juste une petite question. Je vais vous
18 demander de jouer à Bernard Derome puis nous dire
19 si la tendance se maintient où est-ce qu'on est
20 dans notre horaire. Parce que je pense que la Régie
21 avait prévu une journée complète ou à peu près.
22 Alors, c'est juste qu'on est... Parce qu'on doit
23 planifier nos choses un peu, si possible. Sinon,
24 bien, on va se plier à la situation, c'est tout.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce qui est certain, c'est qu'on va finir demain
3 matin la Régie, le contre-interrogatoire d'Énergir.
4 Alors... Mais à quelle heure, demain matin? Ça, je
5 vais avoir de la difficulté à vous le dire, là.
6 Ensuite, ce qu'on va faire, c'est qu'on va... Si
7 les témoins de l'AQPER, pour le panel confidentiel,
8 sont disponibles, on va passer le panel
9 confidentiel de l'AQPER. Et puis, par la suite, on
10 va tomber avec la preuve de la... bien, « on va
11 tomber », on va passer à la preuve de la FCEI. Et
12 puis, ensuite, on va recommencer, là, avec l'ACEF
13 de Québec et, et cétera, là, pour... on va retomber
14 dans l'horaire usuel. Mais je veux vous dire, là,
15 le calendrier, là, on joue avec, là, et puis on y
16 va un petit peu à l'oreille, là, avec les
17 nouveautés du jour.

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 Madame la Présidente, par rapport au calendrier,
20 j'ai reçu la confirmation que c'est tant un membre
21 de notre panel confidentiel qu'un membre de notre
22 panel non confidentiel qui ne sont pas disponibles
23 demain entre dix heures (10 h) et onze heures
24 trente (11 h 30).

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, on va essayer de voir... Écoutez,
3 c'est parce que là ce qu'on essaie de voir c'est,
4 il y a potentiellement... écoutez, je sais pas, on
5 va peut-être avoir des questions jusqu'à onze
6 heures (11 h), on aura peut-être des questions
7 jusqu'à dix heures (10 h). On voudrait pas perdre,
8 parce qu'on est déjà en retard, on voudrait pas
9 perdre une heure et demie (1 h 30). Par contre, je
10 comprends les intervenants qui auraient des
11 questions à poser sur la position nouvelle de
12 l'AQPER. Je sais pas s'il y a des intervenants pour
13 qui c'était un sujet de moindre... l'intensité
14 carbone ou la production était... enfin je le sais
15 pas qui voudrait passer avant l'AQPER, mais...

16 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

17 Madame la Présidente, Jean-Philippe Therriault pour
18 la FCEI. En fait, de notre côté on... pour la FCEI
19 on tient à passer après la preuve qui va être
20 faite... qui va être effectuée par l'AQPER, là,
21 donc comme l'indiquait maître Boudreau, on a pris
22 connaissance de ce qui a été déposé, de la preuve
23 confidentielle. Effectivement, là, ça nécessite
24 un... une certaine interprétation et des
25 explications pour être en mesure de bien

1 comprendre, là, la portée de ce qui a été déposé.

2 Ça, c'est d'une part.

3 Et d'autre part, on... en suivi, là, d'une
4 réponse qui a été donnée ce matin à l'engagement
5 numéro 2, j'aurais peut-être une petite question de
6 suivi à poser au panel. Je pourrais la poser, là,
7 si vous le voulez et si vous me permettez demain
8 matin, là, en début d'audience, là, ça devrait être
9 très rapide.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que ça va demander un... un suivi
12 supplémentaire du panel? Parce que sinon vous
13 pouvez poser la question pour qu'il vous réponde
14 demain matin.

15 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

16 Bien en fait je pourrais poser la question dès
17 maintenant en fait, là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, posez-la maintenant et puis on verra si le
20 panel est capable d'y répondre. Et puis s'il n'est
21 pas capable, ils répondront demain matin.

22 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

23 Oui, en fait voulez-vous que je vous laisse vider
24 la question, là, de l'horaire pour le calendrier?
25 Je pourrai poser ma question par la suite.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, mais en fait j'essaye juste de voir, là, parmi
3 les intervenants est-ce que... est-ce que c'est
4 tous les intervenants qui tiennent à interroger
5 l'AQPER sur la... la portion confidentielle ou est-
6 ce qu'il y en a qui n'ont pas signé l'entente de
7 confidentialité et qui n'ont pas pris connaissance
8 et qui seraient prêts à présenter leur preuve
9 immédiatement? Je n'en vois pas qui se manifestent,
10 alors on verra à ce moment-là. On verra demain
11 matin, là, comment qu'on... qu'on joue ça à
12 l'oreille. Maître Therriault, posez votre question
13 de suivi sur l'engagement 2.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

15 Q. **[200]** Parfait. Merci, Madame la Présidente. En
16 fait, vous... et je pense que c'était monsieur
17 Duquette, là, qui a répondu à l'engagement numéro
18 2. Vous avez indiqué que l'offre du
19 soumissionnaire, la numéro 10 ou l'offre numéro 10
20 avait été jugée non conforme parce que le prix
21 proposé était à structure variable. Pouvez-vous
22 juste préciser ce que vous entendez par « structure
23 variable », là? Donc, variable par rapport à quoi?
24 Est-ce que c'est variable, par exemple, par rapport
25 au prix qui est mentionné dans... dans le document

1 dans lequel vous listez les différents prix obtenus
2 au terme de l'appel d'offres? Puis là, je fais
3 référence notamment, là, au document... la pièce
4 B-760 où il est indiqué que c'est un prix de [REDACTED]
5 [REDACTED] le
6 gigajoule. Donc, c'est juste pour être en mesure de
7 bien comprendre, là, ce que vous entendez par
8 « prix à structure variable ».

9 M. RAPHAËL DUQUETTE :

10 R. La valeur qu'on voit, là, dans le tableau, là,
11 c'est une valeur qui avait été estimée au moment de
12 la réception des offres. Par « prix variable », là,
13 ce que le soumissionnaire entendait c'est un prix
14 fixe pour le GNR plus une portion variable de
15 « brown gas » qu'on appelle, dans le jargon. Donc,
16 de volume de gaz naturel fossile. Donc, selon
17 l'index du prix du gaz naturel fossile, de façon
18 variable.

19 Donc, cet index-là était variable et il y
20 avait une portion du GNR qui, elle, était fixe.

21 Donc, c'était ça qui était proposé.

22 Q. [201] Je comprends, merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que ça complète votre question de suivi?

25

1 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

2 Juste un instant, Madame la Présidente.

3 Q. **[202]** En fait, peut-être juste une petite question
4 de suivi. Avez-vous le prix de référence qui a été
5 utilisé pour le volet « brown gas » ou le volet gaz
6 naturel fossile?

7 R. C'était le prix du gaz fossile au moment de
8 l'analyse des offres qui était probablement le prix
9 du gaz fossile en janvier vingt, vingt-deux (2022).
10 Mais ça a pu changer à travers les différentes
11 versions, mais à un moment donné, il fallait fixer
12 un prix pour établir les comparaisons, mais...
13 c'est ça.

14 Q. **[203]** Et donc, puis juste pour terminer là-dessus,
15 puis après j'aurai terminé, Madame la Présidente.
16 Donc, c'est étant donné du fait que la structure
17 était variable par opposition à un prix fixe pour
18 le GNR que l'offre a été jugée comme étant non
19 conforme ou non intéressante?

20 R. C'est une des caractéristiques qu'on ne recherchait
21 pas. Cependant, je le répète, le promoteur, dès le
22 début, dès qu'il a soumis son offre, il a mentionné
23 qu'il ne s'engageait pas, qu'il soumettait
24 seulement pour discussions. Et puis suite aux
25 discussions, bien, il a retiré son offre.

1 Q. [204] Je comprends. Je comprends et par ailleurs,
2 c'est un peu la même chose pour toutes les offres
3 qui étaient non contraignantes dans l'absolu pour
4 Énergir, de la façon dont elle les considérait.

5 Donc, c'est un peu la même chose pour
6 l'offre 10 que toutes les autres offres?

7 R. Là, c'est un peu... Oui, en effet, la même chose.
8 Mais on trouvait que, justement, l'aspect variable,
9 en effet, était quelque chose qu'on ne voulait pas
10 analyser plus en détails avec le promoteur.

11 Q. [205] Je vous remercie. Madame la Présidente, ça
12 complète mon suivi.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie beaucoup. Et puis je vois que les
15 démarches ont déjà été prises, Maître Thibodeau,
16 pour que vous puissiez avoir les questions de
17 maître Cardinal par écrit. Alors, si ça peut...

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Merveilleux. Je suis ravi.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter une belle
22 soirée et à demain matin, neuf heures (9 h).

23 M. VINCENT REGNAULT :

24 Merci, au revoir.

25

1 AJOURNEMENT

2

3

4 SERMENT D'OFFICE

5 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
6 certifie sous mon serment d'office, que les pages
7 qui précèdent sont et contiennent la transcription
8 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
9 moyen du sténomasque d'une retransmission en
10 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

11

12 ET J'AI SIGNÉ :

13

14

15 _____
Sténographe officiel. 200569-7

16